

À bout de souffle, le nationalisme québécois est menacée de disparaître

par Gilles Lesage

QUÉBEC — À bout de souffle, le nationalisme québécois est menacé de disparaître, à tout le moins de perdre beaucoup de sa vitalité.

Telle est l'une des nombreuses constatations qui se dégagent du congrès «Langue et société au Québec», auquel plus de 1.500 personnes ont participé au cours du week-end à Québec. Il s'agissait, pour la plupart, de professeurs de français, qui tenaient par la même occasion leur congrès annuel. Le congrès était de plus sous l'égide du Conseil de la langue française, un

organisme gouvernemental issu de la loi 101, et de la revue *Québec français*. Les assises, constituées d'une centaine d'ateliers réunissant chacun de trois à six conférenciers ou panelistes, n'ont pas donné lieu à des résolutions ou à des vœux.

La remise en question du nationalisme s'est faite dans un atelier qui s'est poursuivi durant toute la journée de samedi. Selon l'un des nombreux participants, M. Louis Balthazar, professeur à l'Université Laval, trois facteurs en particulier sont susceptibles de contribuer au déclin du nationalisme québécois: la polarisation pro-

voquée par le référendum de 1980 et qui a tendance à se maintenir; l'allure très libérale du nationalisme québécois; la persistance d'une identification ethnique plutôt que québécoise.

Beaucoup de nationalistes ont voté non au référendum, mais on a eu tendance à ne considérer comme nationalistes que ceux qui ont voté OUI. Le PQ a encouragé cette tendance, mais encore plus M. Pierre Trudeau, qui a interprété la victoire du NON comme un mandat pour imposer sa propre conception du fédéralisme canadien. Il en résulte, selon M. Balthazar, qu'il devient de plus en plus inconfortable

d'être un nationaliste fédéraliste. Le nationalisme québécois en devient minorisé, presque identifié au mouvement indépendantiste.

Ce nationalisme a été libéral dès le départ et visait à favoriser certains membres des classes moyennes avant tout. Après quelques velléités social-démocrates, il est redevenu plus libéral que jamais. Il en résulte une nou-

Voir page 12: Nationalisme

■ Autres informations/page 2

Walesa rentre chez lui

GDANSK (d'après AFP et Reuter) — M. Lech Walesa a regagné son domicile de Gdansk hier soir et s'est immédiatement engagé à ne pas abandonner les idéaux d'août 1980.

Gdansk, berceau de Solidarité, a ainsi retrouvé un Lech Walesa apparemment inchangé après onze mois d'internement.

Follement acclamé par plusieurs centaines de personnes qui l'attendaient depuis près de 48 heures devant son domicile. Dans les faubourgs de Gdansk, le di-

Voir page 12: Walesa



M. Lech Walesa

Drapeau réélu

- Le Parti civique détient la majorité
- Jean Doré finit deuxième à la mairie
- Déconfiture du GAM et de Vignola

par Alain Duhamel

En dépit d'une diminution de sa majorité et du nombre d'élus de son parti, le maire réélu de Montréal, M. Jean Drapeau, estime que les Montréalais ont rendu «un verdict décisif, après tant d'années de pouvoir».

M. Drapeau entreprend un huitième mandat à la tête de la Ville de Montréal, un fait sans précédent dans l'histoire. Après 2.663 bureaux sur 2.834, il avait obtenu 162.455 voix, contre 122.662 pour Jean Doré, candidat du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) et 50.729 voix pour M. Henri-Paul Vignola, du Groupe d'action municipale (GAM).

Dans les districts électoraux, le Parti civique de Montréal (PCM), a fait élire 39 conseillers, le RCM, 15 et le GAM trois. L'opposition, comme un mouvement de pendule, en revient donc au nombre de sièges qu'elle détenait en 1974. En 1978, elle n'avait fait élire que deux conseillers, l'un à chaque parti d'opposition.

Environ la moitié des 706.000 électeurs montréalais se sont rendus voter par une journée ensoleillée et froide.

La popularité de M. Jean Drapeau demeure élevée dans les districts électoraux à majorité francophone, mais elle chute dramatiquement dans les districts électoraux où le vote des anglophones et des allophones jouent un rôle décisif. La majorité des élus d'opposition l'ont été dans les districts du centre et de l'ouest de la ville. À l'est de la rue Saint-Laurent, le PCM et M. Drapeau conservent un peu plus de 52% des voix, mais à l'ouest, le RCM devance le PCM avec 46% des voix contre 28%.

Dans l'ensemble de la ville, à la mairie, M. Drapeau obtient 49%, M. Doré, 36%, et M. Henri-Paul Vignola, 14%.

Dans les districts électoraux, le PCM obtient 48%, le RCM, 35%, et le GAM, 17%.

Aucun des candidats d'opposition à la mairie n'a pu se faire élire avec son colistier dans un district électoral. Malgré cela, M. Jean Doré entend poursuivre son engagement en politique municipale et se trouver à nouveau sur les rangs en 1986. «Avec nos 15 candidats élus, Montréal aura la meilleure opposition (...) Et je serai là en 1986, c'est seulement une question de délai.»

M. Henri-Paul Vignola, déçu des résultats de son parti, se donne une période de réflexion avant de poursuivre une carrière politique.

«Il y a bien des façons de regarder une même journée», a dit M. Drapeau devant un groupe de partisans à l'hôtel de ville. «Dans l'ensemble, elle est mémorable. Le PCM est reporté au pouvoir avec un mandat très clair.»

«Quand une opposition forte entre à l'hôtel de ville, ce n'est pas toujours dans son intérêt car elle est appelée à en sortir au mandat suivant.»

M. Drapeau doit maintenant composer un nouveau comité exécutif. Deux des six membres qui le composaient ont subi la défaite. Il s'agit de Mlle Justine Sentenac, dans Notre-Dame-de-Grâce, devant le candidat du RCM, M. Arnold Bennett, un ancien conseiller municipal, et de M. Gerry Snyder, dans Snowdon, devant le candidat du RCM, M. M. Retrand.

Le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, et le vice-président, M. Pierre Laramée, MM. Fernand Desjardins et Ernest Roussil n'ont eu aucune peine à se faire réélire.

Voir page 12: Drapeau

Drapeau	162,455 voix
Doré	122,662 voix
Vignola	50,729 voix
Total	2,663 bureaux sur 2,834

Élus	%
PCM	39
RCM	15
GAM	3
Total	57



M. et Mme Drapeau sont acclamés par leurs fidèles partisans peu après le résultat du scrutin à l'hôtel de ville. (Photo Jacques Grenier)

Washington lève l'embargo sur le gazoduc

WASHINGTON (AFP) — Le président des États-Unis, M. Ronald Reagan, a annoncé samedi qu'un accord était intervenu entre les pays occidentaux sur le commerce Est-Ouest et qu'en conséquence, il n'y a plus besoin de lever l'embargo américain sur les fournitures destinées au gazoduc euroasiatique.

«Maintenant que nous sommes parvenus à un accord avec nos alliés, qui offre des mesures plus fortes et plus efficaces, il n'y a plus besoin de ces sanctions», a dit M. Reagan lors d'une allocution radiodiffusée.

En annonçant la conclusion de cet accord, M. Reagan a lancé un appel aux nouveaux dirigeants soviétiques. «S'il agissent d'une façon responsable, ils trou-

veront une réaction positive dans le monde occidental», a-t-il dit.

Le président des États-Unis a indiqué que l'accord sur les conditions du commerce Est-Ouest portait sur les points suivants:

— aucun nouveau contrat d'achat de gaz soviétique ne sera signé tant qu'une étude décidée par les pays alliés sur les alternatives énergétiques occidentales n'aura pas été terminée.

— les alliés se sont engagés à «renforcer les contrôles existants sur les transferts de biens stratégiques à l'URSS».

— des procédures seront établies «sans délai pour assurer le contrôle des relations financières avec l'URSS», et les pays occidentaux «travailleront à har-

niser leurs politiques de crédits d'exportation».

M. Reagan a qualifié l'accord de «substantiel» et a estimé qu'il s'agissait d'une «victoire» pour les pays occidentaux.

Cet arrangement, a-t-il dit, «démontre que l'alliance occidentale est fondamentalement unie, et entend prendre en considération les questions stratégiques lors de décisions en matière de commerce avec l'URSS».

«En conséquence, nous nous sommes accordés», a-t-il poursuivi, «à ne pas nous engager à des accords commerciaux qui contribuent à l'avance stratégique ou militaire soviétique».

Le président Reagan a précisé que «la priorité» dans ce domaine sera mise sur

le commerce des produits de haute technologie, y compris ceux concernant la production de pétrole et de gaz.

Faisant «cavalier seul» parmi ses partenaires occidentaux, la France a jugé prématurée l'annonce de la conclusion d'un accord entre les États-Unis et leurs alliés sur le commerce Est-Ouest.

À l'inverse, les pays intéressés de la CEE et le Japon ont accueilli favorablement les déclarations du président américain.

Aucun accord officiel concernant le commerce Est-Ouest n'a été conclu au cours des conversations euro-américaines à ce propos, a-t-on précisé hier au ministère français des Relations extérieures. Ces conversations ont permis des pro-

grès, a-t-on ajouté, mais n'ont pas abouti à des conclusions définitives, et on estime utile de les poursuivre.

Paris attache beaucoup d'importance à une nette distinction entre la question du commerce Est-Ouest et celle de la levée de l'embargo américain. La Maison-Blanche elle-même avait d'ailleurs reconnu samedi soir, tout en confirmant l'existence d'un accord «substantiel», qu'il restait des détails à régler.

Dès samedi soir, le ministère français des Relations extérieures avait fait savoir qu'il n'était pas partie à l'accord annoncé, tout en prenant acte de la levée des sanctions. Toute ambiguïté sur ce point pourrait, selon le ministère

Voir page 12: Washington

Les Brésiliens vont aux urnes

Les sondages prévoient une montée de l'opposition

DE l'aveu même des hauts responsables brésiliens, n'eût été l'intervention in extremis du secrétaire d'État américain, M. George Shultz, à la fin de septembre, le Brésil était «techniquement» considéré en état de faillite. Si le pire paraît évité pour le moment car, se plaignant à répéter sur un ton rassurant, «personne aux États-Unis n'est intéressé à la faillite du Brésil», la cure d'amaigrissement prévue pour 1983 sera la plus sévère de son histoire.

Dans ce contexte lourd d'incertitudes et de désillusions, les élections prévues

par Michel Duquette
collaboration spéciale

par le processus «d'ouverture politique», ont lieu aujourd'hui, pour le choix des membres du Sénat, des gouverneurs d'État et leur cortège de députés fédéraux. Prudent dans sa libéralité, le régime a tenu, même en assouplissant les règles du

jeu, à corseter le cadre électoral, avec en tête deux objectifs majeurs:

■ par la loi dite «Falcão», réduisant la publicité télévisée des partis à de rares «panels» situés en fin d'horaire, minimiser l'impact des critiques de l'opposition sur une opinion publique de plus en plus inquiète;

■ par une guérilla procédurière sans précédent et l'imposition de listes multiples de candidats au Sénat, y compris au sein d'un même parti, contrecarrer l'émergence de puissants leaderships capables d'unifier des oppositions qui, au dé-

part de la campagne, se sont présentés sur le champ de bataille en ordre dispersé.

Ces objectifs ont été diversement atteints: limité à la télévision, le flot des critiques s'est déversé dans la rue, comme dans les folles chevauchées des candidats en province. Ailleurs, sur le plan légal, on n'a pu empêcher l'incorporation du PMDB (Parti du Mouvement démocratique brésilien), principal parti d'opposition, et du PP (Parti populaire), conservateur mais non lié à l'establishment militaire. Jusqu'à l'an passé, le

PP était surtout présent dans l'État de Rio, le Parana et le Minas Gerais. Cette union a eu des effets favorables dans ce dernier État, où elle a permis le retour du sénateur Tancredo Neves, un vieux roulier «pépiste» (du PP), appuyé désormais par la machine «pémedebiste» (du PMDB). Elle a été désastreuse dans Rio, où le PMDB local s'est déchiré entre partisans du candidat «pépiste» unique, Miro Teixeira, dauphin du gouverneur Chagas Freitas, et «anti-chaguistes» autour du Sénateur Roberto Saturnino. Il est vrai

Voir page 12: Sondages

Le Canadien perd Hunter

Le Canadien a subi une défaite de 2-1 à Los Angeles, samedi, mais les Nordiques de Québec l'ont emporté 7-2 contre les Devils du New Jersey, au Colisée. Après la défaite, l'instructeur Bob Berry a appris que Mark Hunter sera absent du jeu pour une période indéterminée, ayant subi une fracture de la clavicule. Page 8



Davis, l'athlète par excellence

Le lutteur Clark Davis, de Montréal, a été nommé l'athlète par excellence dans le sport amateur au Québec lors du gala du Mérite sportif québécois, hier soir. Page 9



Une bonne idée
Omni
À partir de \$6,588⁰⁰

\$600 dollars en prime!
Sièges baquets inclinables
Servo-freins
Essuie-glace intermittents
Rétroviseur gauche télé-commandé
Lampe de compartiment — Bagages
Protège-pare-chocs
Ornements de pneus
Miroir de toilette
Klaxons accouplés
Volant sport



Automobiles
FORGUES
Inc.

Aujourd'hui,
ça prend une Chrysler.

«dans l'est, chrysler... c'est nous autres»

15,949 rue Sherbrooke est, Montréal 642-7411

Selon le président du Centre de linguistique de l'entreprise

La francisation ne hâte pas le développement économique

par Gilles Lesage

QUÉBEC — «La francisation est sans conteste un facteur d'épanouissement et de développement social et culturel pour le Québec, mais ce n'est pas un facteur de développement économique, même pas pour une PME francophone en pleine expansion».

Tel est le constat que M. André Boutin, président du Centre de linguistique de l'entreprise, a livré au congrès «Langue et société au Québec», qui a pris fin à Québec au cours du week-end.

Soulignant que la charte de la langue française (loi 101 de 1977) est d'abord et avant tout une loi sociale et culturelle, M. Boutin note que «la vaste majorité des gens d'affaires qui oeuvrent au Québec considèrent que l'usage du français est une composante essentielle du paysage économique québécois». Mais, pour permettre au français de prendre la place normale, c'est-à-dire prépondérante, qui lui revient, les entreprises à vocation nationale et internationale se sont restructurées; dans

bien des cas, elles ont régionalisé leurs activités québécoises et y opèrent désormais en français. Quant aux autres centres de décisions, ils ont été installés très souvent dans un environnement plus propice à l'usage de la langue anglaise.

Selon le président du Centre, il serait irréaliste, voire même malhonnête de ne pas reconnaître que, parmi d'autres facteurs (vieillesse structurelle, déplacement des marchés, faiblesse du secteur secondaire), les coûts supplémentaires qu'entraîne la francisation affectent négativement la capacité concurrentielle des entreprises et de l'économie du Québec.

Les entreprises ont leurs priorités, et leurs décisions obéissent d'abord et avant tout à des impératifs économiques. La francisation, non seulement n'est pas un stimulant mais représente au contraire un coût supplémentaire qui s'ajoute aux taxes élevées et à l'incertitude du climat socio-économique. En dépit des réticences, conclut M. Boutin, la très grande majorité des entreprises jouent un rôle de partenaire actif dans la francisation. À preuve, depuis dix ans, elles financent et soutiennent le Centre,

qui les aide précisément à faire les changements nécessaires.

Pour sa part, le directeur général du même Centre, M. Michel Guillolette, note que les francophones occupent maintenant une grande partie des postes administratifs des grandes entreprises au Québec, ce qui est une conséquence de la régionalisation de l'économie. Pour ce qui est des fonctions technologiques, il ne donne pas cher de l'épanouissement des Québécois et de leur liberté de manoeuvre au sein des entreprises de pointe au cours des prochaines années.

Sauf exception, continue M. Guillolette, les Québécois n'ont pas encore réussi à se mettre au volant, à avoir une prise directe sur le véhicule économique. Probablement une des seules régions d'un pays industrialisé où l'entreprise n'est pas issue de la majorité, le Québec est même en retard d'une bataille: il accède à la gérance des entreprises alors que le nouvel enjeu se porte maintenant sur leur expansion par le développement technologique.

Il faut agir selon lui sur la recherche fondamentale et appliquée, pénétrer les secteurs technologiques. «Cette évolution re-

vêt un caractère d'urgence, afin de préparer plus de spécialistes de la création de la richesse, alors que nous formons encore trop de spécialistes de la distribution de la richesse... Il faudra répondre aux questions qui tiennent l'affiche de l'avenir économique, quelle que soit la langue dans laquelle elles seront formulées. L'accèsion de cadres francophones aux sphères les plus évoluées de l'activité technique se fera dans une autre langue, l'anglais bien sûr, mais aussi le japonais, l'allemand, le chinois, etc.»

M. Guillolette conclut à la nécessité d'un immense effort d'intégration des réseaux québécois aux milieux industriels nationaux et internationaux.

Pour sa part, M. Jean-Guy Lavigne, vice-président de l'Office de la langue française, a soutenu que, «contraire aux appréhensions des critiques, les études économiques empiriques ont révélé que la francisation du Québec était, au pis aller, très peu coûteuse et, au mieux, avantageuse pour le Québec. Les Québécois francophones sentent de plus en plus qu'il y a une place pour eux dans le secteur privé et s'orientent en conséquence.

Selon le constitutionnaliste Gil Rémillard

Le Québec doit se doter d'une constitution propre

par Jean-Pierre Proulx

QUÉBEC — M. Gil Rémillard, constitutionnaliste, a proposé samedi que le Québec se dote d'une constitution qui lui soit propre. Il prononçait l'une des conférences majeures sur la «dynamique du développement culturel et linguistique québécois» au congrès «Langue et société du Québec».

M. Rémillard, qui enseigne

le droit à l'Université Laval, estime qu'une constitution québécoise serait «le premier moyen de minimiser les effets négatifs de la Loi constitutionnelle de 1982».

«Même si une telle constitution devrait se conformer à la constitution canadienne, il demeure qu'elle pourrait combler bien des lacunes et ambiguïtés juridiques tout en donnant aux Québécois un véritable contrat social qui fait si dé-

faut actuellement dans la crise économique et sociale que nous vivons. L'idée n'est pas nouvelle mais les circonstances font que maintenant, elle est devenue une nécessité», a dit M. Rémillard.

«Cette constitution consacrerait tout d'abord l'existence de la nation québécoise, son droit à l'autodétermination et ses principes démocratiques fondamentaux. Puis elle pourrait comprendre la Charte québécoise des droits pour énoncer ensuite l'organisation des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. Une formule d'amendement, a-t-il conclu à cet égard, devrait confirmer sa valeur supra-législative en se référant directement au peuple par un processus référendaire», a-t-il précisé.

M. Rémillard a expliqué que «tant la Charte (canadienne) des droits et libertés que la formule d'amendement qui ne reconnaît pas à Québec le droit de veto, remettent en cause l'existence même de notre phénomène national et par conséquent la signification de la dualité canadienne».

Pour le constitutionnaliste de Laval, «il apparaît indubitable maintenant que les Québécois forment une nation». Par conséquent, le dualisme canadien doit se comprendre en fonction du Québec et du reste du Canada. Le «nationalisme québécois demeure plus que jamais le fondement de la francophonie canadienne. Il est de plus en plus vrai que le statut de la langue française au Canada est directement proportionnel au sta-

tut de l'Etat québécois».

Plus tôt samedi matin, un atelier s'est intéressé à un autre thème majeur du congrès: «le français pour les non-francophones». Est-il pour eux, s'est-on demandé, «une langue seconde, une langue étrangère, une langue de transition ou une langue d'intégration?»

M. Lorne Laforge, un didacticien du français langue seconde à l'Université Laval, avait été invité à répondre à la question et Mme Lise Bissonnette, rédactrice en chef au DEVOIR, a commenté la réponse.

Premier constat du professeur Laforge: «La majorité des non-francophones se plient aux exigences formelles des cours de français, langue seconde, mais ils se font en-

core tirer l'oreille pour descendre à fréquenter les francophones, à parler la langue de la majorité, à s'intégrer à la société québécoise majoritairement francophone».

Selon M. Laforge, on assiste à une résistance à l'apprentissage du français. «En 1982, cette résistance s'est effectivement cristallisée et a pris appui sur la Charte canadienne des droits et libertés, pièce maîtresse de la nouvelle constitution canadienne».

Cependant, dès que l'on parle de bilinguisme ou d'immersion, «les anglophones ont la nette impression qu'ils sont en sécurité, qu'ils prennent les commandes de la situation, que le bilinguisme ne peut leur être dommageable puisqu'il est inscrit dans la loi sur les langues officielles du Cana-

da! Peut-être si la loi 101 parlait de bilinguisme... peu importe les objectifs poursuivis! Avec le bilinguisme on se sent dans la majorité confortable, tandis que faire partie d'un groupe minoritaire, voilà qui est inacceptable! Les anglophones veulent bien apprendre le français à la condition qu'ils en fixent les modalités, selon leur propre évaluation de la situation et à l'intérieur de leurs propres systèmes socio-culturels et politiques».

Ces attitudes prennent leurs racines dans la croyance que l'anglais est la langue des affaires, qu'elle est une langue neutre au plan culturel et enfin dans la pauvreté de l'enseignement traditionnel du français. Mais le «problème fondamental vient du manque de motivation». La principale

motivation, à son avis, «pourrait être que la connaissance fonctionnelle du français devienne pour tous les Québécois une condition essentielle donnant accès au marché du travail québécois».

Pour sa part, Mme Lise Bissonnette a exprimé l'avis que les objectifs poursuivis à propos des non-francophones n'étaient pas très clairs.

L'objectif d'intégration est parfois perçu comme un objectif d'assimilation. «Il faut se rendre compte de l'ampleur du conflit. Les divergences d'intérêts entre les deux groupes sont fondamentales. A moins que l'on veuille qu'un groupe l'emporte sur l'autre, on ne peut viser que la coexistence pacifique, ce qui ne veut pas dire la guerre froide», a-t-elle conclu.

Hugues Lapointe meurt à Québec à l'âge de 71 ans

QUÉBEC (PC) — M. Hugues Lapointe qui fut lieutenant-gouverneur du Québec de 1966 à 1978, est décédé samedi à l'hôpital Laval en banlieue de Québec des suites d'une brève maladie.

Agé de 71 ans, M. Lapointe fut le seul lieutenant-gouverneur québécois à avoir occupé ses fonctions pendant plus de dix ans.

Il avait succédé le 22 février 1966 à M. Paul Comtois, mort dans des circonstances tragiques dans l'incendie de sa résidence du Bois-de-Coulombes par une froide nuit d'hiver.

Avant d'accéder à ce poste de prestige, M. Lapointe avait vécu une fructueuse carrière politique.

Elu député libéral à Ottawa en 1940, il y représenta le comté de Lotbinière jusqu'en 1957.

Il fut successivement Solliciteur général, ministre des anciens Combattants puis ministre des Postes dans le Cabinet du premier ministre Louis Saint-Laurent, en plus d'avoir été adjoint parlementaire du ministre de la Défense puis du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

Par la suite, de 1961 à 1966, il occupa le poste de Délégué général du Québec à Londres.

M. Lapointe était membre du Conseil privé et de l'Ordre du Canada, Chevalier de l'Ordre de Malte et Colonel honoraire du Régiment de la Chaudière au sein duquel il combattit durant la dernière guerre mondiale.

En septembre 1948, il représenta le Canada à l'Assemblée générale des Nations unies à Paris.

M. Hugues Lapointe qui était depuis sa retraite en 1978 avocat-conseil auprès de l'étude Goodwin, De Blois et Associés de Québec, avait fait ses



M. Hugues Lapointe

études de droit à l'Université Laval.

Il laisse dans le deuil son épouse, Mme Lucette Valin.

Le défunt était le fils d'Ernest Lapointe qui s'était signalé pendant de nombreuses années comme principal lieutenant québécois du premier ministre libéral Mackenzie King.

Il fut d'ailleurs ministre de la Justice dans son cabinet et représenta longtemps aux Communes le comté de Québec-Est, siège occupé avant lui par l'ancien premier ministre Sir Wilfrid Laurier, et après lui par un autre premier ministre, M. Louis Saint-Laurent.

Les obsèques de l'Honorable Hugues Lapointe auront lieu à 10 h demain à l'église Saint-Dominique de Québec.

Son appartenance au Régiment de la Chaudière lui vaudront des funérailles militaires.

La dépouille mortelle est exposée depuis hier soir au salon Lépine-Cloutier du 300, chemin Sainte-Foy à Québec.

Le défunt sera inhumé à Rivière-du-Loup, sa ville natale.

Voici le texte du communiqué que le lieutenant-gouverneur du Québec, M. Jean-Pierre Côté, a émis à la suite de l'annonce du décès de son prédécesseur:

«C'est avec consternation que j'ai appris le décès de mon prédécesseur, M. Hugues Lapointe, qui occupa pendant 12 ans le poste de Lieutenant-gouverneur du Québec. Tous ceux qui l'ont connu, et ils sont nombreux, verront en lui l'homme discret et raffiné, soucieux de bien servir à la fois son pays et sa province. Sa compétence indiscutable de même que le prestige dont il jouissait dans tous les milieux laissent une marque indélébile dans les annales du Canada et celles du Québec. Il brilla non seulement sur le plan militaire, en participant avec le Régiment de la Chaudière au débarquement allié de Normandie en 1944, mais également sur la scène politique, à titre de député de Lotbinière d'abord, puis en qualité de ministre des anciens Combattants et de ministre des Postes. Sa perte sera ressentie vivement par tous les Canadiens.

A madame Lapointe ainsi qu'à tous les membres de sa famille, nous offrons, mon épouse et moi, l'expression de nos sincères condoléances et l'expression de notre chaleureuse sympathie.»



LE CHAMEAU, LE MEILLEUR AMI DE L'HOMME!

Le chameau ne craint pas d'afficher son prix!

Au contraire! Il faut le voir pour le croire!

Le chameau présente une qualité supérieure de construction, un confort légendaire, des qualités économiques irréprochables tant au niveau de sa consommation d'essence que de sa robustesse... sans oublier les avantages du programme de protection de l'acheteur American Motors dont bénéficie le chameau.

Une garantie de 12 mois ou 20.000 kilomètres, vraiment complète!

Comparez le prix et les qualités du chameau avec tout autre «animal à quatre roues»...vous comprendrez pourquoi le chameau est le meilleur ami de l'Homme! Venez chez le concessionnaire Renault-AMC et voyez le chameau...pour le croire!

VOYEZ NOS MODÈLES 1983



Renault 5

*Prix de base du modèle TL. Taxes, transport et préparation en sus.

RENAULT
American Motors

Q
AQTE
Moi un pollueur?
JAMAIS!

Séjour socio-culturel HAÏTI

organisé par: L'Association québécoise pour l'Avancement des Nations Unies (A.Q.A.N.U.).

Soit: du 20 décembre au 1er janvier
ou du 22 décembre au 7 janvier

— contacts avec la population
— visites et promotion de projets communautaires
— échanges sur le développement

coût: à partir de 969.00

A.Q.A.N.U.
Pierre Dextraze
(514) 659-5233
Jour et soir

Roland Gingras
(819) 752-6857
Jour et soir

en bref...

■ Médecins en grève

WINNIPEG (d'après PC) — L'Association médicale du Manitoba a demandé à ses membres, qui constituent le corps médical manitobain, de fermer leur cabinet au moins trois jours par semaine en guise de moyen de pression pour forcer le gouvernement à accepter l'arbitrage pour régler la question des honoraires. Plus de 25% des médecins du Manitoba ont fait savoir qu'ils n'entendraient pas l'appel de leur Association et ne participeraient pas à ce mouvement de grève partielle.

■ Oui à Pétro-Canada

TORONTO (d'après PC) — Une majorité de Canadiens favorise l'avènement de Pétro-Canada, la société d'État des pétroles, dans le commerce de détail des produits pétroliers. Un sondage, effectué en octobre dernier auprès de la population du pays, indique que 63% des répondants souhaitent qu'il y ait des postes d'essence exploités par Pétro-Canada.

■ Aide au Zaïre

KINSHASA (d'après AFP) — Le Canada accordera une aide alimentaire sous forme de subvention de \$3 millions au Zaïre, ancien Congo belge, dirigé par Mobutu Sese Seko. Cette subvention, a annoncé le ministre zairois des Affaires étrangères, couvre la période du 1er avril 1982 au 31 mai 1983.

■ Les fils de Luca arrêtés

Marc de Luca, fils du directeur de la police de la CUM, M. André de Luca, a été arrêté en fin de semaine par les policiers de la CUM qui le recherchaient activement pour une tentative de meurtre commise lundi dernier dans un bar de Pointe-aux-Trembles. Marc de Luca, 25 ans, était accompagné de son frère, Denis de Luca, 24 ans. Les deux jeunes gens se trouvaient à bord d'une voiture volée.

■ Trudeau cinquième

Les discours du premier ministre Pierre-Elliott Trudeau à la nation, sur le réseau de Radio-Canada le mois dernier, ont été écoutés par 2.1 millions de téléspectateurs canadiens ce qui place la cote d'écoute du premier ministre au cinquième rang des émissions présentées à CBC. La série *Three's Company*, le téléroman *Dallas*, l'émission *Too Close For Comfort* et la *Soirée du hockey* ont attiré plus de téléspectateurs que M. Trudeau selon les relevés de cotes d'écoute de Radio-Canada. Ces relevés ne tiennent pas compte des émissions présentées sur d'autres chaînes.

■ Les E.-U. aux écoutes d'Ottawa

L'Agence de sécurité nationale des États-Unis, la secrète NSA, pratique l'écoute électronique sur les lignes téléphoniques et sur les communications par satellites du Canada comme elle le fait pour beaucoup d'autres pays. C'est ce que révèle l'ancien membre des services secrets américains, James Bamford, dans le livre qu'il vient de publier: *The Puzzle Palace*. L'auteur révèle que le Canada a une agence équivalente, la Communication Security Establishment qui relève du ministère de la Défense et que la NSA a un représentant dans cet organisme de l'armée canadienne.

■ Prêts à sortir

CAP KENNEDY (Reuter) — Les quatre astronautes américains de Columbia se portent à merveille et sont prêts pour leur sortie dans l'espace aujourd'hui.

Ils se sont joyeusement surnommés «les quatre sans peur» et ont envoyé des images télévisées d'une qualité rarement atteinte jusqu'ici de l'équipage travaillant et mangeant dans l'apesanteur à l'intérieur de la capsule.

Ils ont confirmé que tout le monde est fin prêt pour la «marche» dans l'espace prévue pour aujourd'hui.

Celle-ci avait du être reportée de 24 heures, en raison des symptômes du «mal de l'espace» éprouvés par deux des membres de l'équipage, William Lenoir, et le pilote Robert Overmyer.

Les deux hommes sont pleinement rétablis, et la sortie que doivent effectuer Lenoir et Joseph Allen est maintenant fermement prévue pour aujourd'hui.

Il semble que les médicaments qui leur ont été administrés se soient montrés efficaces contre ce «mal de l'espace», dont on sait encore peu de choses.

Avec deux victimes sur quatre membres d'équipage, ils sont exactement dans la «moyenne» de l'ensemble des astronautes américains, qui, régulièrement ont souffert de ce mal pendant une partie de leurs vols, dans la proportion d'un sur deux.

Au cours de leur «show» télévisé d'hier les astronautes ont également montré des vues de la vaste «cale» de la navette, où Lenoir et Allen travailleront dans leurs scaphandres nouveau modèle.

«Je me réjouis de faire un tour dehors», a dit Allen, le boute-en-train de l'équipe, «Il faudrait faire un peu de ménage.» a-t-il ajouté à propos de la cale.

Dans l'Est du Québec

La tordeuse ne lâche pas prise

Même si le ministère de l'Énergie et des Ressources (MER) du Québec était autorisé à pulvériser différents insecticides sur 1.6 million d'hectares de forêts dans l'Est du Québec d'ici 1986, l'épidémie de tordeuses des bourgeons en cours dans cette région ne serait pas nécessairement endiguée pour autant.

C'est ce que les représentants de ce ministère ont confirmé au cours de la fin de semaine alors qu'ils défendaient leur programme d'épandage d'insecticides devant le Bureau d'audience publiques sur l'Environnement, qui se penche présentement sur ce cas. Le BAPE fera rapport au ministère de l'Environnement qui soumettra à son tour le dossier au cabinet provincial pour décision finale.

L'étude du MER prévoit l'utilisation de deux insecticides chimiques: l'aminocarb (Matacil MD) et le fénitrothion (Sumithion MD).

Le programme d'épandage du MER, qui doit se poursuivre de 1983 à 1986 inclusivement, prévoit aussi l'utilisation d'un insecticide biologique, le *Bacillus Thuringiensis* (le «BT»), qui contamine les larves de tordeuses sans avoir le moindre effet connu sur le reste de l'environnement.

Les responsables du programme d'épandage ont toutefois admis que leurs prévisions concernant la fin de l'épidémie demeurent fort hypothétiques. Comme on ne connaît pas scientifiquement les causes d'une épidémie semblable ainsi que les mécanismes qui contrôlent sa résorption, ils avouent qu'ils supposaient ou anticipaient la fin du phénomène en 1986.

Le MER, qui procède à de tels épandages depuis plusieurs années dans l'Ouest de la province où le fléau serait en grande partie sous contrôle, affirme qu'on n'y a noté aucun effet durable et nocif pour l'environnement. Par rapport au DDT, qu'on utilisait autrefois contre la tordeuse, la demie vie des insecticides comme le fénitrothion et l'aminocarb se calculerait en nombre de jours au lieu d'années.

Les audiences de la fin de semaine ont permis à 17 des 45 personnes, intéressées à poser des questions au promoteur du projet, de se faire entendre devant les commissaires. Les audiences se poursuivront la semaine prochaine et c'est dans plus d'un mois que les groupes pourront présenter leurs mémoires.

■ Sept prix de graphisme

La maison Cabana et Séguin, spécialiste en communications à Montréal, a remporté sept prix de graphisme pour différentes créations dans le monde publicitaire au cours de la fin de semaine à l'occasion du concours qui marquait la clôture de la semaine du graphisme. D'autre part M. Lorne Perry, directeur de la publicité et du graphisme pour le Canadian National, a reçu le titre de membre honoraire de la Société des graphistes du Québec.

La loi que projette Ottawa sur la santé sera inutile

par Renée Rowan

La nouvelle loi sur la santé au Canada, que le gouvernement fédéral voudrait voir adoptée d'ici le printemps prochain, ne devrait pas voir le jour. Il s'agit d'un exercice inutile et les gouvernements provinciaux doivent s'y opposer le plus fermement possible.

Tel est, en gros, l'avis de M. André Bélanger, président du Conseil régional de la santé et des services sociaux de Montréal, avis partagé par plusieurs de ceux qui ont participé, samedi, à la conférence nationale organisée par le Centre canadien de recherche en politiques de rechange sur le thème: l'année décisive pour le régime de soins médicaux.

* Plus d'une centaine de personnes, venues de partout à travers le Canada, ont participé à cette rencontre de deux jours sur un sujet très controversé et sur lequel plusieurs experts ont tenu à s'exprimer.

«Avant de modifier les lois existantes, le gouvernement fédéral devrait faire la preuve d'un tel besoin. Or, il ne l'a pas fait, a dit M. Bélanger. Le gouvernement s'est contenté d'annoncer qu'une loi sur la santé au Canada devrait être promulguée en avril 1983 afin de clarifier les conditions de financement et de mettre en place un mécanisme de contrôle. Il n'a pas démontré en quoi les conditions de financement n'étaient pas claires pour les provinces ni en quoi un mécanisme de contrôle est nécessaire.»

A la fin des années 1970, le gouvernement fédéral avait demandé au «père de l'assurance-maladie», le juge Emmett Hall, d'étudier, entre autres, le degré de réalisation atteint dans les domaines relatifs à la santé ainsi que la nature et l'ampleur des révisions à apporter aux lois existantes. Or, «affirme M. Bélanger, rien dans les recommandations du juge Hall (rapport de la commission Hall, 1980) ne peut justifier une intervention du gouvernement fédéral dans le régime québécois de santé. Au contraire, opine le conférencier, il a même été cité en exemple, renvoyant tous les objectifs d'universalité, de gamme de services assurés, d'accessibilité et de transférabilité. Quant aux autres provinces, a poursuivi M. Bélanger, le gouvernement fédéral n'a pas fait la preuve que les conditions de base n'étaient pas respectées.»

L'intervention fédérale, selon lui, arrive dans des temps difficiles qui forcent tout le monde à rationaliser ses ressources et au moment où Ottawa réduit de près de \$6 milliards sa contribution aux paiements de transfert vers les provinces. Le gouvernement désire rendre plus sévères les conditions de financement, tout en réduisant ses transferts aux provinces, et ce, explique le président du

CRSSSM, sans aucune justification valable. «De là, dit-il, il n'y a qu'un pas à franchir pour intervenir de plus en plus dans un champ de compétence provinciale expressément reconnu par la constitution canadienne». Ce qui l'amène à conclure qu'une nouvelle loi fédérale sur la santé au Canada serait inutile, inappropriée, inadéquate et non pertinente.

M. Claude Castonguay, ancien ministre des Affaires sociales et un des pionniers du régime de santé des Québécois, a évalué, pour sa part, que le régime des soins de santé au Québec a connu un grand succès et que les gens en sont assez satisfaits, sauf dans quelques domaines comme celui des maladies chroniques, des personnes âgées et des services d'urgence. D'une façon générale, il n'y a pas eu, croit-il, d'abus graves. En conséquence, selon lui, le besoin de réviser la situation ne découle pas de faiblesses majeures, de coûts excessifs ou d'abus généralisés. Si le régime des soins de santé doit être révisé, il doit l'être à la lumière de la crise économique actuelle et de son impact sur les revenus du gouvernement et du chômage. Ce serait la seule raison valable de le faire. La question, à son avis, devrait plutôt être: comment peut-on obtenir le plus pour chaque dollar dépensé pour la santé?

Quant au chef syndical, M. Yves Lessard, président de la Fédération des affaires sociales de la CSN, il a trouvé inacceptable que les coupes budgétaires se fassent essentiellement au détriment des services à la population et des conditions de travail des salariés du réseau tout en préservant les intérêts de groupes particuliers comme ceux des médecins. «Il est inacceptable pour nous, a-t-il déclaré, qu'on parle d'imposer un frais modérateur lors d'une visite médicale, alors que cette mesure toucherait davantage les plus démunis. Il est prouvé, a-t-il ajouté, que ce sont principalement les médecins qui déterminent la consommation de services médicaux.»

Il est également inacceptable de l'avis de M. Lessard que le gouvernement comprime les services dans le réseau public des affaires sociales alors qu'il laisserait se développer un réseau privé de polycliniques sans planification et hors de tout contrôle gouvernemental, mais financé par les deniers publics. «Avec l'appui de la Fédération des médecins omnipraticiens et celle des médecins spécialistes, on a mis sur pied un réseau parallèle de cliniques privées. Aujourd'hui, a déclaré M. Lessard, on compte près de 450 de ces cliniques ou polycliniques au Québec, soit cinq fois plus que le nombre de CLSC. Ces cliniques sont développées sans planification, indépendamment des besoins régionaux et en concurrence avec les services publics de santé.»

L'histoire des femmes dite autrement

ELLES sont quatre femmes membres du collectif Clio, la muse de l'histoire. Quatre historiennes, quatre féministes qui ont eu envie de dire l'histoire des femmes autrement. Elles viennent d'accoucher après 36 mois de gestation, quatre fois neuf mois, d'un imposant ouvrage de plus de 500 pages intitulé *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles* (Quinze).

Le collectif Clio se compose de Micheline Dumont, professeure au département d'histoire de l'Université de Sherbrooke; Michèle Jean, andragogue au Cégep Bois-de-Boulogne, à Montréal; Marie Lavigne, directrice du Bureau de la condition de la femme au travail, au gouvernement du Québec; et Jennifer Stoddart, directrice de la recherche au Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, à Ottawa.

Dispersées aux quatre vents, elles étaient à Montréal, vendredi, pour le lancement de leur livre, sauf Mme Jean, qui est présente à Paris en sabbatique. Ces historiennes ne se sont pas accaparées chacune «leur» siècle. Le livre a plutôt été écrit par quatre auteurs qui ont conçu le travail collectif, quatre personnes côte-



Renée Rowan

à-côté qui ont réfléchi, travaillé ensemble, qui ont fondé en un tout leurs recherches. Ça été une véritable mise en commun, précise Marie Lavigne au cours d'un entretien auquel a également participé Micheline Dumont.

La synthèse de l'histoire des femmes qui ont vécu au Québec depuis quatre siècles restait à faire. Jusqu'à maintenant, tout ce qui existait, c'étaient des articles spécialisés sur un sujet en particulier, des informations dispersées dans des livres, des thèses, des revues spécialisées. Il n'y avait pas de présentation globale de l'histoire des femmes de la Nouvelle-France à nos jours. Le seul document du genre était la recherche faite par Micheline Dumont, en 1968, pour la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. D'autre part, depuis une vingtaine d'années, les travaux en histoire sociale, rurale ou urbaine, et plus récemment les recherches sur l'histoire des ouvriers et des femmes se sont multipliés. Il devenait important de rassembler toutes ces informations éparpillées.

«Notre souci, soulignent-elles, a été de couvrir ensemble tous les morceaux de la courtépointe.» La couverture du livre, d'un rose tapageur, illustre bien cette préoccupation du collectif: on y voit une machine à coudre ayant réussi à écrire le mot *Elles* qui prend enfin toute sa dimension. Le livre répond aussi à une autre préoccupation que ces

quatre femmes ont eue soit comme enseignantes, soit comme militantes ou comme personnes ressources appelées très fréquemment à aller expliquer aux groupes ce qu'a été l'histoire des femmes au Québec. Souvent on leur demandait s'il y avait des livres à consulter: il fallait alors sortir une longue liste d'une immense bibliographie de 25 pages ou les renvoyer à l'ouvrage *Les femmes dans la société québécoise* (Marie Lavigne et Yolande Pinard, Borel-Express, 1977), un recueil d'articles destinés avant tout à un public académique.

«Notre premier objectif a donc été d'écrire un livre de vulgarisation facilement accessible à chacune: nos mères, nos tantes, les femmes des groupes et des associations, en un mot, toutes les femmes curieuses de leur histoire.» Ce que ces auteurs ont aussi recherché, ça été d'enlever de la tête des gens que l'histoire des femmes c'est l'histoire du féminisme. Ce dont elles ont voulu parler, c'est de l'histoire de toutes les femmes. «D'une façon générale, c'est bien connu, les femmes sont absentes de l'histoire, ce que nous ne pouvions pas accepter. Aucune de nous quatre n'acceptait qu'on nous fasse passer pour l'histoire collective de toute une population ce qui n'était, en fait, que l'histoire de sa mâle moitié et de quelques-uns de ses plus illustres représentants. Les femmes ont aussi eu leur histoire et c'est de cette histoire dont nous avons voulu parler. Elles

sont nombreuses les femmes qui ont été des agents de changements historiques, des femmes qui, dans leur vie quotidienne, ont subi les bouleversements politiques, les bouleversements économiques, qui ont eu des façons particulières de s'adapter qui font que la vie est ce qu'elle est aujourd'hui».

Un livre d'histoire du Québec commence généralement par l'arrivée de Champlain, puis il y a une grande charnière au moment de la guerre de la conquête, une autre charnière pour l'époque de la Confédération, puis une autre encore pour la Révolution tranquille. Le collectif Clio a écarté ces charnières qui ne les intéressaient pas parce que ce ne sont pas ces événements qui ont affecté la vie des femmes. Elles ont préféré chercher une respiration, une périodisation différente pour dire autrement l'histoire des femmes. C'est pourquoi on a une période qui commence en 1701 pour se terminer en 1832: c'est la période de la stabilité — la vie en famille et l'ancien régime au féminin. Puis il y a celle des bouleversements (1832-1900) portant en sous-titres le grand remue-ménage, quand on se marie et travailler sous un autre toit. La période de 1900-1940 a été celle des contradictions: les femmes modernes, se débrouillant, les travailleuses invisibles ou presque, s'instruisant et s'organisant. On arrive à l'impasse (1940-1969), avec la guerre, les femmes d'aujourd'hui et le féminisme tranquille pour abou-

tir enfin à l'éclatement (1969-1979) avec les années chaudes du féminisme.

Marie Lavigne et Micheline Dumont reconnaissent facilement que cette façon de faire n'est pas orthodoxe pour les historiennes... mais cet ouvrage ne leur est pas destiné. Ils ont accès à tous les articles académiques. Ce qu'elles ont tenté de faire, c'est de bâtir un déroulement cohérent de l'histoire des femmes qui s'est en même temps alimenté à toutes les problématiques nouvelles dans l'histoire des femmes que ce soit aux États-Unis, en France, en Angleterre. Toutes sortes de façons de voir l'histoire qui réintègrent la vie privée, la vie cachée, qui démontrent finalement que les femmes ont aussi fait l'histoire, qu'elles ont été, elles aussi, actives dans le changement de l'histoire. Si la vie est ce qu'elle est, c'est parce que finalement elles ont vécu d'une certaine façon. Il y a des faits très concrets qui le démontrent. Ainsi, par exemple, s'il y a une baisse de la natalité à un moment donné, ça relève de la décision individuelle d'une femme et d'un homme, ou souvent juste d'une femme. Cette baisse de la natalité est un des problèmes majeurs dans notre société dans le moment et l'on s'imagine que c'est uniquement à cause de changements structurels ou technologiques; on néglige cette autre dimension. L'approche privilégiée par le collectif Clio a été de s'attarder au quotidien des femmes, à toutes les problématiques

liées à la famille, le lieu premier d'ancrage de leur vie. En ce sens, c'est différent des approches qui ont été développées au début du mouvement des femmes où l'histoire que l'on a fait d'elles dans les années 1970 a été celle qui, dans une certaine mesure, ressemble à l'histoire des hommes. On se préoccupait surtout des associations féministes parce que les femmes se battaient sur un terrain public, social. Leur forme d'action était semblable à celle des hommes. Cette problématique de l'égalité a été laissée de côté pour essayer d'explorer d'autres formes de problématiques, comme celle de la différence, de la domination, du «gender»... lorsque les femmes font quelque chose, elles ne le font pas de la même manière que les hommes, la domination, du «gender»... lorsque les femmes font quelque chose, elles ne le font pas de la même manière que les hommes.

La collectif a aussi voulu explorer ce qu'elles considéraient comme trois grands trous dans l'histoire des femmes au Québec: la vie des femmes au 18e siècle dont on ne savait rien; la participation des femmes à la révolte de 1837-1838 - y ont-elles collaboré, étaient-elles contre ou pour et enfin, le volet juridique et démographique où il y a eu beaucoup de recherches nouvelles de faites.

Cet ouvrage a aussi cette autre particularité d'offrir aux lecteurs un index thématique.

IL Y A DÉJÀ LONGTEMPS QU'ON FAIT LES GESTES QU'IL FAUT



MAIS ON A TOUJOURS BESOIN DE VOUS! ENSEMBLE AVEC LES PETITS FRÈRES!

Noël approche, les Petits Frères ont besoin de vos dons pour aider les personnes âgées, démunies et isolées dont ils s'occupent

Nom: Un reçu pour fins d'impôt vous sera envoyé pour les dons de plus de 5.00 \$
Adresse: Code Postal:
App.: Prov.: No d'enregistrement: 0187757-46-08
Ville: Tél.:
☐ Je voudrais de la documentation sur les Petits Frères

LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES, 4624, RUE GARNIER, MONTRÉAL, H2J 3S7
TÉL.: 527-8653 L.D.



Université de Montréal
Faculté de l'éducation
permanente

La Faculté de l'éducation permanente vous offre des programmes d'études de 30 crédits chacun conduisant à l'obtention d'un certificat

Communication

- Relations publiques
- Publicité
- Information et journalisme
- Traduction I
- Traduction II
- Recherche documentaire et rédaction française
- Sciences de la communication

en cours du soir

Annuaire disponible

Date limite
d'admission et d'inscription:
1er décembre

sauf pour les certificats de Recherche documentaire et rédaction française et de Traduction I.

Renseignements:
Renseignements:
3335, chemin Queen Mary,
rez-de-chaussée
343-6090

Un REER Gestion autonome qui vous aide tous les mois à prendre des décisions...

Si vous aimez à garder la haute main sur vos affaires, la Fiducie du Québec vous offre la possibilité de constituer et d'administrer vous-même votre portefeuille d'épargne-retraire en adhérant à son REER Gestion autonome.

Pour vous aider dans vos décisions, la Fiducie du Québec vous envoie tous les mois un état de caisse, une liste des valeurs dans votre portefeuille, la description de vos contrats d'achat et de vente et les rapports financiers des entreprises dont vous êtes actionnaires; tous les trois mois, une évaluation de vos valeurs au marché, et une fois par année, un état de caisse cumulatif.

Nos conseillers se feront un plaisir de vous renseigner sur le REER Gestion autonome. A la Fiducie du Québec, on s'occupe de vous personnellement et en toute discrétion.

* Un REER de la Fiducie du Québec, c'est bien plus que des avantages fiscaux.



desjardins



Fiducie
du Québec



Succursales

Chicoutimi (418) 549-5746
1-800-463-9657
Place du Royaume

Laval (514) 668-5223
1-800-361-3803
Place Val des Arbres

Montréal (514) 286-3225
1-800-361-6840, poste 3225
Complexe Desjardins

Québec (418) 653-6811
1-800-463-4792
Place Belle Cour
Sainte-Foy

Sherbrooke (819) 566-5667
1-800-567-6920
Place Jacques-Cartier

Begin interrompt sa visite aux É.-U. après la mort de sa femme

JERUSALEM (d'après AFP et Reuter) — Les événements dramatiques se sont succédés cette semaine pour M. Begin, touché par un deuil familial — la mort de son épouse Aliza — au moment où l'explosion de Tyr et ses 89 morts plongent son pays dans un deuil national.

On s'interroge donc légitimement en Israël sur les effets de ces drames sur le moral et la santé, déjà fragile, du premier ministre. On se demande également si toutes ces émotions ne vont pas affecter ce vétéran de la scène politique israélienne au point qu'il décide de se retirer.

Selon les premières indications fournies par son entourage, M. Begin a, pour l'instant, décidé de continuer, en dépit de ses malheurs, à exercer sa charge, dont il a une conception historique. Il y a un peu plus d'un mois, évoquant sa succession, il avait affirmé que sa carrière politique dépendrait de la santé de sa femme, et il envisageait de se consacrer plus entièrement à son épouse après les élections générales, en 1983.

Après la disparition de sa femme, seul un nouvel accident grave de santé, estimaient hier les observateurs, pourrait, pour l'instant, le for-

cer à démissionner, tant est grande sa popularité auprès de l'électorat israélien.

Pour l'instant, ni la révélation des massacres de Sabra et Chatila, ni les difficultés actuelles de l'armée et de la diplomatie israéliennes au Liban ne sont parvenues à entamer véritablement le capital de confiance dont jouit M. Begin auprès de la majorité de l'opinion publique. En outre, bien peu d'hommes politiques en Israël apparaissent pour l'heure capables — comme il le fait — de réunir autour d'eux une majorité de députés.

Il reste cependant que M. Begin incarne une politique

qui connaît de nombreuses difficultés: la situation économique est mauvaise et l'aide américaine indispensable, la victoire militaire israélienne ne débouche pas sur un succès diplomatique et un traité de paix en bonne et due forme. Pire encore, l'incompréhension s'accroît entre Israël et les États-Unis à propos de l'avenir des territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza.

C'est pour cette dernière raison que le premier ministre s'était envolé pour les États-Unis, malgré l'état de santé de sa femme, car il comptait expliquer sa politique tant aux juifs américains, ardents sup-

porters d'Israël, qu'au président Ronald Reagan.

Le report de ces entretiens Reagan-Begin, entretiens maintenus en dépit des bilans toujours plus lourds publiés au cours du week-end sur la catastrophe de Tyr, constitue une nouvelle déception pour le premier ministre qui n'a pris sa décision de rentrer en Israël qu'après l'annonce du décès de sa femme. Selon son porte-parole, il a appris la nouvelle du décès alors qu'il lisait les mémoires de l'ancien président Jimmy Carter avant de se rendre à un dîner organisé par le Conseil des fédérations juives américaines.

Le président Ronald Reagan, informé du retour de M. Begin en Israël, lui a téléphoné quelques minutes plus tard pour présenter ses condoléances.

Aliza Begin était née en Pologne en 1920. Souffrant d'asthme chronique depuis son plus jeune âge, sa condition l'a contrainte la plupart du temps à rester à l'écart de la vie publique de son mari.

Elle rencontre Menahem Begin dès l'âge de 15 ans, alors que, jeune avocat, il était en tournée dans toute la Pologne pour recruter des adhérents au Betar, mouvement de jeunes sionistes.

Elle l'épouse deux ans plus tard, les deux mariés étant vêtus de l'uniforme des scouts du Betar. «Tout ce qu'il m'a promis, c'est qu'il ne serait probablement jamais riche et qu'il passerait probablement beaucoup de temps en prison», a-t-elle dit à un journaliste.

De fait, M. Begin est arrêté au début de la Deuxième Guerre mondiale pour ses activités sionistes, laissant sa femme gagner la Palestine, alors sous mandat britannique, par ses propres moyens. Il la rejoindra sur place deux ans plus tard. Mais les ennemis sont loin d'être finis pour le couple contraint de vivre dans la clandestinité et sous des déguisements divers pour échapper aux autorités britanniques qui recherchent activement M. Begin, alors responsable d'un groupe de guérilla.

Mme Aliza Begin sera inhumée cet après-midi dans l'intimité familiale.



Des dizaines de milliers de Soviétiques se sont rendus, en fin de semaine, à la Maison des syndicats pour rendre un dernier hommage au président Leonid Brejnev. (Photolaser AP)

Vers un sommet Andropov-Reagan

MOSCOU (d'après AFP et Reuter) — Leonid Brejnev n'avait pas encore été porté en terre que déjà les chances d'un sommet entre Youri Andropov, le nouvel homme fort de l'URSS, et Ronald Reagan étaient discutées à Moscou dans les milieux officiels.

Un symbole: le vice-président des États-Unis, Georges Bush, devait déposer une gerbe au pied de la dépouille de Leonid Brejnev, hier soir à Moscou. L'Amérique de Reagan arrive bien tard au rendez-vous fixé par l'ancien chef de l'État soviétique qui avait proposé un sommet avec le président des États-Unis, cet automne.

En fait, les milieux diplomatiques américains ne le cachent pas à Moscou, la Maison-Blanche ne voulait pas engager des négociations avec un homme dont elle présentait la fin imminente. Le Kremlin l'avait sans aucun doute compris, si bien qu'une hypothèse est levée. Cela pourrait permettre la reprise, à terme, du dialogue au plus haut niveau entre les deux superpuissances.

Dans ce contexte, la suppression des samedi de l'embargo américain sur le gazoduc eurasien est ressentie à Moscou comme un «cadeau» — ou une main tendue — de Ronald Reagan au nouveau secrétaire général du PC d'URSS, Youri Andropov. Leonid Brejnev n'a pas eu ce privilège.

L'ancien chef de l'État soviétique semblait s'être résigné aux relations conflictuelles entre Moscou et Washington. Dans son ultime discours, le 7 novembre, il avait employé un ton particulièrement musclé vis-à-vis des États-Unis. M. Brejnev avait promis

«une riposte foudroyante aux amateurs d'aventures militaires».

Youri Andropov a certes été introduit par M. Constantin Tchernenko sous le signe de la continuité. Mais les observateurs estiment que l'élection d'un nouveau secrétaire général à Moscou offre aux deux superpuissances le prétexte sinon la possibilité d'un nouveau départ. Selon les observateurs, M. Andropov est d'autant plus intéressé au dialogue qu'il devra assumer un lourd héritage. Depuis plusieurs mois, un vaste débat économique est en cours en URSS. Les dirigeants admettent la nécessité de profondes réformes. L'homme de la rue aspire au mieux-être. Or, pour gagner ce pari perdu par Krouchtchev puis Brejnev, M. Youri Andropov devra rééquilibrer les dépenses, du militaire vers le civil.

Cela implique une pause dans la course aux armements et, partant, un retour à la détente. Le Kremlin a toujours affirmé que la meilleure façon de lever les ambiguïtés était la négociation au plus haut niveau. En avril dernier, Leonid Brejnev relançait encore l'idée d'un sommet avec Ronald Reagan. Youri Andropov a les moyens, physiques mais aussi politiques, de s'y rendre.

Certains analystes estiment, dans cet esprit, que le décès de Leonid Brejnev offre au Kremlin mais aussi à La Maison-Blanche l'occasion de changer de ton, sans paraître reculer. Le 29 octobre, M. Constantin Tchernenko — possible futur chef de l'État — disait que l'URSS est «assez forte pour attendre» au cas où les États-

Unis ne renonceraient pas à leur «anticommunisme primaire et à leur politique de menaces».

M. Youri Andropov n'est pas tenu de reprendre à son compte de tels avertissements, dit-on à Moscou. M. Reagan semble d'ailleurs disposé à l'aider. Commentant le décès de M. Brejnev, il a indiqué que les États-Unis sont prêts à améliorer leurs relations avec l'URSS se rendant pour la première fois, samedi, à l'ambassade d'URSS à Washington, il a inscrit sur le registre des condoléances: «Puisse nos deux peuples vivre ensemble en paix dans le monde». Surtout, il a levé l'embargo sur le gazoduc.

Demain la vie reprendra à Moscou, après quatre jours de deuil. Les observateurs ne s'attendent pas à des virages politiques spectaculaires. Mais ils estiment qu'un sommet Andropov-Reagan est dans l'ordre des choses. Un diplomate américain ne disait-il pas récemment: «Le principal obstacle à une telle rencontre est l'interlocuteur soviétique. Brejnev n'a plus aucune capacité de travail». Avec l'arrivée de Youri Andropov, l'argument est tombé.

M. George Shultz, secrétaire d'État américain, a déclaré hier à Moscou que les États-Unis étaient toujours favorables à la tenue d'un sommet avec l'Union soviétique «à condition qu'il soit bien préparé et puisse mener à des résultats constructifs».

M. Bush a ajouté que Washington nourrissait l'espoir de voir réduites «les énormes dépenses» consacrées actuellement aux armements et le niveau de vie des pauvres du monde grandement amélioré.

La technologie américaine a bien aidé l'Armée rouge, estime le Sénat

WASHINGTON (Reuter) — La technologie américaine a joué un rôle prépondérant dans les programmes militaires et industriels de l'Union soviétique et a aidé le Kremlin à réaliser des progrès importants avec un minimum d'efforts, estime un rapport du Sénat américain publié hier.

Après une enquête de 18 mois, le rapport recommande une surveillance accrue des services de renseignements

sur les activités de l'URSS dans le domaine de la technologie, et un contrôle plus strict des exportations américaines.

L'acquisition de technologie américaine a permis au Kremlin de «faire progresser à pas de géants sa puissance militaire, avec un minimum de risque, d'investissements et de ressources».

Le rapport estime que l'Union soviétique s'est efforcée d'acquiescer les connaissances

techniques du monde occidental par l'espionnage, mais aussi par l'usage de connaissances mises dans le domaine public par des documents officiels américains, par les échanges d'étudiants et de scientifiques, ainsi que des activités commerciales.

«Le rôle de la technologie dans les projets militaires et industriels soviétiques est tellement important que les Soviétiques ont sans doute mis

sur pied eux-mêmes des programmes de recherches pour les États-Unis», écrit le rapport.

La CIA (Central Intelligence Agency), dans un rapport aux enquêteurs, donne des exemples d'applications de technologie américaine à des armes soviétiques.

Elle souligne, par exemple, les «ressemblances frappantes» entre le dernier modèle d'avion de surveillance et de détection radar avec les fameux AWACS (Airborne Warning and Control System) américains.

Elle déclare également que les ingénieurs soviétiques se sont procuré les paramètres techniques de l'avion de transport géant C-5A et d'autres appareils occidentaux.

La CIA estime également que la dernière «génération» de missiles intercontinentaux soviétiques ont été améliorés par l'acquisition de gyroscopes et d'accéléromètres américains que l'URSS n'aurait pas pu mettre au point elle-même si rapidement.

Enfin, ajoute la CIA, Moscou concentre aujourd'hui ses efforts sur l'industrie des microprocesseurs dans la célèbre «silicon valley» de Californie du Sud.

L'Union soviétique, déclare encore la CIA, a équipé une usine de semi-conducteurs avec des machines américaines à travers des sociétés ouest-allemandes d'électronique, installées en Californie du Sud, qui exportaient légalement leurs produits vers Moscou, via l'Europe occidentale.

«Grâce à une amélioration des services de renseignements, nous devons établir avec précision la nature des besoins soviétiques en technologie occidentale» déclare le rapport.

Celui-ci estime également que le contrôle des exportations est géré par un manque d'efficacité du département du Commerce. Le sénateur

démocrate Sam Munn déclare qu'il va recommander que le contrôle soit désormais confié au service des douanes.

Le rapport recommande également des peines plus sévères pour les exportations illégales de produits réglementés.

Enfin il estime que les pays de l'OTAN devraient être amenés à comprendre les menaces que font peser sur leur propre sécurité les exportations illégales vers l'URSS à travers des pays d'Europe occidentale.

Spadolini démissionne

ROME (AFP) — M. Giovanni Spadolini, président du conseil italien, a remis officiellement samedi après-midi sa démission et celle de son gouvernement au chef de l'État, à l'indiqué un communiqué de la présidence de la république.

Le communiqué précise que le président Pertini a «révisé sa décision». Lors de crises de gouvernement, rappellent les observateurs, la pratique veut que le chef de l'État ne lève la réserve qu'après la fin de ses consultations politiques.

Le communiqué ajoute que le gouvernement reste en place «pour la gestion des affaires courantes», et précise que le chef de l'État entamera ses consultations ce matin.

M. Spadolini, rappelé-on, avait déjà annoncé samedi en fin de matinée devant le Parlement puis en conseil des ministres extraordinaire sa décision de maintenir sa démission.

«J'ai fait mon devoir, la parole appartient maintenant au président de la république et aux forces politiques», a déclaré M. Giovanni Spadolini.

Interrogé par les journalistes sur la «réserve» exprimée dans le communiqué de la pré-

sidence de la république, M. Spadolini s'est borné à confirmer: «il s'agit de la formule habituelle».

L'entretien entre M. Spadolini et le chef de l'État a duré environ une heure.

Le second gouvernement de M. Spadolini, 57 ans, premier président non démocrate-chrétien du conseil de la république italienne, n'aura tenu que 83 jours, un record de brièveté dans un pays où les équipes se succèdent au pouvoir tous les 302 jours en moyenne.

À l'actif de cet homme, dont le premier cabinet avait duré 405 jours, on relèvera l'épuration de la vie publique des séquences du scandale de la loge maçonnique P2, qui avait investi toutes les sphères du pouvoir. On lui reconnaît les succès considérables enregis-

trés depuis le début de l'année sur le front du terrorisme: libération du général américain James Lee Dozier, démantèlement partiel des Brigades rouges, deux coups portés au terrorisme de droite avec l'extradition du néo-fasciste Pierluigi Pagliai de Bolivie.

Ce bilan restera cependant entaché par l'assassinat, le 3 septembre dernier, du préfet de Palerme, le général des carabinieri Carlo Alberto Dalla Chiesa, auquel le gouvernement avait refusé les pouvoirs spéciaux pour lutter contre la mafia.

De l'avis général des commentateurs politiques, M. Giovanni Spadolini part toutefois la tête haute, après avoir tenté en vain d'affirmer la primauté de l'exécutif sur les partis.

ment attendus et les diplomates estiment généralement qu'ils devraient être reçus individuellement par le nouveau «numéro un» soviétique, M. Youri Andropov.

En revanche, il est fort improbable que M. Andropov ait des entretiens avec les visiteurs occidentaux, déléguant cette tâche à des hommes comme MM. Nikolai Tikhonov, président du conseil, du Andrei Gromyko, ministre des Affaires étrangères.

Le temps disponible pour ces contacts sera de toute façon très limité, car la plupart des dirigeants attendus dans la capitale soviétique ont fait connaître leur intention de quitter Moscou peu après la fin des funérailles.

Le Kremlin a rendu public le programme de celles-ci. M. Brejnev sera enterré à 12 h 45 précises, salué par des salves d'artillerie.

Au même moment, les usines, les fermes et les bureaux cesseront le travail pendant cinq minutes et les bateaux, les trains et les entreprises feront retentir leurs sirènes.

M. Andropov et six autres membres du bureau politique sont venus hier monter pen-

dant quelques instants une garde d'honneur autour du cercueil de M. Brejnev avant d'aller reconforter une nouvelle fois sa veuve, Victoria. Comme les deux jours précédents, des milliers de personnes ont fait la queue devant l'immeuble des syndicats pour rendre un dernier hommage à leur chef d'État défunt.

Le centre de la ville a été bouclé et interdit aux promeneurs et des mesures de sécurité renforcées ont été prises autour des hôtels, vides de leurs clients pour faire place aux dignitaires étrangers.

Au nombre des premiers arrivés, figurent le premier ministre japonais Zenko Suzuki et le président ouest-allemand Karl Carstens accompagné du ministre des Affaires étrangères Hans-Dietrich Genscher.

M. Huang Hua, le plus haut responsable chinois à se rendre à Moscou depuis le «schisme» des années 60 est également arrivé hier matin.

Le chef de la diplomatie chinoise avait déclaré avant son départ de Pékin que son pays souhaitait sincèrement améliorer ses relations avec l'URSS.

Par ailleurs, un service spécial a été célébré hier à la cathédrale orthodoxe de Moscou par le patriarche Pimen qui a insisté dans son oraison sur la «direction inspirée» de M. Brejnev et les grands services qu'il a rendus au peuple soviétique et à la cause de la paix.

La première réaction intérieure au discours prononcé vendredi par M. Andropov, peu avant son élection au poste de secrétaire général du Parti communiste, est venue hier de l'Étoile rouge, le quotidien de l'armée.

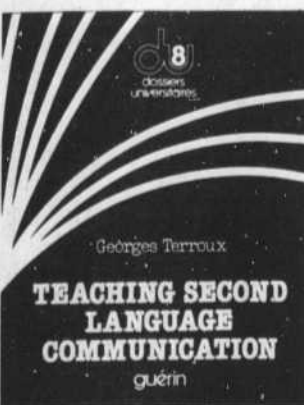
Le journal a donné une indication du soutien total du haut commandement militaire à M. Andropov en reprenant les extraits de son allocution sur le rôle primordial de l'armée.

Il écrit notamment que la Nation soviétique peut être assurée que «la capacité de défense du pays sera maintenue au niveau des exigences contemporaines, et que l'armée continuera de se développer et de se perfectionner».

guérin
l'éditeur
qui
édite

**Teaching
second
language
communication**

287 pages — 12,95\$



**En vente
dans toutes
les
librai-
ries**

Ce livre est destiné
aux professeurs de
langues secondes. Il
contient des renseignements,
entre autres, au sujet de:

- L'approche communicative
- Les activités de présentation: les chansons, les dialogues, l'humour, la poésie, etc.
- L'exercice de la langue: les jeux, le théâtre, la simulation, etc.
- Les quatre savoir-faire: écouter, parler, lire, écrire.
- La théorie de base

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

guérin éditeur limitée
4501 Duroie
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481



Annie Rioux

Parapsychologue-clairvoyante

Auteur des livres "L'Œil de Mercure" et "Connaissez vos rêves"

Vous subissez une impasse au niveau

— finance

— amoureux

— santé

— ou autres

Vous êtes curieuse ou curieux de vous en savoir plus...

Rendez-vous: 463-2638

du lun. au mer. entre 11 h et 17 h



Les conférences «Aménager Montréal» Haro sur le lampadaire

par Jean-Claude Leblond

LES nouveaux lampadaires qui longent les artères de la métropole semblent avoir fait l'unanimité contre eux lors de la dernière rencontre de la série des conférences «Aménager Montréal». Image caricaturale de l'aménagement vu d'en haut, ils ont servi d'exemple à ne pas suivre pour les participants de la table ronde dont la mission consistait à discuter de l'aménagement futur de la ville.

M. Jean-Claude Marsan, organisateur et instigateur avec Mme Odile Héneault de la série des conférences,

pose d'entrée de jeu le problème: La manière d'aménager Montréal depuis vingt ans doit-elle être poursuivie? Et sinon, quel type d'aménagement lui donner? Certains facteurs peuvent déjà nous permettre selon lui de dresser quelques grands traits pour l'avenir. La stabilisation démographique dans les grandes villes, associée à la révolution télématique semblent devoir favoriser l'éclosion des villages dans la ville, des «petites patries». Cependant, fait-il remarquer, il faut se garder de tomber, après l'ère des

méga-projets, dans le romantisme du patrimoine par incapacité et peur de voir les indices de l'avenir.

Il considère donc de la première importance pour l'avenir de Montréal, d'assurer la survie du paradoxe, de la mosaïque culturelle et des villages en même temps que l'expansion de l'urbanité et de la confrontation avec les autres grandes villes. Il faut, ajoute-t-il, assurer l'expression des citoyens par des formules qui restent à déterminer et favoriser avec la population, «l'intelligence commune entre les ar-

chitectes, les urbanistes et les détenteurs du pouvoir.

L'exposé de M. Robert Cohen, directeur de la coopérative d'habitation de Milton Park était précisément l'illustration de ce que peut atteindre une concertation entre des citoyens d'un quartier et les architectes et aménagistes. Après l'échec du projet Concordia qui devait initialement détruire complètement ce vieux quartier du centre-ville pour le remplacer par un ensemble de grands immeubles «intégrés», les citoyens, avec l'aide de la SCHL, ont repris en mains des immeubles dans un état avancé de détérioration. Le quartier Milton apparaît

comme l'exemple de la participation et de la concertation et figure selon M. Cohen, comme un modèle du genre.

Pour M. Hubert Chamberland, président de l'Ordre des architectes, il n'est de toute évidence plus possible aujourd'hui, de faire cavalier seul, chacun dans sa discipline. De plus en plus s'impose la nécessité d'organiser le travail en équipes pluridisciplinaires parce que chaque problème, chaque projet nouveau comporte désormais un nombre trop grand de données pour que l'on puisse espérer se débrouiller seul.

Pour lui, l'avenir est un défi. La révolution télématique aura-t-elle une

incidence sur la configuration du centre-ville parce qu'elle entraînera avec elle un inévitable changement des valeurs. Il n'est pas utopique de considérer que dans cinq ans, par exemple, les gratte-ciel deviennent périmes et des embûches à l'aménagement de la ville. Chose certaine, dans le contexte d'aujourd'hui, l'architecte ne peut plus imposer ses idées, ni obéir servilement aux promoteurs.

Le travail en équipe doit se faire, dit M. Hubert Chamberland, en consultation, avec la participation des intéressés et en concertation. Consulter veut dire: prendre avis; participer signifie:

Suite à la page 12

De consultative à consultante



Alain Duhamel

DE consultative qu'elle a toujours été, la Commission des biens culturels entend, de plus en plus, tenir aussi un rôle de consultante en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine. «De cette année, la Commission entend refléter par ses travaux, et par la publication de ceux-ci, la part importante et relativement récente de «consultante active» qu'elle joue dans le champ des biens culturels. Tout en continuant de remplir ses tâches de conseiller à l'égard des demandes qui proviennent du ministre, la Commission approfondira en cours d'année l'étude de plusieurs aspects de la sauvegarde des biens culturels selon un processus d'enquête et de consultation...», écrit le président, M. Marcel Junius, dans le 10e rapport annuel, déposé récemment à l'Assemblée nationale.

La Commission des biens culturels, un organisme consultatif institué par la Loi des biens culturels en 1972, a pour mission de conseiller le ministre des Affaires culturelles — la loi lui fait obligation de la consulter — relative à la protection, à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine, de tout le patrimoine, des Québécois.

Elle a toujours su conserver à l'égard de la Direction générale du patrimoine et du ministre des Affaires culturelles une indépendance d'esprit qui, malgré la modestie de ses moyens, lui a assuré une crédibilité certaine auprès du public. En dix ans d'examen d'études et d'analyses de l'état de notre patrimoine, la Commission a tantôt rappelé à l'ordre le ministre ou les fonctionnaires, tantôt encouragé certaines initiatives publiques ou privées, et toujours maintenu élevés les standards de qualité des interventions. Sa contribution au progrès de notre société dans la conscience qu'elle a d'elle-même est certaine et considérable.

La Commission estime qu'elle doit désormais amorcer un virage dans sa façon de concevoir son rôle et son impact auprès des institutions et du public. La notion de patrimoine elle-même s'est considérablement élargie — la Commission le note dans ses rapports précédents — et a intéressé un nombre accru d'intervenants dans tous les milieux. Le patrimoine n'est plus une affaire de quelques vieilles barbes se penchant avec nostalgie sur quelque monument égaré ou méconnu. Il propose une façon nouvelle d'envisager l'avenir, de planifier l'aménagement, de se réapproprier le pays d'une génération à la suivante et aussi loin que l'humanité d'ici puisse regarder dans le millénaire suivant.

La Commission des biens culturels se propose donc de dresser «des états de la question» sur des phénomènes et des situations afin d'amener ensuite le public et les décideurs vers des voies et moyens d'action, concertés et efficaces.

«Sans cesser de remettre en cause et sans négliger la critique des orientations majeures en matière de sauvegarde des

biens culturels, la Commission a été amenée à identifier une foule de problèmes structurels ou sectoriels qui apparaissent comme autant de blocages et de résistances à la conservation active de l'héritage culturel».

La Commission des biens culturels s'était déjà engagée sur la voie qu'elle propose en commandant des études sur la fiscalité, la situation des amateurs en archéologie et les ensembles conventuels. Son programme de travail comporte le suivi de ces dossiers et l'ouverture de nouveaux dossiers: le patrimoine maritime, le patrimoine rural de type agricole et le patrimoine industriel.

Dans tous les cas, la Commission élargira ses sources d'information et d'opinions en sollicitant la contribution des milieux intéressés et en recherchant avec eux un consensus dont l'état et l'ampleur constitueront l'objet des recommandations au ministre des Affaires culturelles.

«Tout au long du processus, l'information publique demeure également une fin en soi que l'on compte atteindre par la publication des documents de travail et des avis au moment de leur discussion et de leur transmission. Le fait de signaler à l'attention des gens l'importance de certaines questions, comme aussi celui de rassembler dans une publication le plus d'information possible sur une situation font partie du rôle de sensibilisation que la Commission jouera davantage au cours des prochaines années (...) L'information est une exigence. Elle est urgente.»

Le président de la Commission des biens culturels n'ignore pas que cette orientation nouvelle, ce programme de travail, tient, dans son exécution à quelques conditions fragiles. Il prévient d'ailleurs le lecteur de son rapport qu'une diminution des ressources humaines et financières ou une charge de travail imprévue pourrait compromettre l'échéancier.

Dans un autre chapitre de son rapport, la Commission est plus explicite. Elle réitère au ministre des Affaires culturelles sa demande, maintes fois formulée au cours des ans, de la doter d'un minimum de moyens pour l'accomplissement de sa tâche. En 1980-81, la Commission avait un budget de \$419,000; l'année suivante, son budget diminuait de 16,3% et tombait à \$340,900.

Non seulement le ministre des Affaires culturelles devra-t-il accroître les ressources de la Commission des biens cul-

turels, mais il doit aussi lui donner les moyens de se dégarer de l'appareil de l'État lorsqu'elle désire intervenir en temps utile. Au rythme où le ministère des Affaires culturelles publie les dossiers et les cahiers du patrimoine, il est préférable de laisser la Commission des biens culturels trouver elle-même les moyens les plus efficaces de publier ses dossiers et ses études de

manière à ce que leur confection et leur diffusion rejoignent tous les publics visés le plus tôt possible. Les recommandations de la Commission n'auront guère de poids si elles parviennent aux milieux intéressés longtemps après les débats et les décisions.

Le rapport de la Commission des biens culturels contient en outre plusieurs recommandations et réflexions sur d'autres aspects importants de la sauvegarde et de la mise en valeur de notre patrimoine. Nous y reviendrons dans les prochaines semaines.

Publication — Le ministère des Affaires culturelles vient de publier une brochure intitulée *Patrimoines* dans laquelle il évoque et illustre divers moyens de collabora-

tion entre la Direction générale du patrimoine et les organismes du milieu.

«Cette brochure veut faire mieux connaître les moyens dont disposent les différentes régions du Québec pour agir sur leur patrimoine... Le patrimoine intégré à l'aménagement d'une ville d'un village, d'un quartier est un actif. Il permet aux communautés locales et régionales de se reconnaître dans leur environnement et de préserver ce qui leur est caractéristique tout en se modernisant», lit-on dans l'introduction de l'ouvrage.

On peut se procurer cette publication en faisant la demande à la Direction des communications, ministère des Affaires culturelles, 225, Grande-Allée est, 2e étage, bloc B, Québec, G1R 5G5.

Seule Delta s'envole vers San Juan à bord d'un TriStar.

Profitez du confort d'un Wide-Ride^{MC} Lockheed L-1011 TriStar depuis Montréal vers San Juan. Les départs s'effectuent tous les matins à 9h avec une correspondance pratique d'un TriStar à un autre à Miami et vous êtes à San Juan à 16h44. Pour réserver, communiquez avec Delta au 337-5520 ou consultez votre agent de voyages. Delta est toujours là.^(MD)



Détenteur d'un permis du Québec.
Départs de l'aéroport de Dorval.
Horaires sujets à changement sans préavis.

UN AUTRE TROU DANS LE BUDGET DU QUÉBEC

Le ministère des affaires sociales réussit à perdre 10 000 000,00 \$ et à créer 500 nouveaux chômeurs.

Impossible? Au contraire. Et c'est tout planifié.

Rationaliser?

Sous prétexte de rationaliser les services de santé à Montréal, le ministère veut fermer le Centre Hospitalier Ste-Jeanne d'Arc, le transformer en hôpital pour malades chroniques et ainsi économiser 6 000 000 \$.

Or, au lieu de produire une économie, le changement de vocation de Ste-Jeanne d'Arc va coûter à tous les contribuables 10 000 000 \$ de plus.

Le coût de compensation de la sécurité d'emploi contractuelle pour les employés mis à pied: 8 000 000 \$.

Le coût minimum des transformations nécessaires à l'hôpital pour accueillir les malades chroniques: 2 000 000 \$.

Mais ce n'est pas tout. Le ministère a mal fait son travail car une étude comparative des hôpitaux de Montréal révèle que Ste-Jeanne d'Arc est un des hôpitaux les moins coûteux de la région métropolitaine. Ainsi, tous les patients de Ste-Jeanne d'Arc devront être placés dans des hôpitaux qui coûtent plus cher à l'état: coût additionnel minimum pour la première année: 4 000 000 \$.

**Le comité des bénéficiaires
du Centre Hospitalier Ste-Jeanne d'Arc.**

Et qui va payer? Vous, nous, tous les contribuables. Et comme l'état n'a déjà plus d'argent il lui faudra en trouver d'autre. Et d'où viendra-t-il? De vous, de nous, de tous les contribuables.

Humaniser?

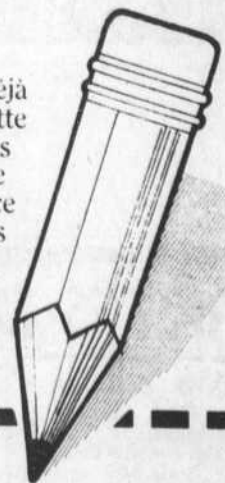
Il faut croire qu'un gouvernement qui se vante de sa conscience sociale doit avoir élaboré ce plan afin qu'il bénéficie au plus grand nombre de personnes, même s'il s'agit d'un désastre économique.

Alors, qui va en bénéficier?

- pas les patients de l'hôpital qui devront être transportés ailleurs et s'acclimater à d'autres infirmières et médecins
- pas les patients externes qui eux aussi devront se trouver des soins ailleurs
- pas les plus de 400 employés qui seront mis à pied
- pas les vieillards et les malades chroniques qui seront emmurés au centre-ville pendant des années
- pas les citoyens de Montréal qui perdront 3 salles d'urgence

Alors qui? Nous n'avons pas la réponse.

Plus de 80 000 personnes ont déjà signé une pétition s'opposant à cette démarche du ministère des affaires sociales. Devant pareille ignorance des réalités économiques et face à ce manque total de respect des besoins humains de la communauté, joignez-vous à eux en envoyant le coupon ci-dessous.



Ajoutez mon nom à la liste de ceux qui s'opposent au changement de vocation du Centre Hospitalier Ste-Jeanne d'Arc.

Nom _____

Adresse _____

Monsieur Pierre-Marc Johnson
Ministre des affaires sociales
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)

LA LAITERIE GRANGER FRÈRES, LTÉE AVIS D'UN ONZIÈME PAIEMENT PARTIEL

Aux détenteurs d'obligations Première Hypothèque — Série "A" — 6 1/2%, Datées du 1er septembre 1964 — Échéant du 1er septembre 1970 au 1er septembre 1974.

AVIS est par les présentes donné que Trust Général du Canada, en possession des biens affectés à la garantie des obligations, première hypothèque, de La Laiterie Granger Frères, Ltée, en défaut, effectuera le 15 décembre 1982, un onzième paiement représentant un acompte sur les intérêts échus.

Les détenteurs desdites obligations, première hypothèque, sont en conséquence requis de présenter leurs obligations avec les coupons numéros 12 et les suivants attachés au bureau du Trust Général du Canada, 1100 rue University, Montréal. Le paiement sera fait par chèque à l'ordre du déposant. Les détenteurs actuels sont priés de bien vouloir aviser le fiduciaire de tout changement d'adresse.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
Fiduciaire

Montréal, le
12 novembre 1982.



M. André Raynault, professeur titulaire en sciences économiques à l'Université de Montréal, ex-président du Conseil économique du Canada, sera le principal conférencier au congrès de la Corporation qui se tiendra au Hilton International Québec les 19 et 20 novembre 1982.

Un congrès sur le vieillissement attire quelque 10,000 spécialistes

par Gilles Provost

Toutes les sociétés occidentales sont aux prises avec un vieillissement accéléré de leur population et se voient, en conséquence, accrues à une réforme en profondeur de leurs services de santé publique. Or, cette mutation difficile survient précisément à un moment où la crise économique oblige les gouvernements à s'abriter dans leurs dépenses. Pour trouver des solutions inédites à ce problème, une gigantesque assemblée scientifique réunit en ce moment à Montréal au-delà de 10,000 médecins et spécialistes de la santé. Jusqu'à jeudi, ces milliers de participants au 110e congrès annuel de l'American Public Health Association examineront sous toutes ses facettes le thème retenu: «le vieillissement en relation avec la santé publique, dans un contexte international.»

Ce congrès est un véritable monstre en son genre puisque le programme d'activités identifie quelque 500 conférences différentes (une centaine de symposiums) pour la seule journée d'aujourd'hui, qui commence pourtant à midi. Pendant les jours suivants, le bal se poursuivra avec la même intensité du matin au soir jusqu'à jeudi midi. Le programme, incidemment, compte 65 grandes pages couvertes de caractères minuscules.

Même si l'accent principal est mis sur les personnes âgées, les 23 sections scientifiques profiteront de cette assemblée pour examiner une multitude d'autres sujets importants pour la santé publique: le danger des examens aux ultrasons, les effets d'une guerre nucléaire, la contamination des puits artésiens par les déchets toxiques, la prévention du cancer à l'aide de l'alimentation ou de médica-

ments, les nouveaux vaccins contre l'hépatite, la vie sexuelle des adolescents, les cancers attribuables au milieu de travail, le nouveau rôle des femmes dans les services de santé, le danger de multiplier les antibiotiques dans la chaîne alimentaire, etc.

Evidemment, aucun hôtel de Montréal n'était en mesure de recevoir autant de participants ou de conférences. C'est pourquoi les organisateurs ont retenu le hall d'exposition de la Place Bonaventure pour les pléniers et les principaux événements du congrès tandis que les innombrables conférences scientifiques sont réparties dans six hôtels différents (Bonaventure, Regence-Hyatt, Meridien, Sheraton Mont-Royal et Sheraton Centre).

AVIS PUBLICS

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No. 500-14-003961-828
MARIE GERMAINE ADAM

Requérante

—vs—
LE CURÉ de la Paroisse Notre-Dame-des-Hongrois

—et—
LE PROTOCOLE de la COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT DE MONTRÉAL

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, dans un délai de quarante (40) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la requête en rectification des registres de l'état civil.

À défaut par le mis-en-cause de ce faire, la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, dans un délai de quarante (40) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la requête en rectification des registres de l'état civil.

À défaut par le mis-en-cause de ce faire, la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

AVIS PUBLICS

Avis est donné que: Georges Gervais, 4921, Ste-Catherine est, Montréal, Québec, détenteur du permis MS00110-01, région 10, demande à la C.T.O. de transférer son permis à: A.B.C. DEMOLITION & ENTREPRISES L.T.E.E., 10055, Henri-Bourassa, Montréal, Québec, conformément à l'article 30 des règles de pratique et selon l'article 85, le requérant demande que la décision devienne exécutoire immédiatement.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la deuxième parution.

1ère parution: le 15 novembre 1982
2ème parution: le 16 novembre 1982
SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC L.T.E.E.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (Division des divorces)

No. 500-12-119579-823
DAME MARIE-ROSE RICHER,

Partie requérante

—vs—
ALBERT GROSLAUE,

Partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, Albert Grosleue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accablant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 10 novembre 1982.

PROTOTAIRE ADJOINT
Mee Plante & Blackburn
6894, rue Saint-Denis
Montréal, Québec
H2S 2S4

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, dans un délai de quarante (40) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la requête en rectification des registres de l'état civil.

À défaut par le mis-en-cause de ce faire, la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, dans un délai de quarante (40) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la requête en rectification des registres de l'état civil.

À défaut par le mis-en-cause de ce faire, la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, dans un délai de quarante (40) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la requête en rectification des registres de l'état civil.

À défaut par le mis-en-cause de ce faire, la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, dans un délai de quarante (40) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la requête en rectification des registres de l'état civil.

À défaut par le mis-en-cause de ce faire, la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, dans un délai de quarante (40) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la requête en rectification des registres de l'état civil.

À défaut par le mis-en-cause de ce faire, la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, dans un délai de quarante (40) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la requête en rectification des registres de l'état civil.

À défaut par le mis-en-cause de ce faire, la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, dans un délai de quarante (40) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la requête en rectification des registres de l'état civil.

À défaut par le mis-en-cause de ce faire, la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, dans un délai de quarante (40) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la requête en rectification des registres de l'état civil.

À défaut par le mis-en-cause de ce faire, la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, dans un délai de quarante (40) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la requête en rectification des registres de l'état civil.

À défaut par le mis-en-cause de ce faire, la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, dans un délai de quarante (40) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la requête en rectification des registres de l'état civil.

À défaut par le mis-en-cause de ce faire, la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, dans un délai de quarante (40) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la requête en rectification des registres de l'état civil.

À défaut par le mis-en-cause de ce faire, la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, dans un délai de quarante (40) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la requête en rectification des registres de l'état civil.

À défaut par le mis-en-cause de ce faire, la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, dans un délai de quarante (40) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la requête en rectification des registres de l'état civil.

À défaut par le mis-en-cause de ce faire, la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, dans un délai de quarante (40) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la requête en rectification des registres de l'état civil.

À défaut par le mis-en-cause de ce faire, la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Avis est donné que: M. Jean-Marc Ducharme, résident et domicilié à 71, Papeau Joliette, comté de Joliette, détenteur du permis M-503445, région 06 s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de M. Michel Lafontaine, résident et domicilié à 3911, chemin du Lac à St-Norbert, comté de Berthier région 06, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de l'article 85 de la C.T.P. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux.

1ère parution: 15 novembre 1982
2ème parution: 16 novembre 1982

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No. 500-05-017012-822
LA BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE

demanderesse

—vs—
LES INVESTISSEMENTS JACQUELINE DUBE INC.

et

JACQUELINE DUBE

ET

LE REGISTRE DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL

Mis en cause

Il est «joint aux défenderesses à l'intention de laquelle une copie du bref de saisie au jugement de divorce a été déposée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accablant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 10 novembre 1982.

PROTOTAIRE ADJOINT
Mee Plante & Blackburn
6894, rue Saint-Denis
Montréal, Québec
H2S 2S4

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, dans un délai de quarante (40) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la requête en rectification des registres de l'état civil.

À défaut par le mis-en-cause de ce faire, la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, dans un délai de quarante (40) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la requête en rectification des registres de l'état civil.

À défaut par le mis-en-cause de ce faire, la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, dans un délai de quarante (40) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la requête en rectification des registres de l'état civil.

À défaut par le mis-en-cause de ce faire, la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, dans un délai de quarante (40) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la requête en rectification des registres de l'état civil.

À défaut par le mis-en-cause de ce faire, la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, dans un délai de quarante (40) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la requête en rectification des registres de l'état civil.

À défaut par le mis-en-cause de ce faire, la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au 10, rue St-Antoine est, Montréal, dans un délai de quarante (40) jours, à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé de la demande dont la Cour Supérieure est saisie concernant la requête en rectification des registres de l'état civil.

À défaut par le mis-en-cause de ce faire, la Cour Supérieure pourra procéder dans l'instance sans autre avis.

—et—
JANOS GUYLA GELENCSE

Mis-en-cause
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

Par AVIS PUBLIC (Art. 138-139 C.P.C.)
A. Janos Gyula Gelencse

Considérant la demande formulée par requête en date du 4 novembre 1982, la Cour ordonne à l'intimé Monsieur Janos Gyula Gelencse de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, au

Des artistes enthousiastes qui ont presque hypnotisé la salle

Rien de très révélateur à l'AMAQ

Danses sans correspondance

Horizontalement

- 1—Autrefois, fusée de guerre. — Adresse.
- 2—Sulfate double d'aluminium et de potassium. — Passe au bocard.
- 3—Sept. — Vase d'ornement. — Durée de la vie. — D'Afrique.
- 4—Expression qui consiste à dire moins pour faire entendre plus. — Unité de travail.
- 6—Alcaloïde de la fève de Calabar. — Poète grec de l'époque primitive.
- 7—Note de la gamme. — Lieu où l'on se met à l'abri. — Métal précieux.
- 8—Aspirerons par le nez.
- 9—Tenta avec audace. — Bicyclette.
- 10—Connu d'un très grand nombre de personnes. — Notion que l'esprit se forme de quelque chose.
- 11—Altéré par l'air. — Bu.
- 12—Métal d'un gris bleuâtre. — Pluie. — Mouvement pour s'élaner.

Verticalement

- 1—Cimetière spécialisé dans les travaux de façade. — Partie d'une église.
- 2—Oxyde naturel de fer. — Ornement en forme

d'oeuf.
3—Calme et sans inquiétude. — Marquer.
4—Seul. — Prière.
5—Contente de quel que est.
6—Terbium. — Lieu où l'on entasse les foins. — Roue à gorge d'une poulie.
7—Mouvement circulaire. — Écolier.
8—Prononce en criant. — Époque.
9—Jeta l'ancre. — Fruit.
10—Mesurage des terres par ares. — Relatif aux noeuds d'une surface vibrante.
11—Radian. — Revers. — Roi d'Israël.
12—Donner une couleur. — Évangéliste.

Solution de samedi

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	M	A	S	E	G	L	O	G	U	E		
2	O	C	T	A	V	I	E	R		N	I	D
3	D	E	R	M	E	S	T	E		I	D	E
4	A	T	O	N	I	E		E	N	J	E	
5	L	A	B	E	L	L	E		P	A	R	I
6	I	B	I	S		L	O	T		M	A	L
7	T	U	L	I	P	E		R	O	B	E	
8	E	L	E	S		R	A	V	I	N	S	
9	E	S		G	R	E	V	I	S	T	E	
10	C	P	O		G	A	N	T	E		R	
11	O	S	M	I		I	E	T	A			
12	Q	U	I	N	T		P	L	E			

Le Canadien s'incline 2-1 à Los Angeles, samedi

Lessard devrait jouer plus souvent (Berry)

par Bernard Cyr

LOS ANGELES (PC) — Malgré une poussée en troisième période, le Canadien de Montréal a dû s'avouer battu 2-1 devant le gardien Mario Lessard et les Kings, samedi soir à Los Angeles devant 16,005 spectateurs, la première salle comble de l'année au Forum de l'endroit.

Lessard a été particulièrement solide au troisième engagement, alors que le Canadien a tiré à 14 reprises en sa direction. Des 31 tirs du Tricolore, seul celui de Doug Wickenheiser a percé sa muraille, avec exactement cinq minutes à écrouler à la rencontre.

Pourtant, avant ce match, Lessard n'avait pas encore connu la victoire en trois rencontres (0-2-1) et sa moyenne de buts alloués était de 5.11. «C'est une victoire d'équipe, a dit Lessard après coup, parce que les attaquants ont gardé la rondelle en zone du Canadien pendant des longs moments grâce à un échec-avant efficace et qu'ils se sont repliés lorsque le Canadien attaquait. Ils m'ont facilité la tâche».

Du côté offensif, c'est le trio de Charlie Simmer, Bernie Nicholls et Jim Fox qui a fait le gros du travail. Simmer et Nicholls ont particulièrement impressionné par leurs solides coups d'épaules en zone adverse. Le pilote du Canadien, Bob Berry, savait qu'il avait à

contrer cette menace offensive des Kings et leur opposé la ligne de Bob Gainey, Keith Acton et Mark Hunter.

«C'est ainsi que je voulais les choses et la perte de Hunter n'a pas tellement changé mes plans. Si nous avons perdu, c'est que nous avons raté beaucoup trop d'occa-

sions de marquer et que nous sommes butés à un gardien solide, a dit Berry. Ce dernier a dû faire appel à Chris Nilan à compter du deuxième vingt, puis à Mats Naslund, parce que Hunter a quitté le match en raison d'une blessure au genou droit. On a appris, après la rencontre, qu'il avait subi une fracture linéaire de la rotule.

Et au sujet de Mario Lessard, Berry a dit: «Il est difficile de comprendre pourquoi

il ne joue pas plus souvent, de la façon dont il s'est comporté ce soir».

«Je ne me souviens pas de moments où la ligne de Nicholls a connu des ennuis, a pour sa part déclaré Don Perry, l'instructeur des Kings. On voulait leur opposer un trio défensif et ça nous a bien

passé derrière le filet gardé par Rick Wamsley avant d'exécuter une passe devant, en diagonale, à l'intention de Fox. Celui-ci a aperçu Nicholls à l'embouchure du filet, lui a refilé la rondelle et le tour était joué.

«Dans le système de jeu que nous pratiquons, c'est norma-

lement le joueur de centre qui doit couvrir le gars derrière le filet, a dit le défenseur Gaston Gingras, pour expliquer le jeu des Kings. Moi et Gilbert (DeLorme) — ils étaient les deux défenseurs du Canadien sur le jeu — sommes donc restés devant le filet et Simmer a pu se promener librement derrière celui-ci».

En troisième période, Marcel Dionne a marqué ce qui devait plus tard s'avérer le but décisif, à 1:49. Alors que les Kings effectuaient des changements, le défenseur Craig Ludwig a vu une ouverture et s'est avancé profondément en territoire des Kings, avant de décocher un tir frappé.

Après l'arrêt de Lessard, les Kings ont contre-attaqué rapidement et Dionne a facilement contourné le défenseur

de la fracture.

On a immobilisé sa jambe en fin de soirée et il a pris hier matin le chemin de Montréal, où il sera réexaminé par les médecins de l'équipe.

On sait que le Canadien est déjà privé des services d'un autre ailier droit, Guy Lafleur, victime d'une fracture du petit orteil du pied droit.

La pièce de jeu qui a mené à ce but était un peu similaire à celle qui a donné le premier but des Kings. Mark Napier a bien manoeuvré dans le coin droit de la zone ennemie et a remis le disque à Ryan Walter, placé derrière le filet. Après avoir attendu l'ouverture, Walter a passé le disque devant à Wickenheiser, qui a réussi son 10e filet par la suite.

Après ce but, le Canadien a tout fait pour créer l'égalité, le gardien étant retiré en faveur d'un sixième attaquant dans la dernière minute, mais toutes les attaques se sont arrêtées au pied de Mario Lessard.

Échos... Le Canadien terminera demain soir son périple de quatre matches à l'étranger, par une visite à Hartford... L'équipe montréalaise est arrivée dans cette ville du Connecticut hier soir, en provenance de Los Angeles...

Même si les Whalers occupent le dernier rang de la division Adams avec une fiche de 5-9-2 pour 12 points, le Canadien n'aura pas la tâche facile. Leurs hots n'ont pas subi la défaite à leurs deux derniers matches au Civic Center, battant tour à tour les Nordiques de Québec (7-5) et les Blues de St. Louis (5-2)... Le Canadien devra gagner son match contre les Whalers s'il espère rentrer à Montréal avec une fiche de .500 pour le voyage. L'équipe a déjà perdu deux de ses trois premiers matches... Lorsqu'on lui a fait remarquer que Mario Lessard, le gardien des Kings de Los Angeles, avait un style semblable au sien, Richard Sévigny a déclaré: «Nous n'avons pas le choix. Les gardiens petits de taille doivent agir par réflexes et instinct s'ils veulent réussir».

Corey demeure, avant tout, un relationniste. L'un des meilleurs du métier, tel que le démontrent ses succès pleinement mérités à la direction des relations publiques de la Brasserie Molson, de 1970 à 1977. Et le Canadien, n'en déplaie aux partisans des Nordiques, vient enfin de mettre la main sur l'homme qui devrait, dès aujourd'hui, conjuguer ses efforts à ceux François-Xavier Seigneur pour rebâtir l'image du Canadien.

Qu'il suffise de citer deux exemples: l'incursion, pour une bouchée de pain, des Nordiques au Québec mineur à Montréal et l'organisation, à grands renforts de publicité, du match hors concours que les Nordiques ont livré aux Bruins de Boston, en septembre, au profit des Jeux du Canada.

En fait, la nomination de Corey à la présidence comble immédiatement une lacune évidente, d'autant plus ressentie que les deux équipes se livrent une bataille de tous les instants sur la patinoire et dans les brasseries du Québec. Sans président depuis le début de la saison, sans président, à vrai dire, depuis la réacquisition du Canadien par Molson, il y a sept ans — Morgan McCammon, le président de Molson, avait préféré se tenir à l'écart des caméras en raison de ses lourdes responsabilités — l'équipe vient même de se doter, comble de satisfaction, d'un président francophone pour concurrencer le travail de Me Marcel Aubut, à Québec.

En quelques mois, sous l'impulsion de Seigneur, le pendant de Jean D. Legault à Québec, le Tricolore a déjà amélioré son image, sur la patinoire mais également à l'extérieur du Forum, osant notamment inviter des personnalités pour effectuer la mise au jeu. Et dans l'ampithéâtre de la rue Sainte-Catherine, l'engagement d'un nouvel organisme, un répertoire plus rythmé, l'amélioration du système de son, ont donné aux matchs plus d'atmosphère, au point où aujourd'hui, on ne s'ennuie plus au Forum!

Peut-être faut-il remercier les Nordiques, leur président, leurs partisans, mais toujours est-il que le Canadien semble enfin avoir compris, devant la concurrence, que le hockey professionnel doit également être considéré comme un spectacle. Il est surprenant, cependant que la Brasserie Molson ait attendu aussi longtemps, surtout qu'elle avait expliqué la vente de l'équipe, il y a quelques années, en indiquant que les ventes de bière fluctuaient selon que le Canadien l'emportait ou perdait.

À Québec, la Brasserie O'Keefe aurait obtenu la moitié du marché de la bière grâce aux Nordiques. Il appartenait donc à Corey, et au Canadien, de reprendre une partie de ce marché même si, a-t-il expliqué en conférence de presse, une brasserie n'est pas une équipe de hockey.

Ex-journaliste, puis réalisateur à la Radio-Canada, avant travaillé au succès de la Soirée du hockey pendant quatre ans, Corey possède sûrement l'expérience et les atouts nécessaires pour remplir adéquatement sa tâche de relationniste à la présidence de l'équipe. Il entend rencontrer tous les cadres de la maison, puis les joueurs à leur retour dans la métropole et il y a lieu de penser qu'il travaillera en étroite collaboration avec Irving Grundman, le vice-président exécutif et directeur général de l'équipe, surtout que celui-ci vient enfin d'obtenir l'appui du public dans son travail.

Sans l'autorisation de Bob Berry, — l'instructeur n'aurait pas approuvé l'échange des défenseurs Engblom (Brian) et Langway (Rod) pour améliorer l'offensive —, Grundman a gagné ses galions en quelques semaines devant les succès que remporte l'équipe à l'attaque. Il voulait du sang nouveau, des joueurs plus déterminés, plus agressifs, capables de soulever l'assistance, sans doute pour venir en aide à Seigneur, un peu comme les Stars facilitent la tâche de Legault, à Québec.

Corey, Grundman, Seigneur. Le Canadien possède maintenant les armes pour concurrencer les Nordiques de Québec dans l'avenir. Mais vendredi, les trois hommes n'étaient pas encore réunis, du moins pas officiellement même si Corey aurait été vu, la semaine dernière, avec des documents importants sous les bras!

chronique sportive

La nomination d'un relationniste à la présidence

par Richard Milo

La rumeur voulait hier que Ronald Corey, le nouveau président du Canadien, ait quitté une réunion du conseil d'administration des Nordiques, la semaine dernière, avec des documents secrets sous les bras!

On n'annonce pas sans éveiller des soupçons la nomination de l'ex-président de la Brasserie O'Keefe à la présidence du Canadien, le grand rival des Nordiques, comme s'il s'agissait de dévoiler le contenu d'un échange, l'engagement d'un joueur, à deux heures d'avis, un vendredi midi au surplus, sans même prévenir LE DEVOIR, par surcroît.

Mais qu'on se rassure, Corey n'est pas autant l'espion, l'agent secret, qu'on voudrait qu'il soit dans certains milieux, même s'il est clair que l'équipe aurait avantage à copier la stratégie publicitaire des Nordiques à bien des égards.

Corey demeure, avant tout, un relationniste. L'un des meilleurs du métier, tel que le démontrent ses succès pleinement mérités à la direction des relations publiques de la Brasserie Molson, de 1970 à 1977. Et le Canadien, n'en déplaie aux partisans des Nordiques, vient enfin de mettre la main sur l'homme qui devrait, dès aujourd'hui, conjuguer ses efforts à ceux François-Xavier Seigneur pour rebâtir l'image du Canadien.

Qu'il suffise de citer deux exemples: l'incursion, pour une bouchée de pain, des Nordiques au Québec mineur à Montréal et l'organisation, à grands renforts de publicité, du match hors concours que les Nordiques ont livré aux Bruins de Boston, en septembre, au profit des Jeux du Canada.

En fait, la nomination de Corey à la présidence comble immédiatement une lacune évidente, d'autant plus ressentie que les deux équipes se livrent une bataille de tous les instants sur la patinoire et dans les brasseries du Québec. Sans président depuis le début de la saison, sans président, à vrai dire, depuis la réacquisition du Canadien par Molson, il y a sept ans — Morgan McCammon, le président de Molson, avait préféré se tenir à l'écart des caméras en raison de ses lourdes responsabilités — l'équipe vient même de se doter, comble de satisfaction, d'un président francophone pour concurrencer le travail de Me Marcel Aubut, à Québec.

En quelques mois, sous l'impulsion de Seigneur, le pendant de Jean D. Legault à Québec, le Tricolore a déjà amélioré son image, sur la patinoire mais également à l'extérieur du Forum, osant notamment inviter des personnalités pour effectuer la mise au jeu. Et dans l'ampithéâtre de la rue Sainte-Catherine, l'engagement d'un nouvel organisme, un répertoire plus rythmé, l'amélioration du système de son, ont donné aux matchs plus d'atmosphère, au point où aujourd'hui, on ne s'ennuie plus au Forum!

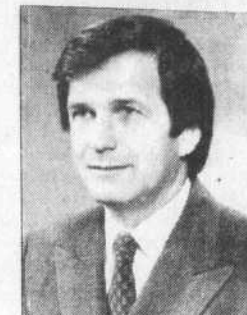
Peut-être faut-il remercier les Nordiques, leur président, leurs partisans, mais toujours est-il que le Canadien semble enfin avoir compris, devant la concurrence, que le hockey professionnel doit également être considéré comme un spectacle. Il est surprenant, cependant que la Brasserie Molson ait attendu aussi longtemps, surtout qu'elle avait expliqué la vente de l'équipe, il y a quelques années, en indiquant que les ventes de bière fluctuaient selon que le Canadien l'emportait ou perdait.

À Québec, la Brasserie O'Keefe aurait obtenu la moitié du marché de la bière grâce aux Nordiques. Il appartenait donc à Corey, et au Canadien, de reprendre une partie de ce marché même si, a-t-il expliqué en conférence de presse, une brasserie n'est pas une équipe de hockey.

Ex-journaliste, puis réalisateur à la Radio-Canada, avant travaillé au succès de la Soirée du hockey pendant quatre ans, Corey possède sûrement l'expérience et les atouts nécessaires pour remplir adéquatement sa tâche de relationniste à la présidence de l'équipe. Il entend rencontrer tous les cadres de la maison, puis les joueurs à leur retour dans la métropole et il y a lieu de penser qu'il travaillera en étroite collaboration avec Irving Grundman, le vice-président exécutif et directeur général de l'équipe, surtout que celui-ci vient enfin d'obtenir l'appui du public dans son travail.

Sans l'autorisation de Bob Berry, — l'instructeur n'aurait pas approuvé l'échange des défenseurs Engblom (Brian) et Langway (Rod) pour améliorer l'offensive —, Grundman a gagné ses galions en quelques semaines devant les succès que remporte l'équipe à l'attaque. Il voulait du sang nouveau, des joueurs plus déterminés, plus agressifs, capables de soulever l'assistance, sans doute pour venir en aide à Seigneur, un peu comme les Stars facilitent la tâche de Legault, à Québec.

Corey, Grundman, Seigneur. Le Canadien possède maintenant les armes pour concurrencer les Nordiques de Québec dans l'avenir. Mais vendredi, les trois hommes n'étaient pas encore réunis, du moins pas officiellement même si Corey aurait été vu, la semaine dernière, avec des documents importants sous les bras!



Ronald Corey

HOCKEY

Ligue Nationale

Samedi

Los Angeles 2, Montréal 1	Québec 7, New Jersey 2	Toronto 4, Minnesota 3	Washington 3, Islanders 1
Boston 3, Buffalo 2	Hartford 5, St-Louis 2	Chicago 3, Detroit 2	Edmonton 4, Philadelphia 3
Calgary 3, Pittsburgh 1	Winnipeg 3, Vancouver 2	Hier	
St-Louis à Boston	Pittsburgh à Buffalo	Edmonton à Rangers NY	Minnesota à Chicago
Vancouver à Winnipeg			

Mardi

Montréal à Hartford	Boston à Québec	Edmonton à Islanders NY	Calgary à Washington
New Jersey à St-Louis	Detroit à Vancouver	Minnesota à Los Angeles	

Ligue Majeure du Québec

Vendredi

Doug Wickenheiser 10	10	20
Guy Lafleur 6	14	20
Ryan Walter 10	9	19
Keith Acton 7	8	15
Steve Shutt 9	14	14
Mats Naslund 6	8	14
Mark Napier 4	8	12
Pierre Mondou 5	6	11
Mario Lessard 4	7	11
Guy Carbonneau 3	8	11
Mark Hunter 5	5	10
Larry Robinson 2	8	10
Gaston Gingras 1	7	8
Bob Gainey 3	4	7
Robert Picard 3	4	7
Gilbert Delorme 2	5	7
Craig Ludwig 0	5	5
Réjean Houle 1	1	2
Rick Green 0	2	2
Dan Daoust 0	1	1
Richard Sévigny 0	1	1
Chris Nilan 0	0	0
Ric Nattress 0	0	0
Rick Wamsley 0	0	0

Ligue Collégiale AAA

Vendredi

Thetford 13, Limoilou 4	St-Laurent 10, St-Hyacinthe 2	St-Georges 10, Dawson 8	St-Jérôme 6, Victoriaville 4
-------------------------	-------------------------------	-------------------------	------------------------------

Hier

Thetford à Dawson	St-Georges à St-Hyacinthe	St-Laurent à St-Jérôme	Limoilou à Victoriaville
-------------------	---------------------------	------------------------	--------------------------

Ligue Nationale

Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTRÉAL	18	11	4	3	81	60	25
BOSTON	18	9	6	3	63	56	21
QUÉBEC	17	9	6	2	85	72	20
BUFFALO	18	7	7	4	75	66	18
HARTFORD	16	5	9	2	59	76	12

Section Lester Patrick

ISLANDERS	28	12	6	2	88	55	26
PHILADELPHIE	19	10	8	1	76	64	21
NY RANGERS	18	7	10	1	66	78	25
WASHINGTON	16	6	7	3	56	61	15
PITTSBURGH	19	5	11	3	69	93	13
NEW JERSEY	20	3	11	6	57	83	12

Division Clarence Campbell

Section James Norris

CHICAGO	17	10	2	5	76	58	25
MINNESOTA	19	11	7	1	77	67	23
ST. LOUIS	19	7	11	1	65	77	15
TORONTO	16	4	7	5	58	66	13
DETROIT/DETROIT	18	3	12	3	47	84	9

Section Connie Smythe

EDMONTON	20	9	7	4	96	84	22
LOS ANGELES	17	8	6	3	67	63	19
CALGARY	19	8	8	3	85	82	19
WINNIPEG	15	9	5	1	72	55	19
VANCOUVER	18	7	9	2	61	58	16

Ligue Majeure du Québec

Section Robert Label

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
LAVAL	25	19	6	8	185	112	39
VERDUN	23	18	5	0	156	93	36
LONGUEUIL	25	14	10	1	138	132	29
ST-JEAN	23	11	18	2	125	128	24
HULL	25	11	14	0	147	156	22
GRANBY	25	3	21	1	109	191	7

Section Frank Dill

SHAWINIGAN	25	17	8	9	142	103	34
CHICOUTIMI	24	14	10	0	154	146	28
T-RIVIÈRES	24	18	14	0	123	138	20
QUÉBEC	24	9	15	0	117	128	18
DRUMMONDVILLE	25	6	19	8	111	163	12

Ligue Collégiale AAA

Section Robert Label

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ST-HYACINTHE	15	12	2	1	103	54	25
ST-LAURENT	15	11	3	0	95	68	22
THEFORD	15	8	6	1	86	70	17
LIMOILLOU	15	6	8	2	71	84	12
ST-JÉRÔME	15	6	9	0	82	84	12
ST-GEORGES	15	6	9	0	82	80	12
DAWSON	14	4	8	2	73	86	10
VICTORIAVILLE	15	3	10	2	63	100	8

Gardiens

	min	bc	bi	moy.
R. Sévigny	580	32	0	3.31
R. Wamsley	500	27	0	3.24

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm.	12	29	41
Bossy, Isl.	16	15	31
M. Stastny, Qué.	13	18	31
P. Stastny, Qué.	17	13	30
Nilsson, Cal.	9	18	27
Goulet, Qué.	15	10	25
McDonald, Cal.	16	8	24
Trotter, Isl.	12	12	24
Fox, LA.	10	14	24
Clarke, Phi.	7	17	24
Savard, Chi.	7	17	24
A. Stastny, Qué.	6	18	24
Nicholls, LA.	16	7	23
Anderson, Edm.	11	12	23
Bourne, Isl.	5	18	23
Kurri, Edm.	10	12	22
Potvin, Isl.	4	18	22
Wilson, Chi.	4	18	22
Kehoe, Pitt.	10	11	21
Larouche, Har.	9	12	21
MacLean, Win.	7	14	21

Ligue Majeure du Québec

Vendredi

Chicoutimi 7, Drummondville 6	Saint-Jean 7, Granby 7	Québec
-------------------------------	------------------------	--------

Les Blue Bombers l'emportent facilement

Les Rough Riders accèdent à la finale

HAMILTON (PC) — Tirant de l'arrière 17-3 à la mi-temps, les Rough Riders d'Ottawa ont effectué un spectaculaire remontée pour vaincre les Tiger Cats de Hamilton 30-20 et ainsi accéder à la finale de l'Est de la Ligue canadienne de football contre les Argonauts de Toronto.

Le quart-arrière suppléant Kevin Starkey a joué un rôle-clé dans la victoire des Riders avec une course de touché de cinq verges à 2:13 de l'engagement final pour placer Ottawa en avance pour la première fois dans le match et, avec le compte 23-20 en faveur des Riders avec 4:21 à écrouler dans la rencontre, Alvin «Skip» Walker a couru 14 verges pour donner un précieux cousin à son équipe.

En saison régulière, Ottawa avait présenté une fiche anémique de 5-11, y compris deux victoires contre les faibles Concordes de Montréal, alors que Hamilton se classait au deuxième rang de sa division, tout juste derrière Toronto, avec un dossier respectable de 8-7-1.

Ottawa, qui s'est faufilé jusqu'à la finale de la Coupe

Grey l'année dernière après avoir aussi présenté une fiche déficitaire de 5-11 en saison régulière, affrontera Toronto dimanche dans la Ville-Reine dans le but de décider du représentant de l'Est lors de la fameuse classique le 28 novembre à Toronto.

Les Rough Riders avaient aussi éliminé les Tiger Cats à Hamilton la saison dernière en demi-finale. Hier, 20,087 amateurs de football ont amené encouragé les leurs à la victoire.

Le centre-arrière Jim Reid a marqué l'autre majeur des Riders. Le botteur Gerry Organ a complété le pointage avec trois transformations de touché et à l'aide de placements réussis des lignes de 12, 25 et 32 verges.

Pour Hamilton, Keith Baker a inscrit l'unique touché sur une passe de 10 verges du quart Tom Clements au deuxième quart. Bernie Ruoff a fait le reste du travail pour les Tiger Cats avec une transformation de touché, des placements de 32, 13, 46 et 22 verges, ainsi qu'un simple botté de la ligne de 52.

Ottawa, qui tirait de l'ar-

rière par 7-0 à l'issue des 15 premières minutes, a été chanceux de ne pas avoir eu à combler un plus fort déficit que 14 points à compter du troisième quart, après avoir donné le ballon quatre fois à l'adversaire, deux fois sur des échappés et deux fois sur des interceptions. Les Tiger Cats ont échoué dans leurs tentatives de capitaliser sur chacun des quatre revirements.

Le quart recrue Chris Isaac a été retiré du jeu après avoir été incapable de compléter chacune des cinq passes qu'il a tentées et c'est Starkey qui lui a succédé à mi-chemin dans le deuxième quart.

A Winnipeg la précision du

quart-arrière Dieter Brock et

une défensive très étanche ont

permis aux Blue Bombers de

Winnipeg de remporter une

éclatante victoire de 24-3 sur

les Stampede de Calgary lors

de la demi-finale de la division

Ouest.

Devant seulement 20,894

braves partisans, les Bombers

ont ainsi acquis le droit de

passer en finale de division

contre les Eskimos d'Edmon-

ton, qui visent l'obtention de

la coupe Grey pour la cin-

quième saison consécutive.

Brock a dirigé des passes de touché de 12 et cinq verges, respectivement à James Murphy et Dan Huclack, pour assurer le triomphe aux siens. Pendant ce temps, la défensive a complètement contenu le quart-arrière Gerry Dattilo, qui n'a jamais réussi à rendre ses Stampede réelles menaces.

Les Bombers ont inscrits 21 points au tableau endeuillé en première demie, à la suite des majeurs de Murphy et Huclack et de deux des trois placements du match du botteur Trevor Kennerd. Seul J.D. Hay répliquait pour les Stampede, en réussissant un placement de 17 verges au début du deuxième engagement.

Malgré le brio de Paul Bennett qui, en plus de revendiquer une interception a continué à excellent position sur le terrain à la suite de longs retours de bottés, l'attaque des Bombers a tardé avant de se mettre en marche.

Toutefois, Brock a préparé le deuxième touché des siens en réussissant une passe de 41 verges à Nate Johnson.

Ce jeu a sérieusement éprouvé la confiance de l'adversaire, mais c'est la défensive qui lui a véritablement donné le coup de grâce: au tout début du troisième quart, les Stampede ont frappé à la porte des buts. James Sykes tentait alors de franchir la ligne des buts depuis la ligne d'une verge sur un troisième jeu. Par contre, Vince Phason et Wylie Turner se sont chargés de le stopper à quelques pouces seulement de son objectif.

Malgré un compte élevé en faveur des Bombers, les Stampede ont totalisé plus de premiers-jeux: 16 contre 13 pour Winnipeg.

Brock a complété 13 des 22 passes qu'il a tentées pour des gains de 255 verges, tandis que Dattilo a réussi 23 des 42 tentatives par la voie des airs, pour 163 verges.

C'est toutefois l'unité spéciale des Blue Bombers qui a le plus reluit. Bennett a accumulé 116 verges sur sept retours de bottés, tandis que son coéquipier Nate Johnson en a retourné quatre pour 95 verges de gains.

Ottawa 30, Hamilton 20

Premier quart
HAM: placement Ruoff (32) 3:29
HAM: simple Ruoff (52) 5:58
HAM: placement Ruoff (13) 11:07

Deuxième quart
HAM: touché Baker 10 passe de Clements (transformation Ruoff) 2:09
HAM: placement Ruoff (46) 8:05
OTT: placement Organ (12) 14:17

Troisième quart
OTT: touché Reid 8 passe de Starkey (transformation Organ) 2:44
OTT: placement Organ (25) 7:25
OTT: placement Organ (32) 12:46

Quatrième quart
OTT: touché Starkey 5 course (transformation Organ) 2:13
HAM: placement Ruoff (22) 5:58
OTT: touché Walker 14 course (transformation Organ) 10:39
Ottawa 0 3 13 14-30
Hamilton 7 10 0 3-20
A-20,087

Premiers essais 24 14
Gains au sol 318 169
Gains aériens 136 72
Offensive nette 440 200
Passes complètes 8-18 15-27
Interceptions par 0 2
Bottés-moyenne 3-37 8-46
Echappés-perdus 3-3 0-0
Pénalités-verges 7-54 7-45
Porteurs de ballon: Ott — Walker 30-253, Starkey 5-50; Ham — Crawford 14-56, Bragagnolo 3-12.

Receveurs de passes: Ott — Little 3-67, Reid 3-40; Ham — Stapler 4-58, Kearns 4-30.
Passes: Ott — Isaac 9-5, 0 verge, 2 interceptions; Starkey 8-13, 136 verges, 0 interception, 1 touché; Ham — Clements 15-27, 169 verges, 0 interception, 1 touché.

Winnipeg 24, Calgary 3

Premier quart
Aucun point
Deuxième quart
CALGARY: PL. Hay 17 verges 0:34
WINNIPEG: PL. Kennerd 20 verges 3:16
WINNIPEG: Touchés Huclack passe de 5 verges de Brock (Kennerd transformation) 6:41
WINNIPEG: Simple Kennerd 64 verges 11:02
WINNIPEG: Touchés Murphy passe de 12 verges de Brock (Kennerd transformation) 14:22
WINNIPEG: PL. Kennerd 47 verges 15:08

Troisième quart
Aucun point
Quatrième quart
WINNIPEG: PL. Kennerd 23 verges 13:18
Calgary 8 3 0 3-24
Winnipeg 0 21 0 3-24
A — 29,394

tique pour les Jeux du Commonwealth. De plus, il préside le comité organisateur de la Coupe du Monde de gymnastique qui aura lieu en 1985.

Pour sa part, Ruth Nobel a été choisie en tant qu'officielle par excellence pour 1982. Membre de la Fédération de gymnastique du Québec, elle a été la première québécoise depuis 1976 à avoir acquis les grades requis pour officier sur la scène internationale de cette discipline. En outre, elle est responsable de la certification des officiels du Québec.

Les Verts de Sherbrooke, une formation féminine de soccer, a par ailleurs mérité le titre d'équipe de l'année, dans la catégorie des sports collectifs. Menée par l'entraîneur Céline Daigle, cette formation a été honorée grâce à ses triomphes en Coupe du Québec et aux championnats de l'Est du Québec et canadiens en 1981.

Le duo de patineurs formé de Julie Breault et Richard Gauthier a également été sélectionné comme équipe par excellence, cette fois dans la section des sports individuels. Membres de la Fédération québécoise de patinage artistique, Breault et Gauthier ont balayé tous les honneurs au pays chez les juniors en 1982, remportant la médaille d'or au championnat provincial, à celui de l'Est du pays ainsi qu'au championnat canadien. De plus, ils se sont classés premiers à St-Gervais (France) et quatrième au Nebelhorn Trophy, tenu en Allemagne. Ces deux compétitions internationales ont eu lieu en 1981.

André Ouellet mène les Diablos à la victoire

Le demi à l'attaque André Ouellet a marqué un touché au premier quart et Michel

Roy a retourné un dégagement sur une distance de 55 verges pour permettre aux Diablos de Trois-Rivières de vaincre les Cougars de Lennoxville 18-8, devant 9,101 spectateurs samedi après-midi au Stade olympique, remportant ainsi le Bol d'Or dans la catégorie AAA, l'emblème de la suprématie au football collégial québécois.

Dans la seconde rencontre, les Spartiates du Cégep du Vieux-Montréal ont massacrés les Condors de St-Georges-de-Beauce par le compte de 50-8, remportant les mêmes honneurs au niveau AA, après une saison sans défaite.

Choisi le joueur par excellence, Ouellet a inscrit son touché sur une course de sept verges à la deuxième possession offensive des Diablos. Le retour de dégagement de 55 verges de Roy est survenu à la fin de la demie et donnait une priorité de 18 points aux Diablos. Ouellet a totalisé 147 verges au sol en 11 tentatives.

Ligue Canadienne

Dimanche

Ottawa 30, Hamilton 20

Winnipeg 24, Calgary 3

Dimanche

Ottawa à Toronto, 13 h

Winnipeg à Edmonton, 16 h

Le dimanche 28 novembre

Coupe Grey, à Toronto, à 13 h

Ligue Collégiale AAA

Samedi

Trois-Rivières 18, Lennoxville 8

Ligue Collégiale AA

Samedi

Vieux-Montréal 50, St-Georges de Beauce 8

Championnat junior canadien

Samedi

Renfrew 46, Concordes Junior 0

L'INSTITUT DE LA RECHERCHE HUMAINE

RENCONTRER...

Partager votre vie avec une personne qui saura donner

«UN VISAGE À VOS RÊVES»

N'EST-CE PAS LA UN IDÉAL QUE CHACUN DE NOUS CARRESSE AU FOND DE SON CŒUR?

847 rue CHARRIER (Métro Sherbrooke) Montréal, Qué.

OUVERT: Lundi au ven. de 10h à 21h. Samedi de 10h à 15h.

Organisme à but non lucratif

524-1176

Kim cliniquement mort

LAS VEGAS (AFP) — Le Sud-Coréen Duk Koo Kim, battu, samedi soir, à Las Vegas, par le champion du monde des légers (W.B.A.), l'Américain Ray Mancini, par arrêt de l'arbitre à la 14e reprise, était considéré, hier matin, comme cliniquement mort.

Le Dr. Lonnie Hammargren, neurochirurgien qui a opéré Kim après le combat, a déclaré qu'il était «pratiquement mort». «Il n'y a aucun signe de fonctionnement du cerveau, a-t-il précisé, pas de réflexes, pas de mouvement, rien». Le docteur n'accorde aucune chance de survie au Sud-Coréen.

Kim, après avoir été opéré d'un gros caillot dans la partie droite du cerveau, est maintenu en vie au moyen d'appareils de survie.

Après cet accident, le promoteur du championnat du monde, Bob Arum, a demandé, lors d'une conférence de presse improvisée, que l'on suspende la boxe professionnelle pour un mois ou deux, le temps que des médecins experts étudient les problèmes de la sécurité des boxeurs.

«Toutes les excuses habituelles ne peuvent être avancées cette fois. Il n'y a pas eu de possibilités d'arrêter le combat, ce fut un coup décisif», a dit Bob Arum, rappelant que les accidents sont souvent dus aux hésitations des arbitres pour arrêter un combat, aux matches inégaux, ou à un manque de précautions.

Ce fut à partir du 10e round, où il se montra pourtant bien imprécis, que Mancini prit la direction du combat. Au 11e, Kim plaça un genou à la réception d'un uppercut du droit. Au 13e, il fut au bord du K.O.

A cet instant, la victoire aux points de

l'Américain ne faisait plus de doute. Mais puisant dans ses réserves, Mancini trouva enfin l'ouverture et décocha un direct du droit qui mit fin aux derniers espoirs du Sud-Coréen.

Après le combat, Mancini s'est déclaré prêt à affronter le Nicaraguayen Alexis Arguello, son seul vainqueur en 25 combats professionnels, ou Aaron Pryor, champion du monde des super-légers qui a vaincu Alexis Arguello, vendredi soir.

Arguello a quitté samedi, aux premières heures de la matinée, l'hôpital de Miami où il a subi une série d'examen médicaux après sa défaite par K.O. à la 14e reprise contre l'Américain Pryor.

Selon un porte-parole de l'hôpital, l'état de santé d'Arguello est maintenant «relativement satisfaisant». Les médecins lui ont toutefois posé six points de suture à l'œil gauche et l'ont soigné efficacement pour ce que l'on craignait être une fracture du nez. Ils ont par ailleurs recommandé au boxeur d'observer un repos complet.

«Boum Boom» Mancini a assisté à une messe hier à la mémoire de celui qui, légitimement, a prétendu à sa couronne. «Je prie pour lui et je demande aux gens d'Amérique et aux membres de ma famille de prier pour lui», a dit Mancini qui est lui-même sorti marqué de ce match de championnat du monde qu'il a gagné par mise hors de combat au 14e round. «Je prie aussi pour sa famille».

Kim, déraciné par une attaque sauvage de ce grand champion, a été transporté à l'hôpital inscrite et il doit sa survie à l'appareil respiratoire auquel il est branché. Kim n'a que 23 ans et il était le champion national de son pays et l'aspirant numéro un à la couronne de Mancini.

McEnroe démontre sa grande forme au tournoi de Wembley

LONDRES (AFP) — John McEnroe est en grande forme à moins de deux semaines de la finale de la Coupe Davis France-Etats-Unis qui aura lieu à Grenoble, du 26 au 28 novembre. L'Américain l'a prouvé en remportant, hier à Londres, le tournoi de Wembley aux dépens de son compatriote Brian Gottfried 6-3, 6-2, 6-4.

«Depuis l'U.S. Open, je joue de mieux en mieux. En ce moment, je n'ai peut-être jamais aussi bien joué», devait dire McEnroe visiblement satisfait par son succès, le quatrième dans ce tournoi en cinq ans.

Il est vrai que depuis son échec à Flushing Meadow, en demi-finales, contre le Tchecoslovaque Ivan Lendl, McEnroe n'a jamais connu la défaite en tournois officiels du grand prix, à Sydney, contre Gene Mayer et à Tokyo, contre Peter McNamara.

Autre avantage pour l'équipe de France, McEnroe a montré aussi à Wembley qu'il n'avait rien perdu de ses qualités de joueur de double. Avec son habituel coéquipier et ami, Peter Fleming, il a triomphé dans cette discipline.

D'autre part, Dorothy Round-Little, une des plus célèbres joueuses anglaises de tennis de l'avant-guerre, est décédée samedi à Kiderminster (Worcestershire), âgée de 73 ans.

Mme Round-Little avait été championne de Wimbledon en 1934 et 1937, finaliste de ce même tournoi en 1933 et 1936. Enseignante de catéchisme dans une école méthodiste le dimanche, elle avait toujours refusé de jouer ce jour-là, ce qui l'avait empêchée notamment de participer aux Internationaux de France.

PENSIONNAT «Les Mélézes»

Congrégation de Notre-Dame

393, rue Lanaudière

Joliette, Québec

J6E 3L9

•Internat de semaine pour fillet-

tes seulement

•Cours primaire pour garçons-

nets et fillettes

Information:

753-4433

VENEZ JOUER DEHORS

Kino-Québec

Résultats

Prochain GROS LOT 100 000\$ approx

Date 12-11-82

2	4	7	14	15	32	NO complé-mentaire	10
---	---	---	----	----	----	--------------------	----

6/6 1 727 241,00\$

5/6+ 11 13 774,00\$

5/6 228 996,80\$

4/6 10,948 57,60\$

Ventes totales 2 734 612,00\$

Gagnants 499

Lot 100,20\$

Mini Loto

Date 12-11-82

39522	5 000\$	522	50\$
9522	250\$	22	5\$

Provincial

Date 12-11-82

1085788	500 000\$
5788	100\$
085788	50 000\$
85788	788
	25\$
	10\$

Inter Loto

Date 12-11-82

811688	250 000\$
11688	2 500\$
1688	250\$
688	50\$
88	10\$

Gros lots de 25 000\$

737869	NUMÉROS MOBILES
415769	36354
119676	8826
	289

NUMÉROS MOBILES

2 500\$	2 500\$
250\$	250\$
50\$	50\$
10\$	50\$

Numéros non décomposables

La Quotidienne

Semaine du 8 NOV.

L	M	M	J	V	S
8376	7752	5671	0522	2905	7459

Numéros bonis 7 777\$ Non décomposables

396201 739175 552281 063364 428123 923015

Lotto 6/49

Prochain GROS LOT 340 000,00\$ approx

Date 13-11-82

4	11	23	24	25	45	NO complé-mentaire	41
---	----	----	----	----	----	--------------------	----

6/6 1 1 651 768,40\$

5/6+ 1 168 092,60\$

5/6 79 1 272,60\$

4/6 5,535 46,70\$

3/6 91,924 10,00\$

Ventes totales 3 788 266,00\$

Les modalités d'encaissement des lots paraissent au verso des billets et des fiches de sélection. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Partager votre vie avec une personne qui saura donner

«UN VISAGE À VOS RÊVES»

N'EST-CE PAS LA UN IDÉAL QUE CHACUN DE NOUS CARRESSE AU FOND DE SON CŒUR?

847 rue CHARRIER (Métro Sherbrooke) Montréal, Qué.

OUVERT: Lundi au ven. de 10h à 21h. Samedi de 10h à 15h.

Organisme à but non lucratif

524-1176

Annonces classées 286-1200

Ameublements

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'adieu. 207 est Beaubien. Tél. 276-9067 ou 3611 ouest. Notre-Dame 935-6716 et 10, 192 St-Michel, 387-2841 J.N.O.

ENSEMBLE salle à dîner, table 6', banc, 6 chaises, buffet. Érabie, style colonial. Tél. 332-1160. 16-11-82

Antiquités

DÉCAPAGE DE BOISERIES et meubles. Après 6 heures: 642-8276. 1-12-82

Appartements/logements

OUTREMENT, 5^e, \$550, chauffé dans immeuble de classe, cuisinière, réfrigérateur fournis. 272-6965 J.N.O.

OUTREMENT, luxueuse maison de ville de 2 ou 3 étages à proximité de U. de M. et Vivier d'Indy. Possibilité de location à long terme. 739-0218. 1-12-82

PARC ANGRIGNON, métro, appartement neuf et moderne, climatisation, appareils ménagers (5), 2 cc \$500 mois. 735-7540, 343-6088. 1-12-82

Appartements/logements

CEDAR, 2 pas hôpital Général de Montréal, 3^e, 4^e, Concorde 935-5321. 22-11-82

ADAM, 3976, 8^e neuve, style suisse, tout électrique, \$550. ADJACENT METRO, 3230 Hochelaga — 4^e, \$250, style scandinave, toute beauté, planchers, portes, armoires bois naturel. Tout électrique. 17-11-82

N.D.G. bas de duplex, 6^e, foyer, boiserie en chêne, cuisine rénovee, garage, \$600 non chauffé. 285-8171, 487-8858 19/11/82

EDOUARD MONTPEIT, près Vincent d'Indy, magnifique 5 places, très tranquille, chauffé, libre 1er décembre, \$400, 277-4900. 16-11-82

V.M.R., près gare, tout rénové, bas de duplex, 6 pièces, 3 c.c., chauffé, garage 1 place, disponible immédiatement, pour 6 mois plus ou moins. Références: \$550/mois, possibilité meublé si désiré. Tél.: 339-7559 W.E. 1-819-322-6642, 339-7559, 731-4931 local 438. 17-11-82

SUPERBE grand 8^e, métro Beaulieu, 3 balcons, boiserie naturelle, lustres fournis, chauffage, taxe d'eau payée, \$700. Soir après 18h: 274-1251. 22-11-82

Bureaux à louer

ESPACE

La réforme électorale

PEU avant l'expiration de son mandat de cinq ans, le Directeur général du financement des partis politiques, M. Pierre-Olivier Boucher, a remis à l'Assemblée nationale un bilan de ses activités et un projet de réforme dépassant ses attributions ordinaires. Ce rapport est paru sans susciter de remous, contrairement à la naissance de ce bureau chargé d'assainir les caisses électorales, comme si la fameuse Loi 2, donnée comme aussi importante que la Charte de la langue française, avait parfaitement réussi à changer à cet égard les mœurs politiques au Québec.

En fait, la réforme est loin d'être achevée, même si le Directeur général et ses deux adjoints, MM. Michael Sheehan et Clément Vincent, ont réussi à s'acquitter même des nouveaux mandats que le législateur leur a confiés, et que leur bureau a pris désormais sa vitesse de croisière. D'une part, en effet, la prochaine élection générale au Québec pourrait bien être, comme l'actuel gouvernement l'a promis, une consultation populaire sur l'avenir de la province autant qu'un scrutin ordinaire. On a réussi à civiliser le financement des élections ordinaires, mais pas tout à fait celui d'un référendum: que fera-t-on si vraiment un deuxième rendez-vous doit avoir lieu avec, dans la lutte, plein d'argent et d'agents fédéraux comme en 1980?

D'autre part, les nouvelles mœurs financières que l'on a implantées avec un relatif succès sur la scène québécoise, n'ont pas encore aussi bien fleuri sur la scène municipale. Dans les villes, les organisations politiques municipales n'ont pas encore atteint, loin de là, la stature, la permanence et la tradition des partis nationaux. Il ne semble pas non plus que ceux-ci vont ouvrir dans les prochaines années des succursales municipales officielles. Dès lors, il faudra attendre des mouvements politiques plus nombreux et plus vigoureux pour que le financement politique, à ce niveau, se fasse non seulement avec des caisses propres, mais surtout dans le cadre de partis vraiment organisés.

Aussi n'est-ce pas sans une certaine hésitation que l'on aborde le bilan positif mais peut-être trop optimiste du Directeur général du financement des partis politiques, et surtout la réforme radicale qu'il propose pour son bureau. Celui-ci serait fusionnée avec celui dont il fut scindé à l'origine, le bureau du Directeur général des élections, ainsi qu'avec l'organisme chargé de la révision de la carte électorale. M. Boucher estime que l'électeur ferait de la sorte l'économie d'une bureaucratie trop enchevêtrée qui le perd, et le contribuable, d'un dédoublement de dépenses devenues trop fortes, notamment en regard des dépenses fédérales aux mêmes fins.

Il est douteux que les électeurs ordinaires se retrouvent mieux dans une seule bureaucratie que dans trois. Mais si cette fusion doit modérer les frais engagés par l'État dans l'organisation électorale et laisser plus de crédits à des programmes non moins valables pour une société «démocratique», la réforme en vaut probablement le coût, encore qu'il y aurait lieu de passer les budgets en question au crible d'une critique plus détaillée.

Si jamais cette fusion est acceptée par l'Assemblée nationale, il faudra que le nouvel organisme qui en sortira trouve les moyens de mettre l'accent sur les réformes encore prioritaires, notamment au municipal et dans le cas d'une élection «référendaire». M. Boucher se félicite de la bonne coopération qu'il a reçue à son Conseil consultatif de la part des représentants des partis. C'est d'une autre source qu'il faudra trouver le dynamisme et la vigilance voulus pour ces domaines moins développés, moins «normalisés» de l'activité électorale.

La Loi régissant le financement des partis politiques ne visait pas seulement à faire disparaître les caisses occultes, elle prévoyait aussi que le Directeur général s'efforce de faire en cette matière l'éducation du public. M. Boucher et son personnel s'y sont employés avec persévérance à la grandeur du territoire. Le rapport souligne, avec raison, l'importance de mener ce travail d'information dans le milieu scolaire, notamment au niveau secondaire, où on déplore «un manque d'intérêt marqué pour la chose politique». Ce volontarisme part d'un bon naturel, mais il sous-estime gravement l'état des esprits dans nos écoles.

Ce n'est pas avec des conférences sur un nouveau code électoral que l'on va modifier la culture souvent répressive qui prévaut au secondaire et même aux niveaux supérieurs de l'éducation. Il serait risible d'expliquer aux étudiants l'assainissement des caisses électorales et l'importance des contributions individuelles dans un système démocratique, alors qu'ils n'ont souvent pas droit de parole dans leurs institutions, que leurs leaders naturels sont parfois ostracisés et qu'une liberté aussi élémentaire que celle de former des associations libres et indépendantes leur est généralement niée.

La démocratie québécoise est encore dans l'enfance, ainsi que les partis eux-mêmes en donnent régulièrement l'exemple, y compris le Parti québécois, auteur de certaines de ces réformes. M. Boucher estime avec raison que les réformes qui ont été entreprises ont gagné à être mises en oeuvre, notamment au conseil consultatif, avec la coopération d'organismes d'élection. Mais ce n'est pas dans ce milieu qu'on va trouver les ressources d'imagination et de courage pour pousser plus loin la primauté du citoyen sur les forces politiques et les puissances d'argent.

Dans sa lettre de présentation au président de l'Assemblée nationale, M. Boucher exprime la disponibilité de son bureau pour coopérer avec les députés dans la discussion de ce projet de réforme. Il ne propose pas carrément qu'une commission parlementaire se penche sur le sujet, mais néanmoins on comprend que tel est son vœu. Il ne saurait faire de doute qu'une telle commission devra être convoquée. Non seulement pour entendre les vues des partis sur le sujet, mais aussi pour donner plus de moyens aux simples citoyens de se faire entendre. Ce sera l'occasion d'aborder d'autres aspects fondamentaux de l'intégrité électorale que le présent rapport n'étudie pas.

Jean-Claude LECLERC

La continuité Brejnev-Andropov

La gérontocratie soviétique a procédé avec diligence. Il lui a fallu 36 heures avant de confirmer au monde le décès du président Leonid Brejnev, mais à peine 24 heures de plus pour désigner son successeur à la tête du parti unique: Youri Andropov.

Brejnev aura donc remporté une ultime victoire en préparant habilement sa succession. Dans cet état totalitaire où le camarade président — secrétaire général du Parti ne fait pas tout mais où rien ne se fait sans son aval, Brejnev avait fait en sorte que celui qui avait dirigé le KGB pendant 15 des 18 années de son règne, qu'Andropov dont lui succède. Aucun renouvellement, ce qui est le propre du système soviétique.

En janvier dernier, le «penseur» du régime, Mikhaïl Soudov, meurt. Andropov, à la tête de la police secrète depuis 1967, a aussi cette réputation de «penseur». De 1962 à 1967, déjà au secrétariat du parti, il avait connu les hommes et les rouages du PC. Apparaissant, à titre d'ambassadeur en Hongrie, il avait vécu de très près la première répression d'une révolte de «pairs frères», en 1956. Directeur du KGB en 1968, il avait aussi vécu de près l'invasion de la Tchécoslovaquie, puis les répressions polonaises de 1970 et 1980-82. Un homme de Brejnev, dans les décisions comme dans les moyens.

Pour remplacer Soudov, le plenum du comité central a donc choisi, en mai dernier, le camarade Andropov qui devenait «politique» et abandonnait la police. Pas surprenant que les vieillards du bureau politique et du comité central aient aussi rapidement ratifié le choix d'Andropov, vendredi.

A l'intérieur comme à l'extérieur de l'URSS, l'annonce du décès de Brejnev n'a ni surpris ni engendré d'inquiétudes quant à son successeur. Qui qu'il soit, ce successeur plénipotentiaire ne peut provoquer aucun changement de fond. C'est le paradoxe du régime. Né d'une révolution, il fait en sorte que celle de 1917 ait été la dernière. Andropov a 68 ans. A la chute de Khrouchtchev, l'âge moyen de la troïka, Brejnev-Kossyguine-Podgorny était de 60 ans. A la mort de Staline, la moyenne d'âge de ses successeurs potentiels était de 54 ans. On voit le vieillissement du régime; ceux de la Chine et du Viet-Nam évoluent déjà dans le même sens.

Dans le *Washington Post* du 6 juin, le transfuge Arkadi Chevtchenko, diplomate soviétique pendant 22 ans et ex-secrétaire général adjoint de l'ONU, qualifiait de «pygmées en politique» les dirigeants du Kremlin. C'est l'explication partielle de la gérontocratie et de la «monarchie à responsabilité limitée» dont parlait Michel Tatu dans *Le Monde* la semaine dernière. Chevtchenko terminait: «les dirigeants soviétiques sont des hommes de second ordre, sans forte personnalité, qui sont toujours intéressés à l'accumulation de pouvoirs personnels mais pas à mettre en péril leurs privilèges par des gestes d'éclat.»

Youri Andropov émane de ce régime, mais de quel pays hérite-t-il? Ou en est fin 1982, la super-puissance soviétique? Armée à faire frémir, on l'a revue au défilé traditionnel de dimanche dernier: prête à attaquer, on l'a vue en Afghanistan et aux frontières de la Pologne et de la Chine; prête aussi à une «ri-

poste foudroyante», selon les derniers mots de Brejnev, au cas où les «têtes chaudes de l'Occident» l'attaqueraient.

Aux plans économiques et sociaux, toutefois, les données sont moins reluisantes. A l'intérieur, plus personne ne croit les promesses des dirigeants et les plans quinquennaux qui ne se réalisent jamais. L'URSS a besoin de 250 millions de tonnes de céréales pour nourrir adéquatement sa population. Depuis quatre ans, elle en produit 100 millions de moins chaque année et attribue ce rendement à la météo.

Ce sont les États-Unis, le Canada, l'Australie et l'Argentine qui empêchent la population et le bétail soviétiques de mourir de faim. Résultat de cette hyperinflation doublée d'un manque cruel de productivité, écrivait récemment *Le Point*, c'est le rationnement, et quand on ne l'institue pas, le défaut d'approvisionnement l'impose. Autre résultat: les difficultés de paiement, les dettes rééchelonnées, le manque de devises. La dette globale de l'Est envers l'Ouest était de \$8 milliards en 1970; en 1981, elle atteignait \$80 milliards.

A la tête de ce pays et de ce régime, Youri Andropov ne peut entraîner aucun changement majeur. La population va et vient entre le mécontentement et la résignation. La répression est seule constante et empêchée, elle aussi, toute remise en question. Dans ce contexte, le départ de Brejnev ne change rien de fondamental, pas plus que l'arrivée d'Andropov. Même les devises issues du gazoduc trans-européen ne parviendront qu'à rattraper des retards.

Gilbert BRUNET

On ne meurt jamais inutilement, même quand on ne laisse absolument rien en héritage, ne serait-ce que la plus légère trace de son passage dans ce bas monde. On libère toujours de l'espace vital pour quelqu'un d'autre.

Nous nous prenons toujours pour un autre, un autre en devenir. Je ne connais personne qui ne veuille être mieux et plus que ce qu'il est.

Remettre à demain, c'est anticiper sur ce qui pourrait être fait après-demain.

L'argent veut qu'on l'aime jusqu'à ce que ruine de l'âme s'ensuive.

La dime, c'aurait pu être les droits d'auteur que l'Eglise touche sur l'oeuvre de Jean, Luc, Matthieu et Marc, les évangélistes.

Nous gravitons autour de nous-même lorsque nous travaillons à la connaissance de soi. Dans ce mouvement de giration, la distance du «je» au «moi» est en perpétuelle variabilité entre le périégée et l'apogée.

L'homme est l'échec des hommes.

La politique est un métier absurde. Les hommes politiques essaient en vain de l'apprendre. La pratique de cet art impossible les fait reculer dans la connaissance qu'ils croient en acquérir. Ceux qui exercent le moins mal le métier du gouvernement des hommes se maintiennent plus longtemps au pouvoir, c'est-à-dire qu'ils

Différemment remplaçables

par Albert Brie



déploient une plus grande énergie que la plupart de leurs confrères pour atteindre le degré absolu de leur incompétence.

Penser à la mort, c'est penser à rien.

On n'arrive jamais à bout de ses illusions. À se renouveler, elles sont inépuisables. Un jour, on croira avoir eu raison de toutes; c'est là que nous attend la plus grande illusion: notre totale désillusion.

On ne veut jamais avec autant de force que quand on ne sait pas ce que l'on veut, parce que l'on veut en tout sens.

Un homme de gauche, croit-on, glisse vers la droite avec l'âge.

Nuançons. Ce sont ses idées de gauche qui, à l'usage, se transforment en idées de droite. Son esprit manque de cette faculté de renouvellement pour porter à bout de bras, en pleine course, les idées d'avant-garde qui demandent à être soutenues. Le souffle lui manque. Il vaut mieux qu'il passe la main à plus jeune et plus alerte que lui.

La société pardonne mal à qui se suicide. Elle juge dénué de savoir-vivre cet impoli qui prend congé de ses hôtes en négligeant de leur dire «bonsoir et merci»!

Tâchons d'apprendre à gagner du temps; et ce temps économisé, employons-nous à le perdre agréablement.

Rien ne sert de courir... Il est tellement moins essoufflant de marcher.

Nos sens manquent d'acuité parce qu'ils se disputent l'un l'autre l'exclusivité de saisir ce qui arrive à leur perception. Et c'est la confusion dans le partage, si bien que la part qui revient à chacun est fragmentaire, incertaine, superficielle. Chaque sens dépossède en partie l'autre de ce qui lui est destiné. De là vient que nous ne savons ni voir, ni entendre, ni toucher avec plénitude la beauté des grandes créations du génie humain et de la sublime ordonnance de la nature.

Un chien vaut mieux que deux chihuahuas.

LETTRES AU DEVOIR

■ Point de mire... sur la Rhénanie

Tous les gouvernements totalitaires, que ce soit le gouvernement nazi de monsieur Hitler, le gouvernement communiste de monsieur Staline, celui de Pinochet ou celui de Jarulewsky, ont d'abord commencé par établir... une liste.

Il s'est toujours trouvé un tâcheron, (assez éduqué pour écrire, pas assez pour écrire sans faute d'orthographe) pour dresser, sur des bases mal assurées, en commettant des erreurs de jugement, aux frais des contribuables... une liste.

Quand on comptabilise les gens à leur insu, ça finit par se savoir. Alors, un certain nombre de bien-pensants sont portés à croire que ce n'est pas très grave. D'autres sont tentés d'excuser ce geste, parce qu'ils ont de la sympathie pour «ce gouvernement qui a quand même fait de bonnes choses». Deux autres types de citoyens croient plus fort et plus vite pour des raisons différentes: certains ressentent, avec acuité, au plus intime de leur fibre démocratique, la perversité d'une telle liste (qui n'aurait jamais été publiée si elle n'avait été dénoncée), comment devriez-vous réagir?

Il est certain que vous ne pouvez vous empêcher de vous sentir déjà un être à part, un citoyen d'une catégorie particulière. Vous semblez encore avoir conservé tous vos droits, mais vous êtes fiché, afin que tous les petits colonels sachent que vous et un certain nombre de vos semblables avez osé différer d'opinion (je devrais plutôt dire d'idéologie) avec le bon régime!

Laissons passer le temps, ne disons surtout rien, n'ayons pas l'air officieux. Faisons confiance aux gens de bonne foi, qui font partie de ce régime (nous en connaissons tous quelques-uns) ils protesteront sûrement contre ce geste répugnant...

Si nous sommes chanceux, si notre pays est décidément sous une bonne étoile, tout rentrera dans l'ordre après cet esclandre momentané. Peut-être aussi (c'est ce qui inquiète!) la liste s'allongera-t-elle, si nous devenons tous complices et si nous passons sous silence cette coche mal taillée. On sentira à un moment donné le besoin de la traiter à l'ordinateur. Puis viendra le temps où on voudra tirer de cette longue liste, une liste plus courte, plus précise, sur laquelle figureront les noms des plus récalcitrants parmi les récalcitrants... Je m'arrête ici, car je crois que nous connaissons tous la suite...

Jean LOISELLE
Outremont, le 8 novembre

■ Guerre d'excès

Il n'est absolument pas question de remettre en cause le métier de critique. Un artiste devrait s'alimenter des opinions émises sur son produit. Et si la critique doit être sévère, qu'elle le soit.

Mais quand un artiste réagit de façon aussi excessive que Mme Girardot l'a fait, je me demande s'il ne s'agit pas en fait d'une réponse à une autre forme d'excès.

Quant on possède une plume aussi exceptionnelle que celle de Nathalie Petrowski et que celle-ci est véhiculée par un quotidien renommé, on possède un grand pouvoir. Et ce pouvoir peut être inutilement destructeur s'il n'est pas revêtu de ses passions, s'il n'a pas défini l'objet de ses prétentions, voir même s'il n'a pas situé ses ambitions. En bref, s'il n'a pas de recul.

Je veux bien croire Nathalie Petrowski quand elle dit qu'elle n'a jamais voulu se retrouver sur une scène et que, par conséquent, les qualificatifs de «ratée sympathique» et d'«artiste frustrée» sont dans son cas des clichés qui ne tiennent pas. Mais c'est tout de même une chose étrange qu'elle se retrouve à ce point sous les projecteurs. Et est-ce vraiment malgré elle? Ne sont-ce pas ses propres excès qui l'y ont menée?

Les excès dont je parle ne sont pas limités à des «yeux poqués» ou à des «cheveux qui virent à l'orange». Mais cela devient dangereux quand on abuse de ce genre de fioritures qui, pour amusantes qu'elles puissent ou croient être, ne sont d'une part, d'aucune utilité critique, et sont d'autre part, carrément équivoques. Si la criti-

que avait cru que c'était sympathique et que l'artiste le reçoit comme une giflette, c'est qu'il y a un problème de communication. Et la responsabilité n'en serait-elle pas imputable à l'abus d'un petit langage d'initié qu'on s'est forgé et qu'on croit que tout le monde devrait comprendre. L'excès, je le retrouve de façon générale dans ce style assurément coloré mais qui n'a plus rien à voir avec la qualité du produit sur lequel le public cherche référence. L'excès je le retrouve quand le talent déborde et bombe dans un journalisme qui se regarde écrire comme d'autres s'écoute parler. L'excès pour moi, c'est le potinage sophistiqué qui en résulte et qui outrepassa la responsabilité du critique.

Et cette responsabilité ne peut trouver sa véritable base si la critique n'a pas conscience de l'importance du rôle social qu'elle joue et de l'influence qu'elle a sur le public. Et cette conscience ne me semble pas acquise à Nathalie Petrowski. Interrogée à Radio-Canada sur l'importance de son rôle, elle répond que ce sont de «grands mots».

Si plume ferait sans doute merveille si elle signalait des romans ou des scénarios par exemple. La passion trouverait un demeure plus appropriée à ses élans et l'ambition serait tout à fait légitime. Mais à commettre des critiques, elle risque de faire peur. Et si cela se produit à son propre insu, je me permets de penser que c'est par manque de maturité.

Bernard DAOUST
Montréal, 3 novembre

■ Monstre sacré

Nous venons d'assister à la naissance de «la Petrowski». Quel hommage de la part du monstre sacré qu'est Annie Girardot. Mais un monstre reste un monstre; ses actions sont monstrueuses; ses paroles, ses allures, sa vie sont monstrueuses.

Que dame! attendions-nous la tendresse, l'amour, les caresses... les douces paroles et les douces euphories d'une princesse?

Ca n'est pas la Belle au bois dormant!

Ma monstruosité nous étonne alors qu'en cela même on différencie son être. Mais un monstre ne devrait pas chanter; car c'est laid un monstre qui chante. La monstruosité fait plutôt chanter par la crainte qu'elle impose. Mais on ne peut plus faire chanter la Petrowski, mon amie Annie, car tu en as fait un monstre, ma chérie.

Nathalie, je t'aime.
Pierre TARDIF
Montréal, 3 novembre.

■ Une maladresse, voilà tout!

Il y aurait au Québec une liste noire: elle aurait été «manigancée» sous le régime de M. Couture, paraît-il, ce fameux ministre de l'Immigration qui, en revenant du Sud-Est asiatique, expliquait à ses concitoyens combien il était urgent et important d'accueillir, aimer et rassurer les «dammés de la terre» et ce, sous l'autorité d'un premier ministre, M. Lévesque, qui négocie et discute avec ses concitoyens (bien ou mal, c'est son affaire) mais qui ne charge ni la police ni l'armée de leur faire entendre raison.

Quand à l'actuel ministre de l'Immigration, il reconnaît aux immigrants le droit de tirer parti de leur situation et de s'adresser aux deux paliers de gouvernement (je cite de mémoire une déclaration à «Noir sur blanc».

Et les Québécois en général qui se sont donnés une commission des droits de la personne. C'est à eux qu'on fait le procès d'une liste noire, eux les sédentaires installés depuis plusieurs générations dans le même coin de pays et qui voient les étrangers avec un brin de méfiance comme le font tous les sédentaires de la terre, mais qui n'en sont pas moins avides d'informations, d'échanges et qui ont la simplicité de le dire, cette simplicité qui les rend vulnérables mais qui est aussi une de leurs plus belles richesses. C'est leur souci de se soulever de la bonne prononciation de notre nom, de notre religion, de notre pays d'origine qui nous rassure. Ces gens-là ont la délicatesse de ménager nos susceptibilités, la politesse de nous montrer qu'ils veulent mieux nous connaître et que nous existons pour eux. Irons-nous leur chercher querelle pour ça?

Beaucoup d'immigrants ont trouvé grâce au Québec un espace culturel vivifiant pour s'exprimer.

Alors la liste noire... Bien sûr, il faudra non seulement avoir le courage d'en parler, mais reconnaître aux Qué-

bécois ces «maladresses» qui, à ma connaissance n'existent pas beaucoup ailleurs dans le monde et qui font qu'on peut les qualifier de tout ce qu'on voudra sauf de racistes et de «Hitler», ça c'est charrié, c'est même tellement charrié que je soupçonne certains néo-Québécois de m'exclure de leur clientèle ou de me refuser un job pour ce que je viens d'écrire. Pas parce qu'on est au Québec, mais parce qu'ils ont des pouvoirs... Même celui d'avoir leur liste noire pour «divergence d'opinion».

Moi, j'aime les Québécois et les prends pour ce qu'ils sont: beaucoup de bon monde... Même au Parti québécois!

Nadia CHALEM
Montréal, 10 novembre.

■ L'AFEAS n'y était pas

(Lettre adressée à l'Association des parents catholiques)

Le conseil exécutif de l'AFEAS prenait dernièrement connaissance d'un article publié dans *LE DEVOIR* du 13 octobre 1982 sous le titre «L'Association des parents catholiques — Un réseau efficace» et rédigé par M. Rodolphe Morissette. Nous désirons y apporter une correction importante: l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) n'a jamais appuyé le manifeste des parents catholiques concernant la restructuration scolaire.

Comment aurions-nous pu appuyer un tel manifeste alors que nous n'avons pas encore pris officiellement position sur ce projet de restructuration scolaire. L'AFEAS inventorie actuellement la possibilité de former un comité spécial chargé d'étudier toute cette question. Si une position officielle est prise, soyez assuré que nous la rendrons publique.

Nous demandons donc que le nom de l'AFEAS soit rayé de la liste des organismes ayant donné leur appui au manifeste de l'APCQ concernant la restructuration scolaire et ce immédiatement.

Lise LEDUC
secrétaire générale de l'AFEAS
Montréal, 9 novembre

■ Mise au point de Radio-Québec

Je désire, par la présente, rectifier deux informations qui se seraient glissées dans la chronique de Jean Basile, le mardi 9 novembre dernier.

La première concerne l'émission «Pierre Nadeau rencontre...» où vous laissez entendre que Pierre Nadeau devrait réaliser des entrevues à l'extérieur du Québec pour compenser nos ressources intellectuelles limitées... À ce sujet, je vous signale que M. Nadeau a déjà effectué deux voyages à l'étranger, soit à Boston et à New York au cours desquels il a réalisé huit entrevues présentées depuis lors à notre antenne. De plus, il rentre de Paris ce samedi avec plusieurs entrevues que les téléspectateurs pourront voir dès la semaine prochaine.

Par ailleurs, relativement au «mini-scandale de la fameuse liste noire», nous avons diffusé à la suite de l'émission régulière de Planète à 19 h 00, une émission spéciale le samedi 6 novembre à 19 h 30.

Pierre Charest
chef du service de la promotion,
de la publicité et des relations
avec l'auditoire.

Montréal, 12 novembre.

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00 par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Editions du samedi: \$19 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

LIBRE OPINION

Pour un tribunal fiscal au Québec

par Yves Séguin

Depuis 1979, l'Association québécoise de planification fiscale et successorale défend l'idée de la mise sur pied d'un tribunal fiscal au Québec. Avocat chez Léotaurneau, Stein & Amyot, Yves Séguin clarifie ici la position de l'association.

L'Association québécoise de planification fiscale et successorale (AQPFSS) a clôturé récemment à Québec son 7e congrès et a rendu public à cette occasion un mémoire présenté en septembre dernier à M. Marc-André Bédard, ministre de la Justice du Québec, demandant la constitution d'un tribunal spécialisé en matière fiscale.

L'AQPFSS a pour la première fois en 1979 saisi de sa demande le ministre de la Justice et depuis, à chaque année, l'insistance se fait de plus en plus pressante sans qu'émerge ce tribunal tant souhaité.

La constitution d'un comité mixte sur les juridictions contentieuses en matière fiscale au début 80 a quand même permis un grand pas dans la bonne direction, mais il ne semble pas qu'à l'heure actuelle l'élaboration du tribunal soit bien avancée.

En réaction à un communiqué de presse de l'AQPFSS, le ministre du Revenu du Québec déclarait dans certains journaux récemment que les contribuables québécois qui s'estiment lésés par le ministère du Revenu du Québec ont des recours administratifs à leur disposition, dont l'avis d'opposition. L'AQPFSS n'a jamais nié ce fait et, bien au contraire, le reconnaît, mais porte le

débat à un autre niveau, soit celui d'avoir au Québec un tribunal spécialisé en matière fiscale comme il en existe un au niveau fédéral.

Pour contester un avis de cotisation, un contribuable doit produire un avis d'opposition, ce qui oblige le ministre à réexaminer la cotisation. S'il n'obtient pas satisfaction, le contribuable peut alors introduire le litige dans le processus judiciaire en interjetant appel devant la Commission de révision de l'impôt, s'il s'agit de l'impôt fédéral, ou devant la Cour provinciale, s'il s'agit de l'impôt du Québec.

Jusqu'à cette étape, la procédure devant la Commission de révision de l'impôt ou devant la Cour provinciale est comparable.

À l'audition, rien n'est comparable. En effet, devant la Commission de révision de l'impôt, il y a peu de formalité et les règles de preuve sont presque inexistantes de sorte qu'il est très facile pour un contribuable de s'y présenter seul sans avocat. Comme il s'agit d'un tribunal spécialisé en matière fiscale, les membres du tribunal sont choisis parce qu'ils sont familiers avec la fiscalité et n'entendent que des litiges fiscaux, ce qui perfectionne leur connaissance et leur compétence.

En Cour provinciale, le litige est soumis au Code de procédure civile du Québec, car il s'agit d'un véritable procès, avec formalisme, règles de preuve et règles de pratique; l'assistance d'un avocat est certainement souhaitable.

La Commission de révision de l'impôt au niveau fédéral ressemble à la Cour des petites créances, quoi que la comparaison soit loin d'être parfaite.

Une décision rendue par la Commission de révision de l'impôt peut faire

l'objet d'un appel devant la Cour fédérale, division de première instance, ensuite à la Cour fédérale, division d'appel, pour finalement aboutir à la Cour suprême si celle-ci l'autorise. Au Québec, de la Cour provinciale, la décision doit être portée devant la Cour d'appel et de là, à la Cour suprême, si celle-ci l'autorise. Devant la lenteur, les frais et la complexité d'un procès, beaucoup de contribuables renoncent à leur droit d'appel. La Commission de révision de l'impôt fédéral a permis au contribuable un accès élargi, et ce, sans effet multiplicateur sur le nombre d'appel. En effet, seulement 13% des 1769 décisions rendues par la Commission de révision de l'impôt ont fait l'objet d'un appel devant la Cour fédérale durant l'année 1980.

La décision rendue par ce nouveau tribunal pourrait faire l'objet d'un appel devant la Cour provinciale par procès de *novus*, c'est-à-dire que l'audition devant la Cour provinciale procéderait comme s'il n'y avait jamais eu de décision antérieure.

Des projets ont cours actuellement à l'effet de modifier la Loi constituant la Commission de révision de l'impôt. Les modifications projetées n'auraient pas pour effet d'affecter le déroulement de l'audition devant la Commission de révision de l'impôt tel qu'on le connaît présentement. Les amendements seraient mineurs et d'ordre administratif.

Par la création de la Commission de révision de l'impôt, on a implicitement reconnu la complexité de la Loi de l'impôt fédéral et la nécessité d'un tribunal particulier. La Loi des impôts du Québec n'est pas moins complexe et l'expérience heureuse de la Commission de révision de l'impôt devrait servir d'exemple.

paul painchaud

Pour une pensée stratégique made in Québec

QUAND le département d'État et le Conseil de la qualité de l'environnement publient, à l'instigation du président Carter, *The Global 2000 Report* qui étudie les conséquences à long terme pour la politique étrangère américaine des problèmes globaux de l'environnement, au Canada on «réagit» d'une manière tout à fait typique: on commande auprès d'une entreprise privée américaine par surcroît — les implications pour le Canada du rapport américain (*Global 2000: Implications for Canada*, Toronto, 1981). Il ne viendrait pas aux Canadiens l'idée de prendre eux-mêmes l'initiative d'analyser ces nouveaux défis, de définir pour leurs besoins propres, pourtant considérables, une problématique originale, de susciter des recherches qui conduiraient à des stratégies internationales appropriées. Au Canada, on suit, on subit, ou on interprète ce qui se fait à Washington.

De la même façon, lorsque quatre instituts d'affaires internationales, trois européens et un américain, déci-

dent de se pencher sur les perspectives d'avenir de la sécurité occidentale, quatre organismes canadiens, tous de Toronto, décident de «réagir» là aussi, d'emboîter la même problématique, et de faire au gouvernement canadien des recommandations sur la politique à suivre en matière de défense. Cela donnera *Canada and Western Security. The Search for New Options*, publié il y a quelques semaines. En soi, l'initiative est intéressante, mais là encore on peut se demander pourquoi il fallait attendre que d'autres se penchent sur des questions qui confrontent depuis quelques temps déjà la diplomatie canadienne, et pourquoi surtout il fallait le faire dans le cadre d'une démarche copiée d'une manière presque caricaturale sur la démarche américano-européenne. Il en résulte un document sérieux, mais conformiste, traditionnel, un peu pompeux, qui pourrait avoir été signé par un sous-comité de la Chambre des communes et du Sénat. Il est douteux, en effet, qu'à ce moment de l'histoire politique du Ca-

nada, ce genre d'analyse serve à entraîner l'opinion publique dans un véritable débat sur ce que sont les nouvelles options de notre politique de défense.

Car les nouvelles options, on les cherche en vain dans ce document.

Mais on n'analyse pas, ici, le contenu des propositions qui y sont faites: cela pourra être entrepris dans le cadre d'un débat plus large auquel nous essaierons d'accorder une certaine attention dans cette chronique. Dans l'immédiat, il paraît plus opportun de souligner l'absence à peu près complète du Québec dans ce débat.

Car le document des quatre organismes de Toronto a le mérite d'exister. On pourrait, certes, se demander pourquoi on n'a pas songé à associer à cet effort un ou des organismes du Québec, comme le Centre québécois de relations internationales, qui a été créé spécifiquement à cette fin, qui maintient un programme d'étude de puis plusieurs années sur les problèmes de sécurité internationale, et qui

est par surcroît affilié au Canadian Institute of International Affairs, l'un des signataires du document de Toronto. À cela, on imagine toutes sortes de réponses, toutes aussi plausibles les unes que les autres, la moindre d'entre elles étant que le bilinguisme coûte cher, et donc que ce pays ne peut pas payer le prix de la participation du Québec aux débats d'intérêt commun, surtout quand il s'agit de questions sérieuses. Devenu une simple «région», le Québec peut attendre.

En réalité, il serait vain ici de blâmer les autres pour notre silence. Traditionnellement, les problèmes de défense et de sécurité ont peu intéressé les Québécois. Les discussions publiques sur ces questions sont extrêmement rares, comme en témoigne notre peu de participation au grand mouvement de protestation contre les armes nucléaires qui s'est développé dans le monde occidental. On peut juger ce mouvement de toutes les façons possibles. Le fait est là: nous n'en faisons pas vraiment partie, notre opinion publique ne s'y intéresse pas. En cette matière comme en d'autres, nous sommes entretenus. Pour s'en convaincre on n'a qu'à observer la présence des députés du Québec à Ottawa dans les débats de la Chambre des communes sur la politique étrangère.

Il y a pourtant là un danger mortel pour l'avenir du Québec: notre incapacité à intégrer à notre destin collec-

tif les grandes questions qui déterminent l'avenir de la planète, et parmi celles-ci les questions de paix et de guerre. Qu'on le veuille ou non, en effet, la réflexion sur ces questions fait partie de la culture moderne, et par là conditionne la maturité d'un peuple. Non seulement, par conséquent, l'absence du Québec dans les débats stratégiques le marginalise-t-elle par rapport au reste du monde occidental, mais elle l'appauvrit dans sa pensée collective. L'Institut québécois de recherche sur la culture, s'il était préoccupé d'avenir, devrait peut-être aussi se pencher sur cette question.

Mais il y a plus. Il est admis maintenant que l'état de l'opinion publique fait partie des déterminants de la doctrine stratégique. D'où l'intérêt que porte l'URSS aux débats qui ont cours au sein du monde occidental. La perception que se font les dirigeants du Kremlin sur la détermination et l'orientation de l'opinion publique en Occident est introduite dans les calculs purement militaires. Il en va de même des dirigeants de l'OTAN, qui ne peuvent plus ignorer, dans leurs conceptions globales, l'impact qu'aura l'état des esprits à un moment donné sur divers choix stratégiques. L'opinion publique a donc un rôle à jouer en matière de sécurité. Elle est devenue, à des degrés divers, un partenaire des établissements militaires et civils qui décident des politiques. Cela est nou-

veau et deviendra une donnée permanente des calculs stratégiques.

Quel que soit son statut politique, le Québec peut donc aussi contribuer, et d'une façon non négligeable dans la conjoncture actuelle du Canada, à la sécurité occidentale. Davantage, il peut introduire dans la pensée stratégique canadienne des dimensions novatrices qui tiennent à sa situation géopolitique et à son expérience propre. Les doctrines stratégiques ne sont jamais neutres ou purement techniques. Là comme ailleurs, elles sont le reflet de l'histoire, des cultures, et des réalités sociales. Tout débat sur les politiques canadiennes de défense s'enrichirait donc d'une active participation québécoise. Et il serait vain de penser que notre retard est insurmontable. Comme l'écrivait récemment Christoph Bertram, directeur de l'Institut international d'études stratégiques de Londres, le moment est venu de dépasser les considérations purement technologiques en matière stratégique pour y introduire de nouvelles préoccupations conceptuelles. À cela, le Québec peut contribuer.

Les futurs députés péquistes à Ottawa et leurs collègues libéraux auraient là ample matière à une véritable association. Et un Québec indépendant saura un peu mieux quoi faire des quarante F-18 dont il héritera du gouvernement canadien. Et de l'Ontario.

Le projet Laurin est inacceptable

1) Des problèmes mal posés, des solutions irréalistes

par
Claude Ryan



Dans un rapport soumis au groupe parlementaire du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, député d'Argenteuil et critique de l'opposition en matière d'éducation, fait une critique sévère du livre blanc sur la réforme scolaire préconisée par M. Camille Laurin. Les lignes qui suivent sont extraites de cette sorte de contre-livre blanc libéral:

Le projet de réforme des structures scolaires décrit dans le Livre blanc définit trois objectifs auxquels nous souscrivons volontiers. Le Livre blanc entend *valoriser l'école*, la mettre au premier plan des préoccupations des responsables du système d'enseignement public. Il entend *valoriser les parents*, renforcer leur rôle de premiers éducateurs de leurs propres enfants et, à ce titre, de partenaires privilégiés à l'intérieur du système d'enseignement. Il entend enfin promouvoir une *vaste décentralisation* et apporter ainsi un contrepoids heureux au mouvement de centralisation qui a de plus en plus tendu à étrangler l'initiative locale et régionale depuis vingt ans. Nous souscrivons sans hésiter à ces objectifs, tout en signalant qu'ils doivent être permanents et qu'ils peuvent et doivent être poursuivis même à l'intérieur des structures actuelles du système d'enseignement public.

Mais ces objectifs ne fournissent qu'une trame de fond, sinon un prétexte pur et simple, pour les propositions contenues dans le Livre blanc. Ce que l'on vise en réalité, ce à quoi l'on aboutit en tout cas, c'est tout autre chose.

Partant en effet d'une problématique fautive, les auteurs du Livre blanc échauffent toute une structure nouvelle. Ni les problèmes que signale le Livre blanc ni les solutions que prétendent en extraire les auteurs du documents ne correspondent à la vision de la réalité que nous avons recueillie depuis un an auprès de centaines d'éducateurs, de parent d'élèves, d'administrateurs scolaires et de spécialistes de l'éducation.

En conséquence, tout en reconnaissant la validité d'un certain nombre de changements proposés dans le Livre blanc, nous devons rejeter plusieurs éléments importants de la réforme proposée par le ministre de l'Éducation.

Il faut d'abord remettre en cause le diagnostic même que pose le Livre blanc. S'il fallait en croire les auteurs du document gouvernemental, les problèmes dominants du système québécois d'enseignement public seraient aujourd'hui des problèmes comme le peu de prise des parents et des communautés locales sur les orientations et le vécu quotidien de l'école, la faible autonomie et le maigre pouvoir de décision reconnu à l'école, etc. Ils laissent ainsi entendre que les problèmes majeurs de l'école d'aujourd'hui graviteraient autour de luttes de pouvoir à l'intérieur du système. Cette analyse nous paraît fautive, irréaliste et biaisée. Les grands problèmes actuels du système d'enseignement québécois sont d'un tout autre ordre. Ce sont essentiellement des problèmes d'ajustement efficace de l'école aux défis nouveaux que doit affronter notre société à tous les niveaux, culturel, social, économique et politique. Nous sommes entrés depuis déjà quelques années dans un contexte économique, technologique et culturel, radicalement différent. Ce contexte pose des défis inédits en particulier aux jeunes qui sortent du système d'enseignement et veulent faire leur chemin dans la vie. Le système connaît d'énormes difficultés d'ajustement, lesquelles se traduisent par le taux élevé des décrocheurs, par le taux non moins élevé de chômage chez les jeunes travailleurs, par l'influence des médias sur la culture quotidienne des gens, etc. Voilà les vrais problèmes auxquels fait face l'école d'aujourd'hui au Québec. Il aurait fallu que l'approche du Livre blanc fût fondée sur l'identification claire de ces défis inédits que la réalité d'aujourd'hui impose à l'école. Il nous paraît évident qu'un diagnostic qui eut mis l'accent sur ces vrais pro-

blèmes eut conduit les auteurs à des conclusions très différentes.

Les citoyens s'inquiètent avant tout de la qualité de la formation que donne l'enseignement public et de la sorte d'avenir auquel ils préparent leurs enfants. Ils s'inquiètent des mauvais effets aux plans pédagogique et culturel du climat d'affrontement qui a empoisonné les relations patronales-syndicales dans le secteur de l'enseignement depuis une quinzaine d'années. Il s'inquiètent de l'effet dévastateur, au plan de l'égalité des chances et de la qualité de la pédagogie, des coupures et amputations radicales de services rendus impérieuses par la politique financière et budgétaire à courte vue du gouvernement. Ils s'inquiètent de l'implantation harmonieuse des nouveaux régimes pédagogiques et des nouveaux programmes dans les écoles, du nombre élevé d'étudiants qui pour toutes sortes de raisons ne parviennent pas à se rendre avec succès jusqu'à terme des études secondaires, du nombre très élevé des jeunes travailleurs issus du système d'enseignement qui ne réussissent pas à se caser sur le marché du travail, du coût très élevé des services d'enseignement au Québec et du fardeau fiscal qui en découle. Loin de proposer des solutions à ces problèmes réels et universellement présents dans le système d'enseignement public, le Livre blanc risque d'en compliquer, d'en retarder et d'en compromettre la solution. Au lieu de régler les problèmes existants, il semble que l'on veuille à tout prix en créer de nouveaux.

Au début du chapitre 3, le Livre blanc consacre des passages remarquables à l'importance capitale de l'acte pédagogique et de l'enseignant. (...)

On s'attendait donc à trouver dans le Livre blanc des développements et des propositions visant à protéger et à valoriser le rôle de l'enseignant dans tout le système. Plus encore que l'école, c'est en effet l'enseignant, en sa qualité de responsable professionnel de l'acte pédagogique, qui est le vrai pivot du système d'enseignement. Après le bel énoncé théorique qu'on vient de lire, on cherche en vain, dans le Livre blanc, les propositions concrètes qui viendraient donner une portée réelle aux bonnes intentions des auteurs. Les changements proposés dans le Livre blanc tendent au contraire à minimiser la place de l'enseignant, quand on ne l'ignore pas tout simplement. L'école «responsabilisée» de M. Laurin sera désormais régie, par exemple, par un conseil d'école pouvant comprendre de huit à treize membres. Au sein de ce conseil d'école, les enseignants pourront être représentés «s'ils le désirent», par au plus deux enseignants!

L'enseignant est le grand oublié du Livre blanc. Si on veut connaître les propositions que le gouvernement destine aux enseignants, il ne faut pas les chercher dans le Livre blanc. Il faut plutôt les chercher dans les propositions patronales déposées à la table de négociation du secteur de l'éducation il y a quelque temps. Ces propositions constituent le deuxième volet de la réforme scolaire envisagée par M. Laurin. Elles traduisent de la part du

«Il nous paraît évident qu'un diagnostic qui eut mis l'accent sur ces vrais problèmes eut conduit les auteurs à des conclusions très différentes».

gouvernement une volonté très ferme de mettre les enseignants au pas. On affirme d'une part que l'acte pédagogique fait par l'enseignant est au cœur même du système. On veut créer d'autre part des conditions de travail et un climat de relations qui ne peut que contribuer à vicier l'atmosphère dans laquelle devra se faire tous les jours l'acte pédagogique qui a suscité le lyrisme ému des auteurs du Livre blanc.

Au niveau de l'école, une décentralisation de pouvoir et d'autorité s'impose en faveur de l'école (...). Mais ce n'est pas une décentralisation, c'est un véritable démantèlement du système scolaire et une dangereuse atomisation de l'école qu'annoncent les solutions proposées par M. Laurin:

a) La création d'autant de corporations publiques qu'il y a d'écoles au Québec serait un exercice artificiel, coûteux et trompeur. Cet exercice vise principalement, selon le Livre blanc, à libérer l'école de la tutelle de la commission sco-

laire. Or, c'est là poursuivre un objectif qui n'a été proposé sérieusement par personne, tant il est évident que l'école est et doit demeurer une partie intégrante d'un système d'enseignement dont l'unité est indispensable à sa qualité et à son efficacité.

Les Québécois veulent une école publique de qualité, une école stable, une école qui offre partout des services de qualité comparable. Ils savent très bien qu'à cette fin le rattachement de l'école à un système plus large qu'elle-même est indispensable. Prétendre détacher l'école de la commission scolaire, comme le fait le Livre blanc, c'est vouer l'école à tomber logiquement, tôt ou tard, sous le contrôle et la domination de plus en plus totale du ministre de l'Éducation lui-même;

b) La création de conseils d'école au sein desquels les parents joueraient d'une place prépondérante traduit une mauvaise conception du rôle respectif et complémentaire des parents, des enseignants, de la direction, des autres personnels et des élèves. C'est une symbiose équilibrée de la part de tous ces éléments qu'il faut viser à réaliser, non la subordination de tous les éléments actifs dans l'école à l'autorité d'un seul. D'ailleurs, les parents, qui ont une vue réaliste de ces choses, ont très souvent demandé avec raison qu'on les associe davantage aux décisions et aux orientations de l'école. Mais suivant les consultations faites par le gouvernement lui-même à la suite de la publication du Livre vert sur l'école primaire et secondaire, les parents avaient clairement refusé de revendiquer pour eux-mêmes le pouvoir dans l'école.

c) Sous le régime proposé par le Livre blanc, le directeur de l'école aurait un rôle très difficile à tenir:

i) il deviendrait un directeur-gérant beaucoup plus qu'un directeur chargé d'abord de la vie pédagogique de l'école. Ses fonctions pédagogiques risqueraient de s'en trouver diminuées et dévalorisées;

ii) dépendant à la fois de la commission scolaire et du conseil d'école, il aurait un statut ambigu. Son mandat étant sujet à renouvellement après cinq ans, le comportement du directeur risquerait de s'en trouver sérieusement influencé dans un sens peu conforme aux meilleurs intérêts de la vie pédagogique dans l'école;

iii) il serait difficile pour le directeur de servir en même temps les nombreux maîtres à qui il serait désormais redevable. En plus de relever du conseil d'école, il continuerait de relever de la commission scolaire, ne serait-ce que pour son statut et pour son propre avenir. Ne serait-il pas en outre, selon les mots mêmes de M. Laurin, le mandataire direct du ministre de l'Éducation et de l'État en ce qui touche l'application des politiques nationa-

LETRES AU DEVOIR

■ Le recours des domestiques

M. René Laperrière a décrit dans LE DEVOIR du vendredi 5 novembre sur le sort des domestiques une situation qui a besoin de sérieux correctifs.

Cependant, M. Laperrière oublie de mentionner lorsqu'il fait état de la nécessité pour une (ou un) domestique de poursuivre son employeur devant les cours civiles que si cette domestique devra effectivement quitter son emploi, elle ne sera pas nécessairement sans recours contre ce congédiement.

En effet, ce congédiement serait dû à l'exercice par l'employé d'un droit (le droit au salaire et au temps supplémentaire) protégé par la loi sur les normes du travail. Tel congédiement est interdit au même titre qu'un congédiement pour activités syndicales et un commissaire du travail qui le constate doit ordonner la réintégration de l'employée, ordonnance qui s'accompagne habituellement d'un dédommagement pour salaire perdu durant la période de congédiement.

Si la réintégration demeure quelque peu illusoire vu la proximité entre les parties, le dédommagement pécuniaire qui s'y joint rend le recours intéressant.

Cette disposition incitera peut-être aussi l'employeur à régler!

Sylvain LUSSIER
Montréal, 8 novembre

A COMPARAISON

le marché de l'OUTAOUAIS est EXCITANT!

POURQUOI?

Parce qu'il reste FERME, SOLIDE et surtout STABLE.

Trois éléments à considérer sérieusement durant cette période incertaine que tous, nous vivons présentement

Et qui, dans cette grande et belle région de l'Ouest du Québec et l'Est ontarien, où résident plus de 315,000 consommateurs d'expression française, rayonne par son IMPACT sur l'information? **LE DROIT**, bien sûr!

LE DROIT est le seul quotidien français de la région d'OTTAWA-VANIER-GATINEAU-HULL-AYLMER.

Et seul, le quotidien français **LE DROIT** rejoint autant de gens.

LE DROIT

375, rue Rideau, Ottawa, K1N 5Y7
Tél.: (613) 560-2747
directement de Montréal: 861-3770
Georges Mercier, représentant

Brésil / Les sondages prévoient une montée de l'opposition

Suite de la première page

que, sous Chagas, favoritisme et corruption ont fleuri comme jamais à Rio.

Cadre complexe, peu connu à l'extérieur, et qui fait ressortir, à mesure que la campagne avance, les profondes disparités dans la distribution de l'influence des partis, le poids considérable des personnalités au détriment des programmes, et certaines tactiques peu scrupuleuses des camps en présence. D'un côté, le PDS (Parti démocratique social), grande nef peinte à neuf de l'établissement technocrate dominant à Brasília depuis 1964; de l'autre, le PMDB, front uni de libéraux, d'intellectuels, de politiciens du populisme d'avant 64 et de groupes de gauche qui ont survécu à la répression. On y prône la fin du régime militaire et des politiques oscillant, entre le libéralisme et le socialisme «à la française». Le PDT (Parti démocratique des travailleurs) s'est reconstitué autour de certaines personnalités d'avant-64, comme Leonel Brizola, et le PTB (Parti des travailleurs du Brésil) autour de l'ex-président Janio Quadros. Mais leur implantation est médiocre ailleurs qu'à São Paulo et Rio. Même constat pour le PT (Parti des travailleurs) de Luis Inácio da Silva (Lula), figure charismatique du syndicalisme à São Paulo. On dit aussi que le PT est le seul vrai «parti de classe» au Brésil, puis-

qu'il regroupe un échantillon homogène d'ouvriers et d'étudiants de gauche dans les deux grandes villes du pays. C'est le seul parti vraiment socialiste.

Par la voix de certains hauts cadres de l'Armée, le régime a mis en garde l'opposition contre les dangers d'une rhétorique de «revanche des civils»: cela ne mènerait qu'à un nouveau coup. Puisque personne n'en veut, et pas seulement pour sauvegarder l'image du Brésil dans une conjoncture très défavorable, les critiques ont plus sagement porté sur des thèmes personnels, comme le procès de l'administration de Paulo Maluf à São Paulo, ou immédiats comme les infrastructures sanitaires, mettant en vedette dans le rôle du candidat-type, le «bon administrateur». La figure discrète du cadre a ainsi chassé, sur le petit écran, celle du militant barbu, qui effarouchait non seulement l'armée, mais aussi les classes moyennes.

Par moments représentative d'une gaieté et d'un humour très brésiliens, la campagne électorale s'est écartée ostensiblement du ton des menaces et des malédictions, qui ne serait au fond que trop justifiées, pour arborer les teintes aimables qui séient si bien au printemps austral. Sur les plages de Rio, où des valeurs plus concrètes ont toujours eu présence sur les autres, en dépit de la réserve ibérique, des chemises à la mode et aux couleurs des candidats contribuent à «politiser» la secrète méditation des baigneurs, alors que la guerre des macarons battait son

plein aux kiosques à journaux. A Recife, au nord, un candidat du PDS, José Marques da Silva, soulevé d'un accès de charité incontrôlable, a distribué à prix de gros viande, fèves noires, riz, sucre et lait en poudre à qui veut bien l'entendre. Cette générosité désintéressée lui vaudra peut-être un siège de député à la Chambre de l'État de Pernambuco.

Plus avant-gardiste dans son programme, De Oliveira Freitas, candidat pour le PMDB dans l'État de l'Amazonie, a fourni à ses électeurs, sur demande, un dentier à moitié-prix. Il est vrai qu'en Amazonie, les partisans du PMDB esquisaient déjà le sourire de la victoire.

Des incidents plus tragiques sont venus marquer, à leur manière, le trajet de la campagne électorale. Le candidat au poste de gouverneur de l'État de Bahia, Clériston Andrade, a trouvé la mort dans un accident d'avion. Il y a des rixes entre partisans du PMDB et du PDT à Rio, témoins des profondes divisions de l'opposition. Un candidat du PMDB dans l'État de Paraná, Alencar Furtado, 30 ans, a été abattu au volant de sa voiture par un policier. L'accusé est un délinquant «recyclé» dans les forces de l'ordre, mais l'opposition crie au meurtre politique... Fièvre, la presse a grossi les manchettes et n'a épargné aux lecteurs aucun détail.

À la veille du scrutin, la carte de la situation des partis a pris forme à mesure que les sondages, un autre fait nouveau dans la vie politique brésilienne, se sont multipliés. Le dernier mettait en lumière

une nette remontée de l'opposition, encore que très inégalement répartie dans ce pays aux dimensions continentales.

Si le parti du gouvernement l'emporte facilement aujourd'hui dans un certain nombre d'États périphériques, moins développés, comme le Maranhão, le Bahia, le Paraíba, le Piauí, le Mato Grosso, l'Alagoas et le Sergipe, la lutte est plus serrée dans l'Espirito Santo et le Mato Grosso du Sud. Mais les sondages les plus révélateurs, puisqu'ils portent sur les États les plus influents de la Fédération, laissent présager unevictoire de l'opposition. Dans l'État de São Paulo, avec 13 millions d'électeurs, le sénateur Franco Montoro, figure pittoresque du PMDB qui a introduit, à l'époque, la première loi sur le salaire minimum et le travail domestique, qui donnait lieu à toutes sortes d'abus, dominait avec 42% des intentions de vote sur le style sans éclat de Reynaldo de Barros. C'est ici que le PT fait meilleure figure et son candidat Lula recueillait 11% des voix: une performance bien en deca de ce qu'on attendait. Avance du PMDB au Sénat également, avec Severo Gomes. Dans Rio, à l'électorat volatile de plus de 6 millions de votes, Leonel Brizola du PDT fait une percée inattendue avec 36% des intentions de vote: la fusion PMDB/PP s'avérant ici un échec complet. Roberto Saturnino, qui s'en était dissocié, gagnera son pari au Sénat contre Miro s'il recueille, comme il semble, 25% des voix.

Dans le Minas, lutte serrée entre Tan-

credo Neves pour le PMDB et Eliseu Resende pour le PDS. Lutte féroce également dans le Rio Grande do Sul, entre Jair Soares du PDS et Pedro Simon, du PMDB. Dans le Pernambuco, où la machine du PMDB s'est reconstituée depuis le retour des exilés politiques en 1979, Miguel Arraes en tête, c'est la ville contre la campagne: 65% des votes de la capitale Recife iraient au PMDB, en faveur de son principal candidat Marcos Freire, contre seulement 30% dans l'intérieur. Fragilité et faible implantation des bases partisans, sans doute, mais aussi poids particulier du clientélisme assorti de procédés frauduleux et de violence. Ces caractéristiques sont malheureusement traditionnelles dans la vie politique du Nord-Est. Vers l'intérieur du pays, dans le Goiás, victoire prévue du PMDB, avec Iris Rezende, de même que dans le Paraná, au sud, avec José Richa, aidé par la puissante machine de l'ex-gouverneur «pépiste» Jayme Canet: un autre fruit intéressant de l'incorporation.

N'en pas douter, des changements sérieux se préparent au niveau des principales institutions de pouvoir au Brésil. L'opposition fera une entrée bruyante, non seulement au niveau régional, où à vrai dire elle était déjà résentée, mais également dans le Club sélect des gouverneurs d'États.

Mais dans la conjoncture actuelle, quels qu'ils soient, du PMDB ou du PDT, les nouveaux élus jouiront d'une marge de manœuvre singulièrement étroite

quand il faudra mettre en pratique les programmes de libéralisation et à contenu social qu'ils n'ont pas cessé d'évoquer au cours de la campagne. Il est bien plus probable que le parti gouvernemental, qui contrôle la présidence et qui reviendra majoritaire dans les États et même au niveau local, trouvera son compte à «partager» avec les oppositions, désormais en place dans quelques postes-clés, l'odieuse des politiques de restriction qui s'annoncent inévitablement.

Chargé d'administrer au pays une médecine particulièrement amère, le régime tentera vraisemblablement, par le jeu des institutions fédérales/provinciales, d'associer ses détracteurs à la gestion de crise, quitte à en accuser le système international et les banques créditrices. Tout en détournant l'attention de sa propre gestion des affaires de la nation, et des choix qui sont posés en haut lieu, il sera peut-être poussé, à son corps défendant, à remettre en cause les «régies du jeu», en invoquant l'aiguillon de son opposition intérieure, plus nationaliste et plus présente que jamais.

En ce sens, les élections d'aujourd'hui ne sont peut-être qu'un nouvel élément, un verrou supplémentaire, du dispositif mis en place depuis l'arrivée du président Figueiredo en 1979, pour amorcer la «dé-croissance» et d'éventuels changements de «modèle», sur lesquels on n'a jamais été très explicites du côté du pouvoir. Reste à savoir si l'opposition se contentera de jouer le rôle qu'on attend d'elle.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Nationalisme

velle classe d'hommes d'affaires qui demeurent, dans l'ensemble, plutôt tièdes à l'endroit du nationalisme, ajoute le professeur. De plus, «L'État québécois, moteur du nationalisme, est devenu presque sclérosé et l'opinion favorise de plus en plus un certain laissez-faire».

Enfin, estime M. Balthazar, les Québécois continuent toujours, en grand nombre, de s'identifier selon leur origine ethnique plutôt que selon leur citoyenneté québécoise. Ils sont demeurés des Canadiens français et le plus grand nombre des personnes d'origine ethnique autre ne sont pas encore vraiment intégrés au Québec. Ils sont loin d'adhérer au nationalisme québécois.

Le professeur conclut que le pluralisme croissant et inévitable de la société québécoise peut contribuer au déclin du nationalisme; mais un regain de vie est possible dans la mesure où il intègre le pluralisme, la social-démocratie et le fédéralisme.

Un autre professeur de Laval, M. Raymond Laliberté, a souligné que plusieurs nationalismes politiques cohabitent toujours au Québec, et que les jeux sont loin d'être faits. Le patriotisme québécois se heurte à un État-nation canadien de plus en plus ferme; il se heurte aussi au nationalisme des libéraux francophones du Québec, de l'Ontario francophone et de l'Acadie. Ce dernier nationalisme est plus influent que l'État-nation «canadien», puisant aux mêmes sources canadiennes-françaises que le nouveau nationalisme québécois.

Un écrivain et professeur de l'Université de Montréal, M. Gilles Marcotte, a conclu pour sa part: «Le nationalisme conserve, je n'en doute pas; mais entre la conservation et la vie, entre la conservation et le développement, il y a quelque distance».

Pour sa part, en concluant les délibérations, samedi soir, le ministre de l'Éducation et parrain de la loi 101 a dit que le nouveau statut de la langue française a quelque chose de «dérangeant» pour une certaine partie de la population. «Si nous avions choisi de continuer à vivre dans la léthargie, nous n'aurions couru aucun risque», explique M. Camille Laurin. Mais nous avons choisi de relever la tête, de proclamer notre droit légitime, d'occuper la place prépondérante qui nous appartient. Les contretemps portés à notre engagement ne pourront nous faire

douter de la légitimité de notre démarche».

Il est impossible de rendre compte des centaines d'interventions, dont plusieurs fort éclairantes, qui ont ponctué cet immense supermarché de la langue. Mais, à défaut de la synthèse qui permettrait d'affirmer ou de nier le pessimisme relatif de quelques grands témoins, relevons quelques impressions générales:

■ les grands débats sur le nationalisme ou la constitution n'ont plus leur attrait de naguère. Il y avait autant de participants dans les ateliers sur la poésie, le roman ou la norme, que sur la constitution ou la francophonie. Non pas que les grandes questions générales ne soulèvent plus d'intérêt; elles ont été en quelque sorte assimilées, digérées, et l'on parle maintenant des besoins réels, concrets, quotidiens. Une discussion avec un jeune poète est plus utile au professeur de français à Matigami qu'une grande dénonciation apocalyptique de M. Guy Bouthillier, déplorant que la loi 101 devienne une peau de chagrin;

■ une nouvelle assurance, faite de réalisme lucide, se manifeste chez les jeunes professeurs et autres intellectuels. L'écrivain et éditeur Victor Lévy-Beaulieu dénonçant René Lévesque, qui a «évacué en nous le rêve, et le projet de ce rêve», ce sont des enseignants qui le remettent proprement à sa place en disant qu'ils sont las du misérabilisme, qu'il y a des progrès, que tout n'est pas si noir, et qu'il ferait bien d'enlever le large chapeau qu'il porte sans cesse;

■ il y avait énormément d'invités et de conférenciers, mais peu de cobayes. Les ouvriers, dont certains déplorent qu'ils sont plus préoccupés de sauver leur «job» que d'améliorer leur français, ils n'étaient pas nombreux dans ces lieux huppés du Centre des congrès et des luxueux hôtels avoisinants; de la même manière, les anglophones et les «ethniques» étaient non seulement clairsemés et tristes sur le volet, mais littéralement noyées. Comme ils sont polis et gentils, comme Ted Tilden n'était pas invité, comment auraient-ils pu vraiment se faire entendre?

■ pour un paneliste qui se lamente sur l'effritement de la loi 101, il y en a trois autres qui font état calmement des progrès dans tel ou tel secteur, avec documents et témoignages à l'appui; ce qui porte à croire que, pour eux, le NON au référendum ne signifie pas la fin du monde, non plus que du Québec, et que la politique du pire, préconisée en douce par certains témoins, est certes la pire des politiques pour une petite société qui en a vu bien d'autres, même si le 6^e anniversaire d'élection du PQ — aujourd'hui même — n'est pas aussi réjouissant qu'ils l'espéraient;

■ ce congrès marque un effort d'affirmation et d'approfondissement de la part des professeurs de français et de l'intelligentsia québécoise; mais il est circonscrit et restreint, volontairement ou non. Près de 2,000 personnes ont passé tout le week-end à parler de

langue sur tous les modes imaginables, mais sans faire le lien avec la plus grande préoccupation de l'heure: la crise économique qui dure et s'installe, avec son cortège de vaine pessimisme et de vraie désespérance, à côté de cela, le désenchantement des intellectuels cotés, bien payés et sûrs de leur emploi, fait un peu penser à celui qui se fait jouer du violon quand la maison brûle;

■ les organisateurs avaient pensé à tout, ou presque, pour faire un succès de cette foire dont les retombées se feront sentir longtemps, pour peu qu'on les accroche au «pays réel». Il y avait quand même quelques oublis de taille, et non fortuits, notamment celui de M. Léon Dion, l'intellectuel québécois qui a le plus réfléchi sur ces questions depuis vingt ans. Peut-être craignait-on qu'il ne prenne trop de place, alors que l'on recherchait une certaine homogénéité, un certain unanimité discret et englobant.

◆ Drapeau

Du côté du RCM, M. Michael Faïnstat, seul conseiller élu de son parti en 1978, entreprend un troisième mandat. Cette fois, il aura à ses côtés 14 autres conseillers dont MM. Hubert Simard, Michel Presscott, Jean Roy, président du parti, Arnold Bennett, Sam Boskey, Filipo Salvatore, André Berthelot, ancien conseiller municipal, A. Cardinal, Pierre-Yves Melançon, M. Perreault et John Gardner.

Dans le district de Côte-des-Neiges, M. Abe Limonchik, ancien président du RCM, a remporté une importante victoire personnelle. Il a défait un gros canon du GAM, M. Bob Keaton, et le candidat du PCM, M. Lucien Gagné. M. Limonchik avait échoué dans sa tentative d'obtenir la candidature du RCM dans le district de Ville-Marie et avait alors choisi de se présenter dans Côte-des-Neiges. Dans les deux districts, le RCM a fait élire son candidat.

Le GAM a conservé le seul élu qu'il avait en 1978, M. Nick Auf der Maur, dans le district de Peter McGill. Il aura à ses côtés M. Sam Berliner, élu dans le district de Victoria, l'un des administrateurs du mouvement Alliance Québec. Le président du parti, M. Gaspard Fautoux n'a pu faire mieux qu'une troisième place dans le district de Mont-Royal, derrière le candidat défait du PCM, M. Edmond Synnott, et le candidat élu du RCM, M. Melançon.

En 1978, M. Jean Drapeau avait obtenu 212.345 voix (60,9%), son adversaire du GAM, M. Serge Jovai, 89.173 voix (25,6%) et M. Duquette, du RCM, 43.522 voix (12,5%). En 1982, Jean Doré, a fait mieux que les candidats d'opposition à la mairie et son parti, qui n'avait pas obtenu 20% des voix dans les districts électoraux, a effectué une importante remontée dans presque tous les districts; puisqu'il termine au second rang dans la plupart des districts où il n'a pas fait élire son candidat.

Le GAM, dans la présence en 1978, avait en quelque sorte divisé le vote d'opposition et permis à plusieurs candidats du PCM de se faufiler vers la victoire, n'a pu tenir un rôle aussi décisif cette année. Bien qu'il ait accru le nombre de ses élus dans les districts, le pourcentage de ses voix a chuté en-dessous du seuil des 20% en-dessous duquel les dépenses électorales ne sont pas remboursées.

◆ Walesa

rigent du syndicat Solidarité tombé dans l'illégalité le 8 octobre dernier, n'a pas pris une ride. Si le visage est un peu plus replet, la voix est bien la même, saccadée, déterminée, fidèle à l'image, presque mythique, du héros des grandes grèves d'août 1990.

Lech Walesa, qui avait quitté samedi matin son lieu d'internement d'Arlamond, dans l'extrême sud-est de la Pologne, et dont on était sans nouvelle depuis lors, est arrivé devant chez lui peu avant 22 h 30 à bord d'un Peugeot 504 de couleur bleue métallisée, encadrée par trois autres voitures: deux «Polonez» et une «Volga» noire.

Immédiatement, la foule rassemblée devant son domicile s'est mise à crier d'une seule voix: «Solidarnosc, Solidarnosc». Walesa, costume sombre sur une chemise blanche, l'effigie de la Vierge noire de Czestochowa épinglée sur sa veste, visiblement très ému, a eu bien du mal à se frayer un passage jusqu'à la porte de son appartement.

A peine rentré chez lui, il a embrassé sa femme et ses sept enfants et est apparu à la fenêtre du premier étage, aux côtés du père Henryk Jankowski, son confesseur, ami et aumônier des chantiers navals.

La clameur de la foule a couvert la voix du père Jankowski, qui s'efforçait d'expliquer «que Lech Walesa était fatigué et qu'il lui était difficile de prendre la parole». Rien n'y a fait. Tout le monde voulait entendre la voix de «Leszek» (diminutif de Lech). Walesa s'est alors emparé d'un micro. La foule s'est tue.

Lorsque le son de sa voix a retenti, onze mois d'état de siège ont été effacés dans

ce faubourg ouvrier battu par les vents de la Baltique. Les phrases étaient courtes, le ton déterminé. «Je vous remercie tous pour votre fidélité et votre dévouement. Je vais rester indépendant. Aucune force ne peut nous diviser. Nous allons gagner. C'est quelque chose qui ne se discute pas».

Avec ces quelques mots, Walesa a balayé les doutes qui auraient pu surgir parmi ses fidèles après l'annonce de sa libération. Spontanément, la foule, en communion avec le leader de Solidarité, lui a coupé la parole aux cris de «Il n'y a pas de liberté sans Solidarité». Les applaudissements ont suivi, ainsi que l'hymne national polonais.

Et Walesa de poursuivre: «Je vais agir, pas à genoux, mais raisonnablement. Vous pouvez être rassurés à ce sujet. Tous les jours et par tous les temps j'étais avec vous. Je voulais que tout aille dans la direction que nous avons tracée. Je resterai fidèle à cette voie. Je n'abandonnerai pas les idéaux que nous nous étions fixés».

Là encore, la foule l'a interrompu pour laisser éclater son enthousiasme, scandant encore une fois «Solidarnosc» et «Walesa, Walesa». Le leader ouvrier lui alors demandé de faire preuve de patience: «J'ai été isolé pendant près d'un an et j'ai besoin maintenant d'un peu de temps pour y voir plus clair. Je vous demande de m'accorder ce délai et je me prononcerai dans le proche avenir sur tous les problèmes qui nous intéressent. Nous avons bientôt des anniversaires à célébrer (les émeutes ouvrières de la Baltique en décembre 1970). Et nous les célébrerons comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant. Je vous reste fidèle, a insisté Lech Walesa, et vous demande maintenant de vous disperser et de rentrer à la maison».

Sous les vivats de la foule, le leader de Solidarité a passé le micro au père Jankowski, qui a enchaîné: «Nous sommes reconnaissants à la Providence divine pour la libération de Lech Walesa. Mais demain est une journée de travail, et chacun doit faire son devoir. C'est pourquoi je vous demande de vous disperser calmement».

La majorité des personnes présentes a alors quitté les lieux. Quelques dizaines ont cependant décidé de veiller tard dans la nuit devant les fenêtres de celui qui porte toutes leurs espérances.

Si la libération de Lech Walesa, cinq semaines après la mise hors-la-loi de Solidarité, a, sans conteste, rempli de joie et d'espoir le cœur d'une majorité de la population polonaise, nul ne savait hier soir ce qui allait advenir du leader de Solidarité qui, comme a jugé utile de le souligner l'Agence polonaise de presse officielle PAA, est redevenu un simple citoyen polonais. «Une personne privée», lui, laissait-elle entendre, n'a pas qualité pour discuter ou négocier avec le général Jaruzelski.

La libération de Lech Walesa, qui fait suite à l'annonce de la visite en Pologne l'année prochaine à la mi-juin du pape Jean-Paul II, ne peut que renforcer la position de l'Eglise dans ce pays, estimant hier les observateurs occidentaux à Varsovie.

Certes, le pouvoir militaire-communiste du général Wojciech Jaruzelski a remporté mercredi une victoire politique sur les dirigeants clandestins de Solidarité, dont les mots d'ordre n'ont pas été suivis, victoire qui lui permet de sauver la face et de prétendre avoir réussi, en onze mois, son opération «normalisation».

Mais face au rejet de sa politique d'état de siège en douceur par la masse de la population, qui ne s'est détournée de la clandestinité que pour refuser désormais toute forme d'engagement, il n'a pas eu d'autres ressources que de céder à l'Eglise et de remettre en liberté l'homme qui, après Jean-Paul II, représente tous les espoirs de ses concitoyens.

L'une après l'autre, en effet, les revendications de l'Eglise sont en train d'être satisfaites. Elles avaient été formulées de la façon la plus claire qui soit par le primate de Pologne, Mgr Jozef Glemp, dans son homélie du 26 août à Jasna Gora pour le sixième centenaire du sanctuaire de la Vierge noire de Czestochowa.

«Il faut penser au dialogue, avoir dit ce jour-là le primate, et on nous répond toujours que les conditions ne sont pas encore réunies. Commençons donc par les créer. Et voici nos conditions: «Libération de Lech Walesa. Qu'on lui permette de s'exprimer en homme libre. Rétablissement même par étapes, des activités des syndicats. Libération de tous les internés et commencement des préparatifs pour une amnistie de tous les condamnés. Annonce de la date de l'arrivée du pape en Pologne l'année prochaine».

En ce qui concerne Walesa et le pape, c'est maintenant chose faite. Pour la libération des internés et l'amnistie, la convocation de la Diète pour le 13 décembre à la demande du Conseil militaire de salut national (WRON), annoncée samedi soir, semble indiquer que l'on s'oriente vers la levée de l'état de siège avant Noël, ce qui serait un début de solution.

Reste la question des syndicats, qui se pose en termes nouveaux après la dissolution de Solidarité et la tentative de mise en place de «nouveaux syndicats», dans un climat d'indifférence, voire d'hostilité. Mgr Glemp s'était bien gardé à ce sujet

de prononcer le nom de Solidarité, comme s'il savait déjà qu'il faudrait se résoudre à envisager une nouvelle forme d'organisation ouvrière.

C'est à ce niveau, estiment les observateurs, que Lech Walesa peut avoir un rôle à jouer. Non pas que l'on puisse attendre de sa part qu'il cautionne sans réserve les «nouveaux syndicats» du général Jaruzelski. Mais s'il acceptait de prendre la tête, aux chantiers Lénine à Gdansk d'une telle organisation, l'opération se présenterait sous un jour entièrement nouveau.

Dans l'interview qu'il a donnée à la télévision polonaise avant de quitter son lieu d'internement d'Arlamond, dans l'extrême sud-est de la Pologne, et dont des extraits sont parvenus à la presse occidentale, il laisse entendre qu'il a beaucoup de travail devant lui: «Je me sens très bien, et je pense qu'après un si long repos je serais capable de faire beaucoup de choses».

Cela ne veut pas dire qu'il ait reculé sur ses principes: «Je n'ai pas changé, déclare-t-il. Je suis toujours tel que j'étais quand je suis entré ici. Je suis un homme d'entente et je veux faire quelque chose pour nous tous».

◆ Washington

français, laisser croire à un troc entre Paris et Washington: levée des sanctions (qui affectent des sociétés françaises travaillant sous licence américaine, comme Dresser-France) contre une réévaluation dans le sens du durcissement des relations économiques Est-Ouest.

À Washington, on affirme que la levée de l'embargo sur la fourniture d'équipements américain pour la construction du gazoduc (imposé par les États-Unis pour protester contre la situation en Pologne) n'était pas un signe de fléchissement dans la politique de fermeté envers l'URSS du président Reagan.

Mais, pour les observateurs, l'annulation des sanctions apparaît néanmoins comme une victoire pour les pays d'Europe occidentale, pour Moscou, pour les hommes d'affaires américains, et même pour une partie de l'administration Reagan, y compris le secrétaire d'État George Shultz, qui estimait que l'embargo causait plus de torts à la cohésion de l'Alliance atlantique et aux entreprises américaines qu'à l'URSS.

Les déclarations du président américain ont été accueillies avec satisfaction en RFA, en Italie, en Grande-Bretagne, au Japon, et à la CEE.

À Bruxelles, dans les milieux communautaires, on se déclare satisfait de ce dénouement. On y souligne que la CEE a été associée aux négociations qui ont permis d'arriver à un accord sur le commerce Est-Ouest, mettant le président américain en mesure de lever l'embargo.

À Londres, le secrétaire au Foreign Office, M. Francis Pym, s'est déclaré «ravi» par la décision du président américain. Il a déclaré qu'il avait travaillé «dur» afin d'obtenir la levée de cet embargo.

À Bonn, le gouvernement ouest-allemand s'est félicité que les efforts de toutes les parties concernées, pour une «meilleure coordination politique» entre occidentaux, aient été couronnés de succès.

Même satisfaction à Rome, où M. Emilio Colombo, ministre italien des Affaires Étrangères, a souligné «la haute valeur politique» de la levée des sanctions et de l'accord entre les pays occidentaux. M. Colombo y voit «un signal d'ouverture en direction des nouveaux dirigeants soviétiques, à un moment particulièrement délicat».

À Tokyo, les milieux officiels ont également exprimé leur satisfaction de la levée de l'embargo américain. La décision américaine, déclare-t-on, est de nature à faciliter la reprise du projet soviéto-japonais de développement des ressources en pétrole et en gaz de l'île de Sakhaline, bloqué par l'embargo américain.

Enfin, l'Agence soviétique Tass a fait état samedi de la décision du président Reagan de lever l'embargo, en mettant en relief les réserves formulées par la France.

Tass attribue par ailleurs la décision américaine à un échec des États-Unis, soulignant que Washington avait, en imposant cet embargo, «tente sans succès de compromettre la construction du gazoduc euroasiatique».

L'affaire de l'embargo américain sur la fourniture de matériel destiné au gazoduc euroasiatique qui affecte depuis de longs mois les relations entre les États-Unis et ses alliés européens avait débuté en décembre dernier.

À la suite de l'imposition le 13 décembre de la loi martiale en Pologne et de la suspension du syndicat Solidarité, le président Ronald Reagan, considérant l'Union soviétique comme principale responsable des événements polonais, avait interdit aux entreprises américaines de participer à la construction de ce gazoduc.

Quelques mois plus tard, le 18 juin, le gouvernement américain étendait cette mesure aux fournitures produites sous licences américaines par des sociétés euro-

péennes et prévoyait, pour celles qui passeraient outre cette décision, un arrêt total de la fourniture de technologie américaine.

Au moins vingt sociétés, ouest-allemandes pour la plupart, étaient visées par ces sanctions. Le montant global des contrats était de 11 milliards de dollars environ et constituait le plus important marché jamais passé entre des pays de l'Est et de l'Ouest.

Les sanctions affectaient également des sociétés britanniques, françaises, italiennes et japonaises.

Au début novembre, six entreprises européennes avaient été mises sur la liste rouge par le département du Commerce pour avoir enfreint l'embargo, ce qui avait entraîné de vives protestations des gouvernements concernés.

◆ Conférences

Suite de la page 5

prendre part à l'action et se concerter veut dire: s'entendre pour agir de concert. Voilà pour lui la clé de l'aménagement futur de Montréal, d'autant plus qu'il nous sait que le Service d'urbanisme de la Ville de Montréal est neutralisé comme un méchant adversaire et ne comporte plus que son nom. Pour M. Chamberland, cette situation est inacceptable parce que l'on empêche les mieux formés pour ces travaux, de jouer leur rôle dans l'aménagement. Si un designer est formé pour ordonner la morphologie des objets qu'on lui confie, un urbaniste est la personne la plus indiquée pour ordonner, de concert avec les autres intervenants, la morphologie des villes.

Le point de vue de M. Dominique Ferrand se voulait celui du monde des affaires dans ce débat. M. Ferrand déplore une espèce d'ignorance réciproque entre le monde des affaires et les tenants d'un autre environnement. Il va sans dire qu'une meilleure consultation réciproque réglerait selon lui bien des problèmes. C'est ignorer les positions idéologiques irréductibles des intervenants.

Mme Lysiane Gagnon, journaliste à la Presse et dernière paneliste de la table ronde est d'avis que les vingt dernières années à Montréal se caractérisent par l'exode: d'abord des populations vers les banlieues, des capitaux et des sièges sociaux vers l'Ouest et des cerveaux vers Québec et Ottawa. Les citoyens montréalais qui ont survécu à cette saignée se sont intéressés aux scènes politiques fédérale et provinciale, laissant aux «projets privés ou promoteurs» le soin de gérer leur ville. Conséquence: des décisions prises depuis Québec et depuis Ottawa au sujet de Montréal incapable de réagir.

Or pour Mme Gagnon, la désaffectation du militantisme politique aux échelons supérieurs, accompagnée d'un retour des cerveaux vont provoquer un déplacement de l'intérêt politique vers la scène municipale. Et en termes très clairs, Mme Lysiane Gagnon a terminée la période de question et conclu la série des conférences en déclarant que depuis une dizaine d'années, le gouvernement du Québec ne ratifierait jamais l'occasion d'amoindrir et d'édulcorer le pouvoir de Montréal et l'importance de la ville à tout point de vue. Québec ne digère toujours pas que Montréal soit la seule ville importante dans cette province.

15 novembre

par la PC et l'AP

1980: dans un discours prononcé à Cologne, au cours de son voyage en Allemagne, le pape Jean-Paul II réaffirme la condamnation de l'Eglise en ce qui concerne le divorce, l'avortement et les relations sexuelles avant le mariage.

1978: meurt l'anthropologue américaine Margaret Mead.

1977: Israël invite officiellement le président égyptien Anouar El Sadate à Jérusalem.

1976: l'acteur français Jean Gabin meurt. L'armée syrienne prend entièrement le contrôle de Beyrouth, mettant pratiquement un terme à 18 mois de guerre civile au Liban.

1971: des incidents de frontière se poursuivent entre l'Inde et le Pakistan.

1958: mourait l'acteur américain Tyrone Power.

1954: des «casques bleus» arrivent en Égypte.

1928: le grand conseil fasciste est intégré à la constitution italienne.

1920: la Société des Nations tient sa première réunion à Genève.

1889: Pierre premier abdique et le Brésil est proclamé république.

1577: Sir Francis Drake appareille pour un tour du monde.

1492: Christophe Colomb signale, dans son journal, l'usage du tabac par les Indiens.

Ils sont nés le 15 novembre: l'homme d'état anglais William Pitt (1708-1779); le poète anglais William Cowper (1731-1800); la chanteuse anglaise Petula Clark à 50 ans.

AUJOURD'HUI

Exposition de livres et de documents jusqu'au 28 novembre, à la bibliothèque de Saint-Léonard, 8420, boul. Lacordaire. Conférence, à 20 h, de M. Ernesto Bravo sur la violence en Amérique centrale.

Ateliers de mécanique pour vélo, à 19 h 30 au Cofit Alain-Grandbois, 4273, Drolet. Ins. et inf.: Le Monde à Bicyclette, 4224, Clark — 844-2713.

Lecture commentée de la genèse, à 20 h, 593